



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06829119 8



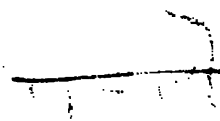






Greene

ZMTV







Gregoire
ZMTV





LES RUINES

DE

PORT-ROYAL DES CHAMPS.

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

2034

2035

2036

2037

2038

2039

2040

2041

2042

2043

2044

2045

2046

2047

2048

2049

2050

2051

2052

2053

2054

2055

2056

2057

2058

2059

2060

2061

2062

2063

2064

2065

2066

2067

2068

2069

2070

2071

2072

2073

2074

2075

2076

2077

2078

2079

2080

2081

2082

2083

2084

2085

2086

2087

2088

2089

2090

2091

2092

2093

2094

2095

2096

2097

2098

2099

2100

2101

2102

2103

2104

2105

2106

2107

2108

2109

2110

2111

2112

2113

2114

2115

2116

2117

2118

2119

2120

2121

2122

2123

2124

2125

2126

2127

2128

2129

2130

2131

2132

2133

2134

2135

2136

2137

2138

2139

2140

2141

2142

2143

2144

2145

2146

2147

2148

2149

2150

2151

2152

2153

2154

2155

2156

2157

2158

2159

2160

2161

2162

2163

2164

2165

2166

2167

2168

2169

2170

2171

2172

2173

2174

2175

2176

2177

2178

2179

2180

2181

2182

2183

2184

2185

2186

2187

2188

2189

2190

2191

2192

2193

2194

2195

2196

2197

2198

2199

2200

2201

2202

2203

2204

2205

2206

2207

2208

2209

2210

2211

2212

2213

2214

2215

2216

2217

2218

2219

2220

2221

2222

2223

2224

2225

2226

2227

2228

2229

2230

2231

2232

2233

2234

2235

2236

2237

2238

2239

2240

2241

2242

2243

2244

2245

2246

2247

2248

2249

2250

2251

2252

2253

2254

2255

2256

2257

2258

2259

2260

2261

2262

2263

2264

2265

2266

2267

2268

2269

2270

2271

2272

2273

2274

2275

2276

2277

2278

2279

2280

2281

2282

2283

2284

2285

2286

2287

2288

2289

2290

2291

2292

2293

2294

2295

2296

2297

2298

2299

2300

2301

2302

2303

2304

2305

2306

2307

2308

2309

2310

2311

2312

2313

2314

2315

2316

2317

2318

2319

2320

2321

2322

2323

2324

2325

2326

2327

2328

2329

2330

2331

2332

2333

2334

2335

2336

2337

2338

2339

2340

2341

2342

2343

2344

2345

2346

2347

2348

2349

2350

2351

2352

2353

2354

2355

2356

2357

2358

2359

2360

2361

2362

2363

2364

2365

2366

2367

2368

2369

2370

2371

2372

2373

2374

2375

2376

2377

2378

2379

2380

2381

2382

2383

2384

2385

2386

2387

2388

2389

2390

2391

2392

2393

2394

2395

2396

2397

2398

2399

2400

2401

2402

2403

2404

2405

2406

2407

2408

2409

2410

2411

2412

2413

2414

2415

2416

2417

2418

2419

2420

2421

2422

2423

2424

2425

2426

2427

2428

2429

2430

2431

2432

2433

2434

2435

2436

2437

2438

2439

2440

2441

2442

2443

2444

2445

2446

2447

2448

2449

2450

2451

2452

2453

2454

2455

2456

2457

2458

2459

2460

2461

2462

2463

2464

2465

2466

2467

2468

2469

2470

2471

2472

2473

2474

2475

2476

2477

2478

2479

2480

2481

2482

2483

2484

2485

2486

2487

2488

2489

2490

2491

2492

2493

2494

2495

2496

2497

2498

2499

2500

2501

2502

2503

2504

2505

2506

2507

2508

2509

2510

2511

2512

2513

2514

2515

2516

2517

2518

2519

2520

2521

2522

2523

2524

2525

2526

2527

2528

2529

2530

2531

2532

2533

2534

2535

2536

2537

2538

2539

2540

2541

2542

2543

2544

2545

2546

2547

2548

2549

2550

2551

2552

2553

2554

2555

2556

2557

2558

2559

2560

2561

2562

2563

2564

2565

2566

2567

2568

2569

2570

2571

2572

2573

2574

2575

2576

2577

2578

2579

2580

2581

2582

2583

2584

2585

2586

2587

2588

2589

2590

2591

2592

2593

2594

2595

2596

2597

2598

2599

2600

2601

2602

2603

2604

2605

2606

2607

2608

2609

2610

2611

2612

2613

2614

2615

2616

2617

2618

2619

2620

2621

2622

2623

2624

2625

2626

2627

2628

2629

2630

2631

2632

2633

2634

2635

2636

2637

2638

2639

2640

2641

2642

2643

2644

2645

2646

2647

2648

2649

2650

2651

2652

2653

2654

2655

2656

2657

2658

2659

2660

2661

2662

2663

2664

2665

2666

2667

2668

2669

2670

2671

2672

2673

2674

2675

2676

2677

2678

2679

2680

2681

2682

2683

2684

2685

2686

2687

2688

2689

2690

2691

2692

2693

2694

2695

2696

2697

2698

2699

2700

2701

2702

2703

2704

2705

2706

2707

2708

2709

2710

2711

2712

2713

2714

2715

2716

2717

2718

2719

2720

2721

2722

2723

2724

2725

2726

2727

2728

2729

2730

2731

2732

2733

2734

2735

2736

2737

2738

2739

2740

2741

2742

2743

2744

2745

2746

2747

2748

2749

2750

2751

2752

2753

2754

2755

2756

2757

2758

2759

2760

2761

2762

2763

2764

2765

2766

2767

2768

2769

2770

2771

2772

2773

2774

2775

2776

2777

2778

2779

2780

2781

2782

2783

2784

2785

2786

2787

2788

2789

2790

2791

2792

2793

2794

2795

2796

2797

2798

2799

2800

2801

2802

2803

2804

2805

2806

2807

2808

2809

2810

2811

2812

2813

2814

2815

2816

2817

2818

2819

2820

2821

2822

2823

2824

2825

2826

2827

2828

2829

2830

2831

2832

2833

2834

2835

2836

2837

2838

2839

2840

2841

2842

2843

2844

2845

2846

2847

2848

2849

2850

2851

2852

2853

2854

2855

2856

2857

2858

2859

2860

2861

2862

2863

2864

2865

2866

2867

2868

2869

2870

2871

2872

2873

2874

2875

2876

2877

2878

2879

2880

2881

2882

2883

2884

2885

2886

2887

2888

2889

2890

2891

2892

2893

2894

2895

2896

2897

2898

2899

2900

2901

2902

2903

2904

2905

2906

2907

2908

2909

2910

2911

2912

2913

2914

2915

2916

2917

2918

2919

2920

2921

2922

2923

2924

2925

2926

2927

2928

2929

2930

2931

2932

2933

2934

2935

2936

2937

2938

2939

2940

2941

2942

2943

2944

2945

2946

2947

2948

2949

2950

2951

2952

2953

2954

2955

2956

2957

2958

2959

2960

2961

2962

2963

2964

2965

2966

2967

2968

2969

2970

2971

2972

2973

2974

2975

2976

2977

2978

2979

2980

2981

2982

2983

2984

2985

2986

2987

2988

2989

2990

2991

2992

2993

2994

2995

2996

2997

2998

2999

3000

81

LES RUINES
DE
PORT-ROYAL DES CHAMPS,
EN 1809,
ANNÉE SÉCULAIRE
DE
LA DESTRUCTION DE CE MONASTÈRE.

PAR M. GRÉGOIRE,
ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS, SÉNATEUR, etc.

NOUVELLE ÉDITION,
Considérablement Augmentée.



A PARIS,

Chez LEVACHER, Libraire, rue des Mathurins-Saint-
Jacques, n° 3 bis, et cloître Saint-Benoît, n° 4.

1809.

LES RUINES

DE

PORT-ROYAL DES CHAMPS,

EN 1809,

ANNÉE SÉCULAIRE DE LA DESTRUCTION
DE CE MONASTÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Deux Port-Royal, celui des Champs et celui de Paris. Notices sur ces deux Monastères.

QUOIQUE l'Angleterre ait changé de religion, elle a soigneusement recueilli les monumens du catholicisme ; on sait l'intérêt qu'elle attache à ces belles collections publiées sous le nom de *Monasticon*, *Anglicanum*, *Hybernicum*, etc. Indépendamment des ouvrages qu'on doit aux savans Archdal, Dugdale, Stevens, beaucoup d'abbayes, détruites depuis deux

siècles , ont trouvé chez eux , même de nos jours , des historiens particuliers, La Suède, la Norwège et l'Islande, ont fait à peu près la même chose ; je citerai spécialement pour cette dernière contrée l'histoire ecclésiastique publiée par *Finnus Johannée* , 4 vol. in-4°.

Si jamais le goût de l'érudition renaît parmi nous , la France , heureusement restée catholique malgré tous les efforts de l'incrédulité , la France aussi aura son *Monasticon* ; l'histoire viendra se placer sur les décombres de ces édifices peuplés, pendant un long espace de siècles, de cénobites qui défrichèrent les landes dont ils étaient environnés, y firent naître et fleurir l'agriculture, appelèrent l'industrie et les arts, conservèrent les productions du génie des anciens , et défrichèrent aussi le champ de la littérature. Dans sa balance impartiale, la postérité , pesant les déclamations de la haine et les récits de la vérité, trouvera que beaucoup de vertus y étaient pratiquées , que beaucoup de lumières s'étaient de là répandues dans la société : alors seulement seront appréciées ces institutions qui , plaçant les hommes entre le monde et l'éternité, partageaient leurs momens entre la contemplation et l'étude.

Gatterer , Oberlin et d'autres écrivains protestans , acquittaient un devoir et suivaient l'impulsion de leurs cœurs en rendant à ces

cénobites et particulièrement aux Bénédictins un hommage que voudraient leur refuser de prétendus catholiques. Qui pourrait se rappeler sans être pénétré de reconnaissance ces monastères (actuellement supprimés) en Allemagne où fleurissaient la piété et les sciences. S. Emmeran, Polling, Banz ; S. Blaise dans la *Forêt noire* ; chez nous les Blancs-Manteaux , S. Germain-des-Prez, S. Denis. Dans les Vosges, Etival, Moyen-Moutier, Senones. Le premier s'honorait d'avoir pour abbé D. Hugo , évêque de Ptolemaide , à qui l'on doit les *Sacræ antiquitatis monumenta* , les *Annales des Prémontrés* et tant d'autres ouvrages. Là vivait D. le Jeune, auteur d'une bonne histoire des Templiers, qui a vengé leur mémoire. A Moyen-Moutier , D. Belhomme formait une magnifique bibliothèque , et publiait l'histoire de cette contrée. A Senones , D. Calmet, ayant rassemblé les monumens du génie, établissait parmi les élèves de son ordre une espèce d'académie ; des gens qui voudraient le dénigrer , ne citent que sa Dissertation sur les *vampires* ; les savans estiment en lui l'homme qui publia d'excellens commentaires sur l'Écriture Sainte, l'histoire de la Lorraine ; l'homme qui par ses bienfaits, ses vertus édifia les habitans de cette chaîne de montagnes où sa mémoire est en vénération.

Les faits récents sont, dit-on , le domaine de

l'adulation, de la satire : pourrait-on m'opposer cet adage ? Le monastère, dont je vais donner une notice, est anéanti depuis long-temps. Un siècle révolu pèse sur ses ruines. Les Jésuites, comme les Port-Royalistes, n'appartiennent plus qu'à l'histoire. La seule tâche qui reste à celle-ci c'est d'être juste envers tous.

Beaucoup de gens, même dans la capitale, ignorent qu'il y eut deux *Port-Royal*, celui des Champs et celui de Paris. Port-Royal des Champs, autrefois monastère de Bernardines, situé à trois myriamètres de la capitale, un de Versailles, un demi de Chevreuse, se nommait jadis *Port-Roi*, quoique jamais les rois n'y aient fait leur séjour. Une bulle du pape Honorius III parle de l'abbesse *portus regis*, et depuis cette époque a prévalu la dénomination de *Port-Royal*. Madame de Sévigné l'appelait un désert *affreux* très-propre à inspirer le goût pour faire son salut. Thomas, de l'Académie Française, annonçant à Ducis qu'il a dîné avec des amis sur les ruines de Port-Royal, l'appelle une *horrible solitude* (1). Otez les épithètes *affreux*, *horrible* ; ce désert, agréablement diversifié, inspire une douce mélancolie qui porte l'homme à se replier sur son cœur. J'ajoute que le luxe d'une végétation brillante y appelle les recherches du naturaliste.

(1) V. ses OEuvres posthumes. in-8 Paris, 1802, p. 274, tom.

Dans cette vallée, non moins pittoresque que celle d'Ermenonville, fut fondée, en 1204, une abbaye qui a mérité d'avoir dix à douze historiens, Dufossé, Fontaine, Guilbert, Mademoiselle Poulain, Besogne, Clemencet, etc., et avant eux, Racine le tragique.

On sait qu'autrefois l'usage était que les hommes reçussent la Sainte Eucharistie dans leurs mains, et les femmes sur un linge appelé *dominical*. Cette pratique s'était maintenue à Port-Royal dans les premiers temps de son existence. Un ancien obituaire ou nécrologe, conservé dans cette abbaye et cité dans les *Voyages Liturgiques* de Le Brun Desmarettes, porte que l'évêque célébrant la messe pour la bénédiction d'une religieuse, consacrait pour elle une grande hostie, la rompait en huit parcelles, de l'une desquelles il la communiait; après quoi il lui mettait dans la main droite, couverte d'un *dominical* ou petit linge blanc, les sept autres dont elle devait se communier durant l'octave de sa consécration (1). On voit dans Baillet que sainte Odille, dans sa dernière maladie, se communia aussi elle-même (2).

Port-Royal de Paris fut fondé en 1625, au faubourg Saint-Jacques, rue de la *Bourbe*; dont

(1) V. l'Histoire générale de Port-Royal des Champs par D. Clemencet) tom. I, p. 9 et 10.

(2) V. Baillet. Vie de sainte Odille 13 décembre

il a pris quelquefois le nom , parce que dans cette rue est l'entrée principale. Ce couvent fut supprimé comme tous les autres par les décrets de l'Assemblée constituante. En 1792 des bandits brisèrent le monument qui renfermait le cœur du cardinal de Noailles , déposé dans cette maison. Un arrêté de la commune avait statué qu'on y transférerait les prêtres détenus aux Carmes ; la translation n'eut pas lieu , car le 2 septembre ils furent victimes d'un attentat qui , suivant l'expression de l'évêque Fauchet , sera l'épouvante de tous les siècles.

On se rappelle que parmi les objets des arts exposés au Louvre vers la fin du dernier siècle , était une statue de S. Vincent de Paule , qu'une inscription qualifiait du titre de *philosophe du 17^e siècle* , car à cette époque la persécution proscrivait le nom de *saint*. Aujourd'hui la qualité de *philosophe* est proscrite par des gens dont plusieurs ont figuré dans le nombre de nos persécuteurs , vils protégés qui , n'ayant que des idées d'emprunt et des sentimens de circonstances , qui n'adoptant pour régulateur de leur conduite que la vanité , l'ambition , l'intérêt , épient de quel côté souffle le vent de la faveur et subordonnent leur langage , leurs démarches aux opinions du jour. Parmi nos écrivains vivans vous en connaissez plusieurs , il ne manque ici que leurs noms. Autrefois in-

crédules ils hurlaient contre la religion et tourmentaient les catholiques , aujourd'hui dévots (je ne dis pas pieux) ils tourmenteraient volontiers les incrédules. Mais revenons à S. Vincent de Paule, *philosophe du 17^e siècle.*

Jamais la philosophie , séparée de la religion sa sœur n'eut comme elle couvert la France et d'autres contrées d'établissmens destinés les uns à recueillir ces êtres malheureux fruits de l'incontinence , les autres à soigner les malades sous la direction de filles vertueuses qui , à cette bonne œuvre immolent toutes les espérances du siècle. Une multitude d'autres établissemens destinés à soulager l'indigence , à répandre l'instruction , avaient été créés par la religion , la persécution les a dévorés. La religion seule pouvait imposer à d'estimables cénobites l'obligation de fixer leur domicile au milieu des glaces du Saint-Gothard , du Saint-Bernard où la nature contristée ne sourit jamais aux voyageurs , mais où la charité chrétienne leur a préparé des secours. Dans cet hospice de la *Maternité* sont révéérés les noms de S. Vincent de Paule et de l'abbé de S. Cyranson ami , à l'innocence duquel il rendit témoignage lorsqu'en 1638 il fut mis à la Bastille (1). Pourquoi cette union ne s'est elle pas perpétuée parmi leurs disciples ? Dans l'église

(1) V. Clemenet , tom. II , p. 19.

est placée la statue dont on vient de parler , sous ces voûtes que fit élever la mère Marie-Angélique Arnaud, en 1645 : elle y fut inhumée en 1661. Benoit XIV , dans le procès-verbal de béatification de Madame de Chantal , blâme les reproches qu'on lui faisait d'avoir été liée avec la mère Angélique. Dans son épitaphe on lisait ces mots qui devraient être la devise de tous les hommes , *cui tantum vivere bene vivere esse credidit*. Elle crut qu'il ne fallait vivre que pour bien vivre.

CHAPITRE II.

Différence de Régime et contraste de conduite dans les deux Monastères de Port-Royal.

LA première ferveur de Port-Royal des Champs avait fait place au relâchement qui était au comble , lorsqu'en 1618 une abbesse , âgée de 17 ans , Angélique Arnaud entreprit de réformer ce monastère ; ses talens , son courage , et plus encore son exemple , triomphèrent de tous les obstacles. Elle obtint que sa maison serait sous la juridiction immédiate de l'évêque diocésain. C'était rendre hommage au droit

primitif. La dignité d'abbessé dont elle avait été pourvue par le roi était à vie, elle obtint que désormais cette dignité serait élective et triennale : en conséquence elle donna sa démission.

Plus tard on vit, non loin de Port-Royal, Madame de Maintenon, fondant Saint-Cyr, le réserver exclusivement aux filles nobles et même en exclure les estropiées (1) ; c'est-à-dire, précisément celles qu'il fallait consoler et leur assurer une éducation qui pût compenser les disgrâces qu'elles devaient aux accidens, ou à la nature. A Port-Royal on ne connut jamais de telles préférences, et l'on y foulait aux pieds toutes distinctions de naissance. « Les constitutions de l'abbaye exigent » qu'on soit difficile à recevoir les *filles de grande considération*, en se rappelant que Dieu n'a » pas choisi les puissans, les nobles pour le » glorifier, mais souvent ce qu'il y a de plus » abject selon le monde (2) ». Un autre article porte que si les reines où les filles de France veulent visiter le couvent, on tâchera de les en faire détourner (3), tant on avait à cœur d'écartier les idées d'orgueil et les causes de dissipation. La clôture était exacte à tel point

(1) V. le Règlement de Saint-Cyr.

(2) V. les Constitutions du monastère de Port-Royal, du Sacrement. In-12. Paris, 1665, chap. X, p. 60.

(3) *Ibid.* p. 142.

que la mère Angélique refusa l'entrée du couvent à son père; elle ne le voyait qu'au parloir, la journée de Guichet (1).

Ici pourrait s'établir un parallèle piquant entre ce monastère où le travail, sanctifié par la piété, offrant l'assemblage de toutes les vertus, n'avait sur ce qui l'entourait que l'empire de la bonté et ces chapitres nobles de l'un et de l'autre sexe qui affichaient tant de morgue et qui eurent tant de procès pour de misérables préséances. Le mérite le plus éminent, le génie le plus distingué, la science la plus profonde étaient, non des titres d'exclusions, mais des titres insuffisans pour entrer dans ces corporations accessibles à l'ineptie munie de parchemins. Heureusement est aboli cet ordre de Foutevraut, où les hommes étaient subordonnés à une abbesse qui, exerçant par un vicaire délégué les pouvoirs spirituels, donnait des approbations aux confesseurs. Un père de la Mainferme osait s'en constituer l'apologiste. Il est aboli ce chapitre de Remiremont, dans l'église duquel venaient processionnellement et de très-loin des paroisses vassales chantant ce qu'on nommait des *kiriolo*, espèces de strophes aussi étraugères à la raison qu'à la rime. Dans une cohue tumultueuse qui se rendait à l'église du chapitre, le lundi de la Pentecôte,

(1) V. Clemencet, T. I, p. 40 et suiv.

la paroisse de Saint-Maurice, située au pied du ballon, devait offrir aux Chanoinesses un plat de neige ; à défaut de neige, deux bœufs parfaitement blancs ; à défaut de bœufs, une somme d'argent déterminée par arrêt de la cour souveraine de Nancy.

A Port-Royal le désintéressement des religieuses égalait leur humilité. Une dot de quatre-vingt mille francs ne put les engager à recevoir comme professe une dame de qualité (Madame de Crevecœur) qui le demandait avec instance et qui déjà portait l'habit de novice.

L'hospitalité la plus touchante s'exerçait dans tous ses détails. Les religieuses étendaient même leurs bienfaits à d'autres monastères. En 1693, elles vendirent un calice de vermeil pour assister les Bénédictines-Anglaises de Paris, qui étaient dans la misère (1).

L'oisiveté était absolument bannie de Port-Royal ; toutes les religieuses travaillaient, les unes à la pharmacie, d'autres à cultiver le jardin, à tisser des toiles, des serges, à faire des cartons, à relier des livres (2). Les récréations n'étaient qu'un changement d'occupation.

Jamais on ne vit une plus grande simplicité

(1) V. Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal, en 7 vol. in-8. Utrecht, 1742, tom. II, p. 153.

(2) V. Lettres du P. Vincent Comblat à un évêque, sur le Monastère de Port-Royal, p. 63.

de foi , un détachement plus entier des choses de la terre , une plus grande régularité de mœurs , une piété plus fervente , et par là même éloignée de toute singularité , de toute affectation et des vices reprochés si souvent et non sans raison aux couvens de filles. Très-soigneuses d'amasser dans le cours d'une vie fugitive des bonnes œuvres pour l'éternité , chacune d'elles pouvait s'appliquer ce que se disoit le cénobite Théodore : « Pauvre Théodore , que te servira d'être grand et heureux » en cette vie , si tu ne l'es pas en l'autre ? c'est » en vain que tu prétendrais pouvoir posséder » ces deux avantages ; tu ne peux aspirer à » l'un sans renoncer à l'autre. On ne passe » point des délices dans les délices , lorsqu'on » fait échange de cette vie contre celle de » l'autre monde. Il faut donc que tu te privés » des délices de cette vie , si tu veux être un » jour heureux dans le ciel ». Elles n'ambitionnaient que d'être ignorées ; les charges de la maison étaient un poids que chacune redoutait et n'acceptait qu'avec répugnance. Union , confiance , prières , travail , silence , austérité tempérée par une charité immense , tel est le tableau qu'ont tracé une foule d'écrivains contemporains , entr'autres Racine qui , dans son histoire de Port-Royal , reconnaît la certitude du miracle opéré sur la nièce de Pascal , guérie

d'une fistule lacrymale par l'application de la sainte Épine.

M. de Choiseul , évêque de Tournay , a raconté ce miracle fort au long dans un livre qu'il a composé contre les Athées et s'en est servi comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion. Il a été jusqu'à dire que, non seulement ce *serait une opiniâtreté , mais une extravagance et une espèce de folie. de douter de ce miracle.* Le savant Contenson, Dominicain, cite cet événement comme *propre à fermer la bouche aux infidèles les plus obstinés.* Il ne faut pas oublier le témoignage récent et que lui a rendu le pape Benoît XIII dans ses Homélie sur l'exode , pour prouver que les miracles n'ont pas cessé dans l'église.

L'authenticité de la guérison de Madame La Fosse, en 1729, fut revêtue de toutes les formes capables d'écarter les soupçons d'imposture. Il subit l'examen rigoureux de la médecine et de la philosophie , qui se réunirent pour en reconnaître la certitude. Ces faits ont eu l'assentiment d'une multitude d'hommes célèbres dont ci-après on trouvera l'énumération. Qu'importe dès-lors le ricanement dédaigneux de certaines gens qui , affichant l'incrédulité et le bel esprit , trouvent plus commode d'aiguiser l'épigramme que de vérifier et de réfuter.

Plusieurs fois il arriva que des femmes con-

duites à Port-Royal par la curiosité , furent si touchées des vertus de cette maison qu'elles ambitionnèrent d'y être reçues. De ce nombre fut la mère d'Angélique Arnaud , qui, voulant faire une confession générale , l'écrivit et la communiqua à sa fille pour avoir ses conseils (1). La mère de la réformatrice devint elle-même religieuse d'un monastère où déjà elle avait six filles , six nièces , filles d'Arnaud d'Andilly , et six ou sept autres parentes. Dans le monde , trois couvens remarquables étaient désignés de la manière suivante : les Bourgeoises de S. Antoine des Champs, les Dames de Maubuisson , les Religieuses de Port-Royal (2).

Les deux monastères de ce nom , celui des Champs et celui de Paris , gouvernés pendant quelque temps par la même abbesse , étaient à l'unisson pour la régularité. Mais , en 1665 , l'intrigue ayant soustrait celui de Paris à l'indépendance de celui *des Champs* , on y vit une disparité totale dans la conduite. Ici régnait la piété la plus exemplaire , là un relâchement scandaleux joint à l'emploi de tous les moyens que suggéraient la fourberie et la haine pour persécuter Port-Royal des Champs , et s'emparer de ses biens, dont celui de Paris avait

(1) V. D. Clemencet , tom. II , p. 210 et 211.

(2) V. les Mémoires pour servir à l'Histoire , etc. , t. II , p. 292.

déjà extorqué une partie. Un jour l'abbesse de ce dernier ayant donné un bal au parloir, à cette occasion le cardinal de Noailles disait : Il n'est pas juste que Port-Royal de Paris donne un bal et que Port-Royal des Champs paie les violons (1). Ces biens envahis furent dilapidés, et l'administration en était si délabrée qu'en 1725 l'archevêque crut devoir interposer son autorité et fut obligé de plaider contre les religieuses de Port-Royal de Paris.

Finissons ce chapitre par un extrait d'un ouvrage du docteur Petit-Pied : (2) « Il n'y a » pas eu de monastère où la discipline régulière » se soit mieux soutenue. Jamais on n'avait vu » une maison plus sainte, plus éloignée de la » corruption du monde, plus attentive aux lois » de l'église, plus soumise aux pasteurs, plus » attachée à toutes les règles. Les vœux de la » pauvreté religieuse s'y observaient dans toute » leur étendue. Les sœurs ne possédaient rien » en propre. Tout était en commun parmi » elles ; et encore dans l'usage de ces biens » qu'elles possédaient en commun, quelle ad- » mirable simplicité ! quelle modération ! quel » éloignement du faste et de la vanité ! Tant » qu'il lui a été permis de recevoir des filles à

(1) V. Clemencet, tom. VII, p. 409.

(2) V. Obedientiæ credulæ vana religio, part. II, chap. XI.

» la profession de la vie religieuse , jamais une
» riche dot n'a été le prix du vœu de la pau-
» vreté ; et leur maison , toujours fermée à la
» faveur , à la recommandation , aux intérêts
» humains , ne s'ouvrit qu'à la vertu éprouvée
» et à la vocation clairement reconnue .

» On les voyait pleines de respect pour les
» mères, mais de ce respect que produit l'amour
» et la confiance. Elles vivaient ensemble dans
» la plus parfaite union. Les entretiens avec les
» personnes du dehors étaient rares mais sans
» familiarité et toujours sous les yeux d'une
» assistante.

» On admirait ce profond silence qui régnait
» dans la maison , cette modestie sérieuse, cette
» uniformité dans les exercices , ce travail as-
» sidu , cette application continuelle à la prière,
» ces larmes si douces et si consolantes qui en
» étaient le fruit ; les lectures également pieuses
» et solides , éloignées de toute vaine curiosité ;
» les aumônes versées avec abondance dans le
» sein des pauvres. La vie y était austère et
» frugale , le sommeil court , les veilles longues
» et fréquentes , les jeûnes soutenus jusqu'au
» soir , la foi pure , l'espérance animée , la
» charité brûlante.

» L'intérieur de la maison était pour les
» jeunes filles une école de vertus et de piété ;
» l'extérieur était rempli de laïques vertueux
» qui

» qui s'exerçaient courageusement dans les
» plus rudes travaux de la pénitence. Hélas !
» qui peut dire combien il s'y est formé de
» saints qui ne sont connus que de Dieu seul ,
» et dont les cendres sont cachées dans ces lieux
» jusqu'au temps de la manifestation.

» Que dirai-je de l'office public de l'église ?
» Quel concours jour et nuit ! quelle assiduité !
» quelle persévérance ! Quelle violence , pour
» me servir de l'expression de Tertulien , ne
» faisait-on pas à Dieu par l'union de ces prières
» si ferventes et si animées ! Les cérémonies
» sacrées s'y faisaient avec dignité , mais sans
» pompe et avec une simplicité édifiante. Le
» chant ravissait , vous auriez cru entendre des
» anges. C'était des voix douces , distinctes ,
» articulées , harmonieuses , touchantes , qui
» attendrissaient jusqu'à faire répandre des
» larmes , et qui remplissaient en même temps
» le cœur de joie et de consolation.

» L'auguste majesté de Dieu se faisait sentir
» dans ces saints lieux. Jésus-Christ présent sur
» l'autel y était adoré sans interruption. Les
» saints mystères y étaient offerts avec une
» terreur sainte , religieuse et pleine de foi.
» L'ardent amour que ces pieuses filles avaient
» pour Jésus - Christ leur faisait désirer sans
» cesse de recevoir souvent la Divine Eucha-
» ristie , avec un empressement et un feu dont

» l'activité pourtant était quelquefois retenue
« par un vif sentiment d'humilité et de pénitence.

» O sainte vallée ! ô sacrée demeure ! ô cendre des saints qui reposent dans ces lieux !
» quoi ! celui qui devait vous servir de père ,
» qui a été le témoin d'une si rare vertu , et
» qui même quelquefois s'en est déclaré le
» défenseur , a - t - il donc pu..... Mais où
» m'emporte un si triste souvenir ?

» Le monastère de Port-Royal a pu être
» renversé , mais la postérité saura (ce que ni
» la suite des siècles , ni l'iniquité des hommes
» ne feront jamais oublier) que cette maison
» si sainte a péri enfin , non par aucun crime
» qui ait été commis , non par l'ambition des
» religieuses , non par aucun différent survenu
» entr'elles , non par de folles dépenses , non
» par des édifices somptueux témérairement
» entrepris , non par le relâchement de la discipline , qui depuis cent ans qu'elle y a été
» établie s'y est toujours également soutenue ;
» mais , ce qui est incroyable , par un scrupule
» religieux et un attachement inviolable à la
» sincérité chrétienne. Chose inouïe jusqu'à nos
» jours ; et quand même il n'en resterait aucun
» monument écrit , les ruines même de ce lieu ,
» si digne de vénération , élèveront pour ainsi
» dire leur voix et serviront de témoignage
» éternel.

» Mais pendant qu'on déracinait ainsi du
» champ du Seigneur des arbres qui portaient
» tant de fruit , n'oserait-on pas dire aux des-
» tructeurs de Port-Royal ce que S. Bernard
» ne faisait pas difficulté d'écrire au pape In-
» nocent II : *Si cette terre est désormais aban-*
» *donnée à des arbres inféconds et stériles, sur*
» *qui pourrai-je en rejeter la faute, sinon sur*
» *celui qui tient et conduit la coignée ? (1) ».*

CHAPITRE III.

*Causes qui ont ameuté les ennemis de tout
bien contre Port-Royal. Calomnies et
autres moyens employés pour en obtenir
la destruction.*

CE qu'on vient de lire conduit naturellement à parler des causes qui ont excité la haine des pervers contre Port-Royal , des moyens employés pour la détruire , de la manière dont on y a procédé , et des persécutions dirigées contre quiconque avait manifesté de l'attachement pour ce monastère.

Jamais peut-être on ne vit une famille plus nombreuse que celle des Arnaud , réunir dans

(1) D. Bernard , epist. 147.

tous les individus qui la composaient la piété, le génie, l'amour de tout ce qui est bien et la fermeté pour l'opérer. Mais cette famille fut malgré elle une des causes qui provoquèrent la guerre contre Port-Royal.

Antoine Arnaud, père du docteur de ce nom, plaidant pour l'Université de Paris, avait publié en 1602 son *Franc et Véritable Discours* contre le rappel des Jésuites en France d'où Henri IV les avait expulsés; ils en conservaient un ressentiment profond. Du Verger de Haurame, abbé de S. Cyran, dans son *Petrus Aurelius* adopté par le clergé de France, les avait maltraités, et la plaie était d'autant plus cuisante qu'il avait dit la vérité. Il avait réfuté la somme de théologie du père Garasse, en lui opposant la *somme des fautes et faussetés* contenues dans cette rapsodie. Ami de Jansénius et du docteur Arnaud, il avait manifesté son horreur pour les Erreurs Pélagiennes, de Molina; et comme il ne savait pas composer avec les principes pour complaire aux grands, inaccessible aux caresses et aux menaces, il avait déplu au cardinal de Richelieu dont il désapprouvait les démarches tendantes au divorce du frère de Louis XIII, Gaston d'Orléans, avec sa seconde femme. S. Cyran avait sur-tout censuré la doctrine de l'attrition du Catéchisme de Luçon, publié par le cardinal qui le fit em-

prisonner en avouant toutefois que c'était un saint et un savant. Le livre d'Arnaud, sur la *fréquente communion*, heurtait de front le relâchement que les Jésuites ont perpétué jusqu'à leur extinction ; témoin l'ouvrage de leur père Pichon. Arnaud publia la *Morale Pratique des Jésuites*, et fit frémir les amis des mœurs sur les excès des casuistes dont un père Pirot avait publié en 1657 l'Apologie. Les *Lettres Provinciales* de Pascal avaient prouvé par leur succès qu'un bon livre est une puissance. Il avait dit d'ailleurs, en parlant des calomnies dirigées contre Port-Royal : « Ce lieu qu'on » voulait faire envisager comme le temple du » diable, Dieu en a fait son temple (1) ». Le P. D'Arvigni soutient qu'on eut tort d'imputer exclusivement aux Jésuites des opinions communes à d'autres théologiens (2). On lui a répondu qu'au moins ils étaient bien plus nombreux dans sa société, qu'elle les couvrait de son égide lorsqu'on les attaquait, et que par l'ascendant de son crédit, de ses intrigues, elle cherchait à faire prévaloir leur doctrine et à s'établir régulatrice de la croyance et des opinions.

Les ouvrages des Port-Royalistes qu'on vient

(1) XVI^{me} Provinciale.

(2) V. Ses *Mémoires Chronologiques* pour servir à l'Histoire ecclésiastique, sous l'an 1656.

de mentionner, et beaucoup d'autres dictés par la saine morale et le bon goût, et publiés par les solitaires dont il sera question ci-après, furent lus avec avidité et admirés du public, ils excitèrent la jalousie des Jésuites; de la jalousie à la haine il n'y a pas loin. Dès-lors s'établit une démarcation entre deux partis formidables; delà naquirent les dénominations de *Jansénistes* et de *Molinistes*, aussi fameuses que celles de *Guélfes* et de *Gibelins*; quelque-fois la haine se cacha sous le masque du zèle religieux.

Du temps de la ligue on avait vu l'ambition des Guises, de nos jours on a vu l'ambition du clergé et de la noblesse se couvrir des mêmes prétextes. Il faut donc, comme l'a dit un pape, que la religion soit bien pure, puisque si souvent le crime a tenté d'en emprunter les traits. Il est une classe d'hommes qui ne manquera pas d'en inférer qu'il faut détruire la religion. La conséquence serait aussi d'extirper les vignes de nos côteaux, d'interdire l'usage du fer, d'anéantir les tribunaux de justice, de proscrire la vertu pour empêcher l'ivrognerie, l'assassinat, la chicane et l'hypocrisie.

Dans leurs écrits, dans leur conduite les Port-Royalistes manifestaient cette inflexibilité chrétienne qui se cramponne en quelque sorte sur les principes du dogme et de la mo-

rale sans jamais devier. La doctrine des Jésuites, plus accommodante, admettait des tempéramens. Trente de leurs casuistes, en rassurant les consciences sur l'autorité d'un *docteur grave* (et tous voulaient l'être), avaient élargi un chemin que l'Évangile nous dit être si étroit. On connaît les vers de Despreaux sur Escobar, qui, pour aller au ciel, avait *trouvé un chemin de velours*. On conçoit que par là même ils durent avoir à la cour un crédit qu'ils convoitaient. L'anecdote suivante est bonne à rappeler.

Louis XIV, inquiet de savoir s'il pouvait imposer le *dixième* à un peuple déjà obéré d'impôts dont une partie s'écoulait dans le sein des prostituées du monarque, interroge le successeur du père Lachaise dans la place de confesseur du roi. Le Tellier lui procure une consultation de Sorbonnistes, portant que tous les biens des sujets sont au roi, et qu'il ne fait que reprendre ce qui lui appartient (1). Ces casuistes étaient-ils docteurs d'Israël ou prophètes de Baal ?

D'après ce qu'on vient de lire, elles sont déjà dévoilées les causes qui soulevaient contre un monastère de filles une faction puissante. Les accusait-on de quelques crimes ? Non ; leur

(1) V. Histoire de la Régence du duc d'Orléans, par Marmontel, 2 vol. in-12. Paris, 1805, tom. I, p. 148.

maison était une école de sagesse ; et, soit des religieuses , soit des solitaires de Port-Royal , aucun n'a jamais été inculpé d'une action contraire aux mœurs ; les domestiques mêmes et les ouvriers attachés à cette maison annonçaient par leur conduite édifiante qu'ils vivaient dans l'atmosphère de la vertu. L'histoire n'a pas cru se ravaler en recueillant les actions de plusieurs d'entr'eux. L'histoire qui, à travers les siècles colporte tant de mauvais exemples et si peu de bons , est plus utile à l'espèce humaine en racontant la vie d'Innocent Fai , domestique à Port-Royal , qu'en faisant retentir jusqu'à nous les forfaits d'Alexandre et de César.

Les ouvrages des solitaires de Port-Royal avaient irrité leurs ennemis. Tel est le véritable motif qui stimulait ceux-ci à faire détruire une maison, l'asile de la piété, tandis qu'à Paris on tolérait les repaires du libertinage. Plusieurs fois les religieuses furent expulsées et réintégréés. Périfixe , archevêque de Paris , l'un de leurs persécuteurs , s'y transporte en 1664 , et enleve douze religieuses ; le chevalier du guet , qui s'était trouvé le matin à une exécution de grands scélérats et l'après-midi à la dispersion de ces saintes filles , citait ces deux faits , arrivés le même jour , comme une anecdote remarquable. Pour les enlever , disait-il , on n'a-

vait pas besoin de nous , car ce sont des agneaux (1). La mère de Bregy , après une captivité assez longue hors de Port-Royal , ayant obtenu la permission d'y retourner , trouve à Paris une de ses consœurs , elle se jette à genoux et l'embrasse , en disant , quoi être fidèle à Dieu et se revoir ! ah ! c'est trop de graces ; nous ne les méritons pas (2).

La calomnie mit tout en usage pour noircir Port-Royal. La Fable de Bourg-Fontaine , la Fourberie de Douay où l'histoire du Faux Arnaud , la Falsification de la Médaille de la paix de Clément IX , et cent autres inventions de ce genre , attestent la fécondité de la haine. Un père Meynier , Jésuite , fit un livre pour prouver que Port-Royal était d'intelligence avec Genève contre la présence réelle ; tandis que ces religieuses , par leur institut même et par leur inclination spéciale vouées à l'adoration perpétuelle de Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie , étaient nuit et jour prosternées devant les saints autels ; tandis qu'Arnaud publiait la *Perpétuité de la foi* , où la certitude du dogme eucharistique est portée à l'évidence ; tandis que le même Arnaud , Nicole et leurs amis étaient signalés par leurs ouvrages comme les ennemis les plus redoutables du Calvinisme.

(1) Clemençet , tom. IV , p. 445.

(2) *Ibid.*

Les ennemis de Port-Royal démentis et conspués par – tout eurent recours à d'autres moyens.

La cour de France était prévenue contre Jansénius, évêque d'Ypres, auteur du *Mars Gallicus*, ouvrage fameux qui avait pour but de défendre le roi d'Espagne, et de condamner l'alliance de celui de France avec les Protestans de Hollande. Le chapitre XIII ridiculise le droit prétendu des rois de France à guérir les écrouelles, droit que s'arrogeaient aussi ceux d'Angleterre, comme ceux de Hongrie prétendaient guérir la jaunisse. C'était à la fois heurter la puissance et froisser l'orgueil.

Le même évêque avait publié l'*Augustinus* dont on a plusieurs éditions, une de Paris, une de Rouen et une de Louvain. On voulut forcer des religieuses à signer que cinq propositions condamnées, et que personne ne soutient, se trouvaient dans un gros livre latin d'un prélat étranger qu'elles ne pouvaient lire. Une telle obligation imposée à des filles doit trouver place dans les archives du délire : elles demandaient seulement qu'il leur fût permis de se taire sur un fait qu'elles ignoraient.

Leur résistance au formulaire d'Alexandre VII présageait quelle serait leur manière de penser sur la bulle *vineam domini sabaoth*, publiée en 1705, dans laquelle Clément XI dé-

cidait ce qu'on ne lui demandait pas, et ne décidait pas ce qu'on lui demandait ; car il déclarait que le silence respectueux ne suffit pas à l'égard des décisions sur le dogme ; or, la question était de savoir s'il suffit à l'égard des décisions concernant les faits. Dans l'assemblée du clergé, le cardinal de Noailles demanda que cette bulle fût reçue par voie de jugement comme le droit et l'usage y autorisaient les évêques qui, dans diverses circonstances, ont rappelé leur faculté de juger avant, avec et après le pape. D'ailleurs, il est de principe que le pape ne peut juger en première instance une affaire née en France ni sans avoir entendu l'inculpé. « Le pouvoir des évêques, disait d'Aguesseau, » n'est plus qu'un titre inutile, si le pape peut » venir ici faire leurs fonctions (1) ». L'assemblée de 1705 nomma en conséquence une commission à la tête de laquelle était l'archevêque de Rouen, ce dont Rome fut très-irritée. Heureuse l'église gallicane, si ses prélats n'avaient jamais dégénéré de cette noble fermeté qui sait conserver le respect pour le chef de l'église et se fixer sur la limite qui sépare l'autorité légitime de l'abus qu'on peut en faire.

Les religieuses si cruellement maltraitées se tinrent en garde, dit un auteur, contre ces signatures captieuses qu'on leur avait si souvent

(1) V. le tome XIII des OEuvres du Chancelier, p. 530.

présentées dans une solitude épiée sans cesse, qu'on ne pouvait aborder sans péril d'exil et quelquefois de prison. A cette occasion, Euphémie, sœur de Pascal, écrivait : « Quand » les évêques ont des courages de filles, il con- » vient que des filles aient des courages d'évê- » ques : si ce n'est pas à nous à défendre la » vérité, c'est à nous à mourir pour la vé- » rité (1) ». C'est là sans doute ce qui fit dire à Harlay, archevêque de Paris, dont le nom n'est pas inscrit dans les Annales de la Vertu : « Ces filles là sont vertueuses comme des anges » et orgueilleuses comme des démons ».

Au neuvième siècle, sous Léon l'Isaurien, lorsque tant d'hommes qui devaient être des colonnes de l'église se laissèrent entraîner à l'erreur, les iconoclastes déployèrent les mêmes fureurs contre un monastère de trente vierges qui fut persécuté pour avoir maintenu le culte des images. S. Théodore Studite leur écrivit de sa prison pour célébrer leur zèle et les exhorter à la persévérance (2). Cette lettre fournit aux amis de Port-Royal un rapprochement très-piquant dans ses détails.

Un grand vicaire de Paris, étant allé prêcher

(1) V. Clement, tom. IV, p. 169.

(2) V. Baronius, tom. IX. Adann. 816, n^o 20, 21 et 22 ; et Clemencet ; tom. IV, p. 472 et suivantes. Histoire de Port-Royal, par Besogne, tom. VI, p. 226.

à Port-Royal l'obéissance aveugle aux ordres de l'archevêque , disait à la mère Christine Briquet : Les marches de cet autel sont de marbre blanc ; si mon prélat m'assurait qu'elles sont noires , je le croirais. Vous auriez tort , répondit-elle , votre croyance n'en changerait pas la couleur.

Les religieuses destituées de conseil / parce qu'on interceptait toute communication entr'elles et ceux qui auraient pu leur en donner , soumises à l'église , attachées au saint-siège , mais sachant , comme tout Français digne de ce nom , que l'infaillibilité n'est la prérogative d'aucun individu ; que l'église , seul tribunal infaillible , est au-dessus de son chef visible ; excédées de vexations , elles interjetèrent plusieurs fois appel de l'ordonnance de l'archevêque de Paris à la primatie de Lyon , dont l'official ne voulut pas recevoir leur réclamation (le prélat qui occupait alors le premier siège des Gaules n'était pas un Montazet). Ne pouvant obtenir justice des hommes , dans un accès de désolation elles dressèrent une procuration en forme de lettre , et la déposèrent dans le cercueil d'une des sœurs défuntes , pour porter leur demande au tribunal de Dieu.

Le Tellier parvint enfin au but si ardemment désiré de sa compagnie : « Louis XIV , qui » voulait se sauver et qui , ne connaissant pas

» la religion , s'était flatté toute sa vie de faire
» pénitence sur le dos d'autrui , se proposait de
» la faire sur celui des huguenots et des jansé-
» nistes , qu'il croyait presque également hé-
» rétiques.

» Le roi était environné de gens aussi igno-
» rans que lui , tels que la Maintenon , Beau-
» villiers , Chevreuse ; de courtisans et de valets
» principaux qui n'en savaient pas davantage
» ou qui ne pensaient qu'à leur fortune , d'un
» clergé détruit de longue main , et en dernier
» lieu par un Godet Desmarets , évêque de
» Chartres , qui avait rempli l'épiscopat d'igno-
» rans qui regardaient le pape comme un dieu
» et avaient horreur des maximes de l'église de
» France , parce que toute antiquité leur était
» inconnue , etc. (1) ».

On doit s'indigner , mais on ne peut être surpris que dans cet état de choses Le Tellier ait obtenu de Louis XIV le décret de destruction : dans les religieuses , on voulait punir leurs célèbres amis qui avaient dévoilé les Jésuites stimulés , dit Marmontel , par une jalousie atroce contre Port-Royal , dont le crime était de former de grands hommes (2). Ceux-ci étaient plus habiles en théologie , ceux-là plus habiles en politique.

(1) V. Son histoire de la Régence , tom. I , p. 3.

(2) V. les Mémoires du duc de Saint-Simon.

CHAPITRE IV.

*Destruction de Port-Royal. Etat actuel
des Ruines de ce Monastère.*

D'ARGENSON, lieutenant de police et ami des Jésuites, fut chargé d'exécuter l'arrêt de proscription. Il part de la capitale la nuit du 28 au 29 octobre 1709, et vient investir la maison avec trois cents hommes. La tyrannie eut dans tous les temps la même tactique. Par cet appareil on voulait faire croire au public qu'il y avait une révolte dans ce monastère, tandis qu'on n'y trouva que soumission. Il s'agissait seulement d'enlever vingt-deux pauvres religieuses, âgées et la plupart infirmes. Pour la dernière fois elles se rendent au chœur à l'heure de Tierce, moment où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres; elles l'invoquent pour elles et pour leurs persécuteurs.

A l'instant on les arrache de leur asile, à peine leur laisse-t-on le loisir d'emporter la moindre chose; elles subissent leur sort sans murmurer, avec courage, et ne réclament rien pour elles-mêmes, elles se contentent de recommander à d'Argenson une pauvre femme

impotente, attachée à la maison depuis cinquante ans; et une autre qui avait servi Mademoiselle des Vertus. Puis elles se jettent à genoux, se demandent pardon les unes aux autres, s'encouragent, s'exhortent à l'union, à la prière mutuelle, et se disent adieu jusqu'à l'éternité, elles ne se reverront que là.

Le lendemain une multitude de pauvres, qui recevaient habituellement au monastère du potage et du pain, affluent sur les hauteurs voisines en sanglottant et s'écriant : Qu'allons-nous devenir ?

Le reste des biens du monastère que n'avait pas encore envahi Port-Royal de Paris, lui furent adjugés avec charge de payer l'entretien des religieuses aux divers couvens dans lesquels elles seraient déportées ; mais les deux Port-Royal étant absolument opposés quant à l'esprit et à la conduite et n'ayant de commun que le nom, il en résulta la plus grande négligence dans les paiemens, ensorte qu'elles se trouvèrent dans un dénuement affreux.

A ce tourment joignez les outrages qu'elles essayaient de la part des fanatiques chez lesquelles on les avait exilées ; car rien n'avait été oublié pour prolonger leur martyre. Bertier, premier évêque de Blois, refusa les sacremens et la sépulture catholique à la prieure, exilée en cette ville, où elle mourut en 1716,

parce

parce que cette fille refusait une signature que sa conscience aurait démentie. « On pensera » qu'il y avait des deux parts puérilité et sottise, » mais ce point accordé, on verra aussi d'un » côté la malice et la rage des démons, et de » l'autre la constance des héros et la pureté » des anges (1) ».

Si alors eût vécu Caumartin, successeur immédiat de l'évêque Bertier, et animé d'un esprit si différent, au lieu de censurer la défunte, il aurait préconisé son courage et ses vertus. Une autre religieuse de Port-Royal étant décédée vers la même époque dans la même ville, on refusa les funérailles; on se contenta de dire une messe basse. La même inconséquence eut lieu à l'inhumation de la dernière abbesse, la mère Boulard (2), dont on célébra les obsèques, mais sans sonner les cloches. Si elles étaient hérétiques, on devait supprimer toute prière, toute cérémonie; si elles ne l'étaient pas, on devait les traiter à l'égal des autres fidèles: mais l'iniquité se ment à elle-même; et de nos jours, à la suite des disputes concernant le serment exigé par l'assemblée constituante, n'a-t-on pas vu cent fois les mêmes contradictions. Tandis qu'à Paris on faisait des funérailles solennelles

(1) V. la nouvelle édition des Œuvres de Racine, t. V, p. 48.

(2) V. le Nécrologe de Port-Royal, p. 122.

à des comédiens, à un astronome qui toute sa vie fit profession d'athéisme, à Nanci un clergé frénétique, outrageant la religion, l'épiscopat dans la dépouille mortelle du vénérable prélat Nicolas, s'attirait la juste animadversion de l'autorité civile, scandalisait les vrais chrétiens dont l'amitié le suit au-delà des bornes de la vie, et qui ont érigé un monument à un évêque révééré comme pasteur et comme citoyen.

Dans l'épitaphe de la mère Boulard, en parlant des peines qu'elle eut à souffrir, l'allusion à un passage de l'Écriture, rappelait qu'elle avait été persécutée par le démon et criblée comme le froment dans l'aire. On obtint du roi un ordre pour faire effacer cette phrase.

Le 23 janvier 1710, la cour ordonna la démolition. Duclos, dans ses Mémoires, dit qu'on l'exécuta avec la fureur qu'on emploierait contre une ville rebelle, et le scandale qu'on déploierait contre un mauvais lieu. Comme si les murs étaient complices des torts imputés aux religieuses, on rasa un immense et magnifique édifice qui avait coûté peut-être plus de quinze cent mille francs, et que le bon sens indiquait comme pouvant servir à un hospice ou à une manufacture.

La garnison qu'on avait laissée à Port-Royal après l'expulsion des religieuses y avait porté l'intempérance, commis des pillages et des pro-

fanations auxquelles on mit le comble en 1711, lors de l'exhumation.

Au pourtour extérieur de quelques cimetières en divers pays on a tracé ces mots : *le temps est devant toi*, et dans l'intérieur ceux-ci : *le temps est derrière toi*. Au cimetière des religieuses de Port-Royal étaient deux vers souvent répétés qui sont peu poétiques, mais qui appellent la réflexion sur de grandes vérités.

Tous ces morts ont vécu, toi qui vis, tu mourras,
Ce jour terrible approche et tu n'y penses pas.

On a calculé que depuis l'an 1204, époque de la fondation, en ne supposant que six morts par an, le cimetière contenait au moins les débris de trois mille cadavres. Ces vierges, dit un auteur, qui de leur vivant avaient fui les regards des hommes, furent livrées après leur mort aux regards lubriques d'hommes sans pudeur, qui, tenant des propos infâmes, hachaient par morceaux les corps à demi-consommés, tandis que dans l'église même des chiens dévoraient des chairs et s'en disputaient les lambeaux. Ces restes vénérables furent transportés en divers cimetières à Paris, à Saint-Lambert, à Palaiseau, à Magni et ailleurs. C'est à Magni que dans ces dernières années on a trouvé la pierre tumulaire d'Arnaud d'Andilly, avec cette inscription touchante :

Sub sole vanitas , supra solem veritas : au-dessous du soleil la vanité , au-dessus du soleil la vérité.

On a comparé la fureur des ennemis de Port-Royal à celles des enfans d'Edom contre Jérusalem. « O Dieu , les nations sont venues dans » votre héritage , elles ont souillé votre temple (1). Détruisez , ont-ils dit , détruisez jus- » qu'aux fondemens (2). » La haine s'était acharnée contre les pierres de cette maison. Vint ensuite l'archevêque de Beaumont qui en arracha presque les derniers fondemens: il obtint qu'on emploierait les débris à construire un aqueduc pour diriger l'eau des sources placées au-dessus de l'étang. Le fermier s'est plaint des inconvéniens de cet aqueduc qui coûta quatre-vingt mille francs à la caisse des économats.

Que reste-t-il de ces ruines ? parlerai-je de quelques pans de murs qui formaient l'enceinte du couvent et sur lesquels étaient inscrits une foule de noms avec le verset : *Super flumina Babylonis* , etc. ; parlerai-je de quelques voûtes très-solides construites pour épuiser l'humidité et assainir un local marécageux ? Qu'importe qu'il y ait encore le moulin avec l'habitation du meûnier ?

La maison , habitée il y a cinq siècles par

(1) Deus venerunt gentes in hereditatem tuam. p. 78

(2) Exinanite exinanite , etc. psal. 156 — 7.

saint Thibaut, solitaire de cette contrée, avait été rebâtie : elle sert de bergerie.

La maison de M. de Saintemarthe est devenue une grange ; les bestiaux paissent sur l'emplacement du couvent et de l'église. On présume que ce local recèle beaucoup de tombes d'où les corps n'ont pas été exhumés. La clématite, le lierre et la ronce croissent sur cette mesure ; un marsaule élève sa tige au milieu de l'endroit où était le chœur.

A quelques toises de distance on trouve les caves et quelques débris de l'hôtel de Longueville, bâti par la duchesse de ce nom, qui, dans cette retraite, au milieu de sa famille, pratiquait toutes les austérités de la pénitence, et savait en quelque sorte les rendre aimables. L'auteur de l'ouvrage curieux : *Intrigue du Cabinet*, etc., Anquetil, attribue la retraite de Madame de Longueville à son goût pour les cabales et non à la piété (1). Cette assertion paraît hasardée, quand on considère la conduite invariable de cette Dame. Est-il dans la marche des passions de fuir le théâtre des intrigues, lorsqu'on veut intriguer ?

Ici s'intercale naturellement l'anecdote suivante : « Madame de Longueville, dans un moment d'humeur contre le roi, s'explique sur son compte d'une manière indiscrete et peu

(1) T. IV, p. 250.

respectueuse. Un seul homme qui l'a entendue s'empresse d'aller le raconter au monarque qui s'en plaint amèrement au frère de la duchesse. Celui-ci assure que cela ne peut pas être. Je l'en croirai elle-même, dit Louis XIV, si elle dit le contraire. Dans l'intervalle le frère de la duchesse accourt chez sa sœur qui avoue. Il tâche de l'engager à nier. Quoi, dit-elle, je réparerais ma faute par une plus grande ! le délateur a eu tort, mais cela ne m'autorise pas à le faire passer pour un imposteur. Sur-le-champ elle va déclarer tout au roi lui-même, qui depuis cette époque donna à Madame de Longueville des preuves multipliées de son estime (1).»

Au-dessous de l'édifice dont on vient de parler, est une belle source nommée la *Fontaine de la mère Angelique*. Sur le revers opposé est l'endroit appelé *le Désert*, qui faisait partie de l'enceinte du couvent ; c'est là que les religieuses allaient tenir leurs conférences. Quelques pans de mur soutiennent encore les terrasses de cette solitude dont Mademoiselle Horthemels a donné une bonne gravure.

Environ 200 mètres plus loin (100 toises), sur la droite, on trouve les ruines du *château de Vaumurier*, bâti par Louis-Charles Albert,

(1) V. La véritable vie d'Ende-Geneviève de Longueville (par l'abbé de Villefore), in-12, Amsterdam, 1735, tom. II, p. 60 et suiv.

duc de Luynes. Là il vecut dans la piété , et réunit des savans pour des conférences ecclésiastiques dont le résultat fut entr'autre la traduction du Nouveau Testament , appelée *de Mons* parce qu'elle fut imprimée dans cette ville. Il fit présent à Port-Royal de cet édifice qui devint ensuite une auberge. Le dauphin , fils de Louis XIV, étant allé chasser dans les environs , résolut de le demander au roi pour y placer une personne qu'il aimait. La mère Angélique de Saint-Jean , abbesse , en ayant été avertie , sur-le-champ elle envoya des ouvriers pour le démolir. Le roi qui en sut la cause y applaudit.

Ce château formait un pavillon carré ceint de fossés qui n'ont pas été comblés. Sur le contour s'étendent des haies de lilas entremêlées de ceps de vigne abandonnés à la nature , et qui produisent encore, dit-on, d'excellent chasselas. Les cuisines et les caves existent : elles auraient pu servir d'asyle à quelques malheureux persécutés sous le régime révolutionnaire, d'autant plus qu'elles sont très-saines et dans une position qui les dérobe à la vue.

Plus loin , à la distance d'environ un kilomètre (500 toises) , s'élève la petite église de Saint-Lambert. Dans le cimetièrre furent transférés divers corps exhumés de l'abbaye , entr'autres celui de Hamon , le modèle des péni-

tens et le consolateur des pauvres. Quatre pierres qui furent placées aux angles de la fosse n'ont pas été dérangées ; elles appellent le respect des chrétiens que la piété , et des savans que la curiosité amènent dans cette contrée. L'église , qui n'a rien de remarquable , inspira toujours plus de piété que la chapelle de Versailles. A la droite du maître-autel on en trouve un autre tiré , à ce qu'on assure , de Port-Royal lors de la destruction. Il est d'une structure grossière , les figures sont d'un très-mauvais goût , mais l'intention de celui qui , dans le temps de la terreur , les a mutilées n'en est pas moins criminelle.

En 1711 fut présenté un plan pour le rétablissement de Port - Royal. Le cardinal de Noailles , à qui le Mémoire fut renvoyé , n'en tint aucun compte (1) ; néanmoins il était dévoré de remords depuis le moment où , par une lâche condescendance , il avait servi la vengeance des ennemis de Port-Royal , en souscrivant à sa destruction. Un jour , cédant à des sollicitations réitérées , il se décida à visiter les ruines de cette maison : à leur approche , à leur aspect il fondit en larmes. A cette occasion furent dits ces mots souvent répétés , et qu'ensuite on appliqua aux Jésuites , que *les pierres de Port-Royal retombaient sur lui*. L'acte de

(1) V. le Nécrologe de Port-Royal , Préface , p. 6.

faiblesse qu'il avait à se reprocher empoisonna le reste de sa vie : c'est l'inévitable punition de tous ceux qui , d'ailleurs doués comme lui de qualités précieuses , n'ont pas de caractère.

La révolution ayant nationalisé les biens de main-morte , l'emplacement où était Port-Royal a été vendu avec quelques terres adjacentes , ainsi qu'une maison à Saint-Lambert , habitée par le propriétaire , et jadis habitée par ce savant Tillemont qui se délassait de ses travaux littéraires en conversant avec les bons campagnards , dont il tâchait de développer les idées et d'épurer les affections. On se rappelle ses questions à des enfans qui gardaient des bœufs et des chevaux : Comment , vous qui êtes si petits , pouvez - vous conduire à volonté des animaux qui , par leur nombre et leur force , l'emportent sur vous ? Les réponses l'amenaient à faire sentir la supériorité de l'homme doué d'une âme raisonnable , et susceptible de s'élever par l'amour vers l'Auteur de toutes choses.

Ainsi périt après 505 ans d'existence un monastère qui pouvait servir de modèle à tous les autres ; il fut détruit par un prince qui avait tourmenté les protestans ; et qui , libertin et dévot , n'eut pas le courage de s'élever jusqu'à la piété.

L'anecdote suivante est si étrange qu'elle force à douter.

Le persécuteur de S. Cyran, le protecteur de l'attrition, l'orgueilleux cardinal de Richelieu avait été accessible aux remords, il en avait quelquefois de si violens et son appréhension d'être damné était si grande que, pour se tranquilliser, il exigea de Lescot, son confesseur, un écrit par lequel il l'assurait de son salut. Ce docteur le lui donna. En vérité il n'y avait plus qu'un pas à faire et bientôt on aurait créé des chambres d'assurance pour l'autre monde. Le cardinal portait toujours ce papier comme un préservatif contre la colère de Dieu, sous la garantie de son confesseur. Celui-ci, dit-on, tenait son passeport pour suspect, car dès que le cardinal fut mort, il s'empessa de retirer le papier (1).

Louis XIV ne fut pas moins agité de remords lorsqu'il vit approcher sa fin; écoutons un auteur déjà cité! « Il avait proscrit toute » liberté jusqu'à la ravir aux consciences les » plus saintes et les plus orthodoxes (2). Sa piété » parut si alarmée au lit de la mort au sujet des

(1) V. l'Histoire de l'Abbaye de Port-Royal (par Besogne) in-8. Cologne, 1752, tom. III, p. 434. L'auteur raconte cette anecdote d'après Herman.

(2) Saint-Simon, tom. 6, p. 159.

» persécutions, qu'il en témoigna ses regrets
 » aux cardinaux de Rohan et de Bissy. Il leur
 » offrit de remédier au mal qu'il aurait pu
 » faire, et les pria de lui déclarer, s'il n'y avait
 » pas eu de passion dans leur conduite: il dé-
 » clara qu'il n'aurait pas de répugnance de
 » voir le cardinal de Noailles. Mais le Tellier
 » qui observait les derniers mouvemens du
 » cœur du roi, étouffa ce reste de bonté en lui
 » disant, que s'il recevait le cardinal, il dé-
 » truirait dans un moment l'ouvrage de toute
 » sa vie; et l'un des cardinaux ajouta qu'il ne
 » pourrait voir l'archevêque de Paris sans
 » abjurer tout ce qu'il avait fait. Le cardinal
 » de Noailles ne vit point le roi dans ces
 » derniers momens. Mais Louis XIV, voulant
 » manifester ce qu'il sentait dans son cœur,
 » témoigna qu'il l'avait toujours aimé et estimé.
 » Il refusa au cardinal de Bissy de donner
 » encore une déclaration contre le jansénisme,
 » et lui dit ces paroles : *J'ai fait tout ce que j'ai*
 » *pu pour mettre la paix entre vous : je n'ai pu*
 » *en venir à bout ; je prie Dieu qu'il vous la*
 » *donne.* Ainsi le lit du roi agonisant fut encore
 » troublé comme la fin de son règne par cet
 » esprit de parti qui avait rendu sa vieillesse
 » si orageuse. »

Plus porté à l'éclat qu'à l'utilité, corrompu
 par le luxe, le libertinage, l'adulation, le

despotisme, il s'était laissé gouverner par Madame de Maintenon, qui, amie du duc du Maine, voulait élever au pinacle les bâtards du monarque. Dans ses derniers momens il fut abandonné d'elle et de ses fils légitimes (1). Long-temps sous son règne la France avait été couverte des lauriers de la victoire et des haillons de la misère. Il mourut chargé des éloges des poètes et de la haine des peuples.

(1) V. tom. VI, p. 177. *Ibid.* 159.

CHAPITRE V.

Destruction d'autres Monastères accusés de penser comme celui de Port-Royal des Champs. Persécution dans toute la France.

LE plan en relief de Port-Royal, et une collection d'estampes qui en retracent les divers aspects, se trouvent encore quelquefois dans les cabinets des curieux. Ils sont rares parce que la fureur qui détruisit Port-Royal n'épargna pas ces estampes. On en fit saisir tout ce que l'on put chez Mademoiselle Horthemels, qui les avait gravées. Comment purent échapper les tableaux de Champagne, actuellement placés

au Musée des arts, dont l'un est une cène où, sous les traits de Jésus-Christ et des apôtres, il a peint les solitaires de Port-Royal; l'autre représente la fille aînée du peintre, religieuse à Port-Royal de Paris.

L'auteur du *Dictionnaire des livres jansénistes* croit qu'on peut garder chez soi les figures d'Arius, Mahomet, Luther et Calvin, mais non ceux de Jansénius, Quesnel et Soanen (1). Le même auteur veut qu'on se défie de tous les livres où l'on trouve l'ordinaire de la messe avec le canon en français (2) : quelques zélés les proscrirent même sans tergiverser; ils en achetèrent pour les brûler à l'imitation de ce qui s'exécuta le 8 septembre 1710, dans la chapelle des Jésuites à Orléans, où l'on déchira solennellement plusieurs ouvrages de Port-Royal. Cet événement devint le sujet d'une pièce facétieuse intitulée *Requête du bourreau d'Orléans*, qui réclamait ses fonctions, usurpées par d'autres, d'exécuteur des hautes-œuvres (3). La persécution s'étendit dans toute la France sur les choses, les fortunes, les personnes, car le Teller n'était pas homme à s'arrêter en si beau chemin; lui et sa compagnie ne pensaient

(1) *Dictionnaire des livres jansénistes*, édit. 1752, tom. II, p. 96.

(2) *Ibid.* tom. I, p. 214.

(3) V. Les Sarcélades, tom. II, p. 135.

qu'avec frayeur à Port-Royal, qui, suivant l'expression d'un écrivain, palpait encore quoiqu'on en eût rasé les bâtimens et profané les sépultures. L'indignation générale présageait aux Jésuites la résurrection prochaine de ce monastère, s'ils ne se hâtaient d'accabler tous ceux qui en étaient les partisans. L'acte de faiblesse qu'ils avaient arraché au cardinal de Noailles, en abusant de sa candeur, de sa vertu, ne leur suffisait pas. Il avait à leurs yeux le tort ineffaçable d'avoir été décoré de la pourpre sans leur intervention. Le Tellier ne désespérait pas de parvenir à le dépouiller de son siège, de toute ses dignités, de sa liberté. D'un autre côté Madame de Maintenon, excitée par le cardinal de Bissy, excitait à son tour le roi à toutes les violences alors exercées contre les consciences. La toute puissance de la favorite fut telle qu'elle domina même dans la direction des affaires ecclésiastiques; et, par la suggestion de Bissy, le Tellier fut réduit à compter avec elle jusques sur la distribution des bénéfices. Cette condescendance lui pesait cruellement, mais il n'osait choquer une femme dont le crédit lui était nécessaire pour continuer ses vexations.

Divers monastères, réformés à l'imitation de Port-Royal, furent harcelés où supprimés, entr'autres à Orléans et à Toulouse. Ici fut dé-

truit l'établissement formé par Madame de Mondonville et calomnié par Morenas. Reboulet et Juliarden ont donné, celui-ci l'histoire, celui-là le roman.

D'Alembert, dans un pamphlet anonyme, reproche à ceux qu'il appelle *jansénistes* de s'apitoyer davantage sur la destruction des *Filles de l'enfance* et de la *communauté de Sainte-Barbe* que sur les massacres de Cabrières et de Merindol (1). On ne voit là que le désir de lancer un sarcasme. Si d'Alembert avait provoqué à cet égard le jugement de ceux qu'il accuse, ils auraient répondu, que ces évènements étant d'un genre très-différent ne sont pas de nature à être comparés, mais que tous méritent des larmes.

Une mention spéciale est due à l'abbaye de S. Polycarpe, ordre de S. Benoît, fondé à la fin du huitième siècle ou au commencement du neuvième, dans une vallée profonde à un demi-myriamètre de Limoux, diocèse d'Alet. Port-Royal était tombé en 1709; S. Polycarpe se releva en 1712 par les soins de l'abbé de la Fite-Marca, qui parvint à y établir la réforme. Ce monastère devint une pépinière de saints, pour lesquels Souillac, évêque de Lodève, était pé-

(1) V. Lettre à M..., conseiller au parlement, pour servir de Supplément à l'ouvrage sur la destruction des Jésuites. 1767, in-12.

nétre d'attachement. Sous prétexte de jansénisme, on leur défendit, en 1741, de recevoir des novices, avec la résolution persévérante, lorsque la mort aurait moissonné la plupart des religieuses, de demander la suppression définitive qui eut lieu, en 1772, du consentement de Dillon, archevêque de Narbonne. Le dernier solitaire de cette abbaye, dom Pierre, allant à deux heures du matin à l'église pour réciter son office, le 6 avril 1772, fut assassiné par le jardinier et quelqu'autres misérables dont il avait été le bienfaiteur : les coupables périrent sur la roue. On lit avec édification deux histoires anonymes de ce monastère, l'une par D. Clemencet (1), l'autre par M. Regnault, curé de Vaux, diocèse d'Auxerre, mort en 1796, qui avait été élève de cette maison. Il est auteur de divers ouvrages, sur-tout contre les Convulsions et contre la Thèse de l'abbé de Prades.

Port-Royal et S. Polycarpe n'étaient passous la juridiction des Ordinaires, ils s'y soumièrent volontairement : les prélats respectifs les détruisirent par les mêmes motifs, et lorsque ces monastères étaient dans toute leur ferveur. « Port-Royal a parlé, et il a été détruit : le siècle les » a laissé subsister l'un et l'autre tant qu'ils ont » eu son esprit ; le siècle les a détruits l'un et

(1) Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe, 1779.

» l'autre

» l'autre quand ils ont eu l'esprit de Jésus-
 » Christ. Qu'on parle ou qu'on se taise, on ne
 » fait pas le bien impunément dans le temps
 » déplorable où nous vivons (1) ».

La chute de Port-Royal fut le signal donné à tous les fanatiques ; de là tant d'actes arbitraires, jamais réprimés, jamais punis ; de là tant d'artifices pour gagner ou intimider les évêques, les prêtres et les écoles, alors livrées aux Jésuites, et à deux ou trois autres congrégations qui, par l'ignorance crasse, savaient se soustraire aux dangers de la science qui enfle. Quiconque montrait du courage était abreuvé de dégoût, menacé, proscrit ; quiconque aspirait aux places n'y parvenait qu'autant qu'il pliait sous le joug, qu'il rampait devant la cabale dominante, et, comme les ambitieux, les flatteurs pullulent dans tout pays, on doit être profondément affligé, mais non surpris que l'épiscopat, les abbayes, les cures, aient été presque toutes la proie du parti triomphateur. Un clergé animé de l'esprit de Port-Royal n'eût jamais consenti au sacre du favori du régent, le cardinal Dubois, la honte de l'épiscopat, à qui le pape avait accordé ses bulles sur-le-champ. Le cardinal de Noailles refusa, mais on trouva Rohan, évêque de Strasbourg. Ce

(1) V. Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe, in-8. 1776, Avertissement, p. 7.

siège, devenu en quelque sorte un bénéfice de famille, eût peut-être fourni de nos jours un pareil consécrateur. A cette cérémonie, disons mieux, à cette profanation, qui fut une espèce de fête au *Val-de-Grâce*, concourut un de nos plus célèbres orateurs; c'est une tache ineffaçable dans la vie de Massillon.

La vérité conservait cependant une multitude de défenseurs dans tous les ordres de l'état; et même les parlemens, les tribunaux subordonnés, une foule de laïcs défendaient intrépidement les libertés gallicanes, les vrais principes de la morale chrétienne et du droit canonique foulés au pied par tant d'hommes revêtus du sacerdoce. Ce contraste n'était pas nouveau : on avait vu autrefois Vincent, ministre protestant, faire un livre contre les bals, à la même époque où un père d'Estrade, Jésuite, en faisait l'apologie, comme de nos jours on a vu un laïc (Clément de Boissy) écrire contre les spectacles, tandis qu'un abbé de Fontenai, prêtre ex-Jésuite, annonçait dans ses affiches toutes les pièces de théâtre; ses partisans s'étayeront peut être du suffrage de Fénelon qui permet au duc de Bourgogne d'aller au spectacle pour plaire à son père, et qui veut qu'on laisse à Madame la Vidame un peu d'opéra et de comédie (1). Que l'archevêque de Cambrai ait

(1) V. l'Histoire de Fénelon, par M. de Beausset. 3 vol. in-8. Paris, 1808, tom. III, p. 123 et 468.

peint la grotte de Calypso, approuvé l'opéra et censuré les Jansénistes, en cela rien de contradictoire ; mais n'est-ce pas le cas de rappeler que les grands exemples pour ne détruisent pas les fortes raisons contre. C'est la substance de la réponse que fit sur cet objet même Bossuet à Louis XIV.

Le savant évêque de Meaux, dans ses *Élévations à Dieu sur les mystères*, après avoir parlé de gens qui veulent comme les Pharisiens courber les lois par des doctrines erronnées et de fausses probabilités, ajoute : « La cupidité » résout les cas de conscience La régularité » passe pour rigueur ; *on lui donne le nom de* » secte et la règle ne peut plus se faire entendre (1). » Ce beau passage, applicable à ce qui précède, ne l'est pas moins à ce qu'on va lire.

On sait que certains théologiens se sont donné beaucoup de mouvemens pour sauver les hommes sans exiger qu'ils aiment Dieu. Sirmond le neveu avait même avancé le blasphème qu'il n'est pas tant commandé de l'aimer que de ne pas le haïr (2). C'est sans doute à cette occasion qu'un grand vicaire, devenu ensuite

(1) *Élévation à Dieu sur les Mystères*, par Bossuet, II^{me} partie, XVIII^{me} élévation de la XVIII^{me} semaine, p. 212.

(2) V. les Provinciales, et Sirmond dans son livre *Défense de la vertu*. Trait. II, sect. I, chap. II ou III.

évêque d'Autun, disait : ce *diliges dominum deum* a troublé toute l'église.

Un maître d'école fut exilé et on lui défendit d'enseigner dans l'étendue de la France, pour avoir appris à des enfans auxquels il faisait le catéchisme qu'il faut aimer Dieu quand on veut se réconcilier avec lui (1).

Le savant Noël Alexandre, dominicain, avait du clergé une pension sur laquelle l'assemblée de 1723 retrancha deux cents livres pour les donner à un savetier nommé Neulet, le factotum du parti moliniste.

Quelques hommes jouissaient d'un tel crédit dans le public qu'on n'osait hasarder contre eux des mesures violentes, tel était Colbert, évêque de Montpellier. Sous son nom l'on fit circuler un prétendu Mandement, dans lequel on suppose qu'il appelle de tout jugement à celui de Dieu, comme s'il ne reconnaissait sur la terre aucun tribunal qui eût droit de le juger. Il fut réduit à publier une Lettre pastorale (2) pour détruire ce mensonge et démasquer des gens irrités de ne rien trouver à reprendre dans ses écrits ni dans sa conduite.

L'imposture s'est signalée avec la même ef-

(1) V. Discours sur les Nouvelles ecclés. par Legros, n^o 29.

(2) V. OEuvres de Colbert, évêque de Montpellier, tom. II, p. 215 et suiv.

frontière , il y a quelques années , en publiant de prétendues Lettres pastorales des vénérables Thuin , évêque de Meaux ; Raymond , évêque de Grenoble ; Berdolet , évêque de Colmar ; par lesquelles on supposait que le premier se rétractait , que ceux-ci consentaient à transférer le dimanche au *decadi*. On pourrait citer cent fourberies semblables qui datent de nos jours dans des circonstances analogues aux affaires de Port-Royal , et qui ont pour auteur des hommes de la même trempe et mus par les mêmes principes. Dernièrement encore dans un journal intitulé *Mélanges de philosophie , d'histoire , etc.* , on calomniait le savant Schwarzel , professeur à l'Université de Fribourg en Brisgaw , en le faisant auteur d'un ouvrage auquel il ne manque que l'existence (1). Mais il venait de publier , sur la nécessité de rétablir les conciles , un excellent Traité (2) , sous les auspices du prince Primat qui est pénétré d'estime pour lui. L'objet de ce Traité déplaît sans doute à une secte d'*obscurans* , comme on les appelle en Allemagne , qui sont superstitieux par ignorance , fanatiques par principes , *curialistes* par intérêt , calomnieux par système et Pharisiens par ha-

(1) V. *Mélanges de philosophie* , tom. III , 36^e livraison.

(2) V. *Ueber die nothwendigkeit der catholischen kirchenversammlungen* , 80. Augsburg , 1807.

bitude , et que le Gouvernement Bava-rois a expulsés.

Soanen, évêque de Senez, n'en fut pas quitte à si bon compte que celui de Montpellier ; il fut jugé par une assemblée que présidait le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun. Un excellent Mémoire de vingt canonistes attaqua la compétence des juges , le corps du délit et la forme du jugement. Lecteur, si vous connaissez l'Histoire, à côté des vertus modestes de l'évêque de Senez , placez en contraste la conduite du cardinal.

Le fameux Law, voulant se faire catholique, par des motifs étrangers à la religion , il fallait trouver un homme accommodant, qui, d'un hérétique , voleur des propriétés et mari d'une femme enlevée, fit sur-le-champ un catholique. Tencin opéra ce miracle, et fit ensuite d'un catholique un hérétique, en déclarant suspens de ses fonctions (1) Soanen qui l'avait récusé comme simoniaque, et les autres prélats comme ayant émis dans le public leur jugement avant l'ouverture du procès. N'oublions pas une autre anecdote concernant un des prélats qui en étaient membres.

L'évêque de Grenoble, en conférant les ordres à des Sardes, leur avait fait signer le formulaire. Sur les plaintes de l'évêque de Nice

(1) V. Œuvres de Saint-Simon , tom. X , etc.

il fut convenu que celui de Grenoble irait faire à Chambéry une ordination sans parler de signature. Ainsi, on était hérétique à Senez en signant avec distinction du droit et du fait, et catholique à Chambéry en refusant de signer.

Par suite des affaires relatives à Port-Royal, l'arbitraire fit taire la justice et les lois. Les tracasseries clandestines devinrent un ressort du gouvernement ; l'espionnage, si outrageant pour ceux qui en sont l'objet, si avilissant pour ceux qui l'exercent, fut mis en honneur comme au temps dont Tacite a tracé l'histoire, et ouvrit la route pour arriver aux dignités du sanctuaire. On compte que depuis le commencement du dix-huitième siècle jusques vers 1780, il y eut environ cinquante mille lettres de cachet, et parmi ceux qu'elles ont frappé on fait nombre de quinze cents personnes distinguées par leur piété et leurs talens, qui ont souffert pour la défense des vérités de la grace, de l'obligation d'aimer Dieu, de lui rapporter toutes nos actions. Beaucoup d'hommes célèbres cherchèrent un asyle vers la Belgique ; mais dans cette contrée même l'esprit persécuteur les atteignit, et l'immortel Van-Espen, en 1728, à l'âge de 80 ans, réduit à fuir en Hollande, mourut à Amersfort.

Les congrégations de *S. Maur*, de l'*Oratoire*, de la *Doctrine chrétienne*, etc., et quelques sémi-

naires conservèrent les bonnes études ; mais ailleurs elles déchurent rapidement , parce qu'une faction puissante , soutenue par la politique , maîtrisait l'enseignement et disposait des bénéfices. Une multitude de bons pasteurs furent exilés , destitués et remplacés par d'ineptes tracassiers. Le diocèse de Paris , plus qu'aucun autre , fut en proie à la désolation. Noailles avait rempli les places par des ecclésiastiques de mérite ; Vintimille , son successeur , les chassa ; quoiqu'au fond il s'embarrassât peu de la bulle.

En France , malheureusement beaucoup de disputes très-graves aboutissent au ridicule , et l'on est censé avoir raison quand on fait rire. De là tant de pamphlets en sens contraires , *le Saint déniché* , *la Femme docteur* , *les Quakers français* , par Bougeant ; *le Philotanus* , *l'Onguent pour la brûlure* , *l'Enluminure de l'almanach* , etc. Il y a cependant des paillettes d'or dans cette fange : il serait à désirer qu'un homme de goût et d'une critique éclairée eût la patience de les extraire , comme on a tenté de le faire sur la vaste collection des Mazarinades. Un recueil assez piquant serait le fruit de ce travail.

Un orfèvre , nommé Jouin , adressa à M. de Ventremille (Vintimille) un Recueil en vers de pièces badines qui ont eu plusieurs éditions , quoique la poésie soit au-dessous du médiocre , mais la raillerie y est assez bien soutenue. Il

les intitula *Les Sarcellades*. Voici à quelle occasion.

La paroisse de Sarcelles, située entre Ecouen et Saint-Denis, avait un curé respectable placé par le cardinal de Noailles, et nommé du Ruel. L'abbé le Bœuf le fait auteur d'une histoire inédite de Senlis, sa patrie, dont le manuscrit est perdu. Il avait pour le seconder un vicaire de la même trempe. Ils furent expulsés en 1729, et remplacés par deux mauvais sujets sur lesquels le rimeur s'égaie en félicitant dérisoirement M. de *Ventremille* d'avoir débarrassé le pays de deux hommes trop austères : ils prêchent contre le vol, la vengeance, l'ivrognerie, la luxure; ceux qu'on leur a substitués sont du moins plus traitables; leur morale théorique et pratique est plus assortie au goût du siècle.

En 1739, après un exil de dix ans, du Ruel fut rendu aux vœux de sa paroisse.

Beaucoup de révolutions ont des caractères de ressemblance; on pourrait même établir une parité entre ce qui se fit alors et ce qui se passe sous nos yeux. Dans toute la France des ecclésiastiques vertueux et instruits ont porté le poids du jour et sauvé la religion au péril de leur vie, à travers les tempêtes de la persécution la plus atroce, tandis que d'autres, désertant leurs postes et quittant leurs troupeaux, étaient chez l'étranger à l'abri de la

tourmente , et ameutaient contre leur patrie les potentats de l'Europe.

Il est rapporté au chapitre VIII des Actes des Apôtres , qu'une persécution étant survenue , tous les fidèles s'enfuirent excepté les pasteurs : ici on a vu l'inverse , les fidèles sont restés , les pasteurs ont fui en traitant d'intrus et de loups ceux qui les remplaçaient. C'était se signaler eux-mêmes , d'après l'expression de Jésus - Christ dans l'Évangile , qui dit que le mercenaire voit le loup et s'enfuit.

Quand des jours plus sereins ont luit sur notre horison , les fuyards sont revenus , quelques-uns paisibles et respectables , d'autres avec leurs prétentions et leur vengeance. Quelques évêques de même acabit ont chassé des places des pasteurs estimables , et qui avaient conquis l'attachement de leur paroisse. Ne demandez pas comment les persécuteurs ensuite osent prêcher sur la charité , ils trouvent plus commode de multiplier des pratiques qui n'atteignent pas le cœur , que de faire des instructions solides ; la pompe du culte , bonne , mais insuffisante , remplace à leurs yeux les vertus réelles. Et qu'importent les vertus , si les chapelles sont parées , si les processions sont brillantes ?

Que de matériaux abondans pour qui vou-

drait rédiger de nouvelles Sarcellades applicables à diverses contrées de la France. Des curés d'un mérite éminent ont été remplacés par des idiots de la plus grande dimension, des turbulens dont la vie est tissée d'anecdotes fanatiques, précisément comme dans le cours des tracasseries relatives à la bulle, qui, dans plusieurs diocèses, se sont prolongées jusques vers les époques de la révolution. L'évêque Beaumont refusa au vertueux instituteur des sourds et muets, l'abbé de l'Épée, la faculté de confesser ses élèves, quoique lui seul pût remplir cette fonction. Et pour descendre jusqu'au siècle actuel, un homme en crédit, ayant demandé à Gênes des renseignemens sur le clergé de cette ville, se plaignit qu'on y avait oublié la *secte des jansénistes*. Il obtint cette réponse officielle : Les jansénistes ne constituent pas une secte ; ceux qu'on appelle de ce nom sont les meilleurs sujets du clergé pour la science, les mœurs et l'attachement à la France.

Dans le rapprochement des deux époques on ne voit de disparités que les suivantes. On persécutait alors avec l'ordre ou l'aveu du Gouvernement ; actuellement c'est à l'insu et en trompant le vœu du Gouvernement. On persécutait quiconque ne voulait pas faire serment à la bulle ; actuellement on persécute ceux qui

ont fait le serment exigé par l'assemblée constituante. Alors, au moins, on ne réitérait pas le baptême à ceux qui l'avaient reçu d'un prêtre appelant : de nos jours on a renouvelé cette erreur condamnée depuis quinze siècles, et ouvert de nouveau le sanctuaire aux prêtres qui avaient abjuré le célibat; et lorsque malgré cet expédient désavoué par les règles de l'église, des prêtres manquent pour remplir tant de places vacantes; tout en se plaignant de la disette de coopérateurs, on aime mieux laisser une foule de paroisses à l'abandon de l'ignorance et du vice que d'y installer des pasteurs éclairés et zélés, mais coupables du crime irrémissible d'avoir obéi à Dieu, à leur conscience et à la patrie.

Du reste, au gré du caprice, on repousse de la table sainte, on exige des billets de confession précisément comme du temps de la bulle. On se rappelle encore le tapage qu'excitèrent alors ces billets de confession, que l'abbé Mey proposait plaisamment de soumettre au droit de timbre, et les refus de sacremens sur lesquels la bulle ne prononce pas; Benoît XIV, ordonne de les accorder excepté dans des cas qui presque jamais ne peuvent arriver. Du temps de la Ligue on les refusait à Reims et ailleurs à ceux qui ne voulaient pas la signer. Cent ans après, même conduite

envers ceux qui ne voulaient pas jurer le formulaire ; cent ans après, même refus à ceux qui ont fait le serment de 1791. Mais quoique les mêmes causes dussent entraîner la même décision, il n'y eut rien d'uniforme à ce sujet.

Il y a en France tel séminaire où on enseigne aux élèves la marche à suivre pour laisser mourir sans sacremens un individu suspect de jansénisme : ces moyens sont de temporiser, de supposer le danger moins imminent, d'alléguer des excuses, en un mot de mentir. L'esprit tracassier est l'héritage que des frénétiques de nos jours ont recueilli de leurs devanciers. Là on excluait des sacremens les laïcs et sur-tout les prêtres, même à la mort ; ailleurs on ne les accordait qu'aux moribonds (1). A Orléans des religieuses en furent privées pendant vingt-deux ans, ensuite on les leur rendit quoiqu'elles n'eussent pas changé de principes. A Orléans encore et à Loudun on les refusait aux Calvairiennes, tandis qu'on les accordait à celles de Poitiers, Tour et Vendôme, qui cependant avaient manifesté leur opposition à la bulle (2).

La même contradiction eut lieu pour la sépulture ecclésiastique accordée aux uns, refusée aux autres. Cet outrage était réservé même à

(1) V. Lepage, p. 200 et suiv.

(2) *Idem*, passim.

l'auteur de tant de belles hymnes du Bréviaire de Paris, Coffin, mort en 1749. Le curé refusait les obsèques, on le força à remplir ce devoir, l'on remarqua qu'il avait l'air d'Aman conduisant Mardochée en triomphe.

CHAPITRE VI.

Maison des Granges habitée par les solitaires de Port-Royal.

UN savant géographe anglais qui en 1806 a publié ses *Souvenirs de Paris*, Pinkerton, après un éloge pompeux des écrivains de Port-Royal, trouve étrange qu'ils aient logé dans la même maison que les religieuses (1). La réponse est simple. Ils n'y logeaient pas. Le monastère situé au fond du vallon, comme dans toutes les communautés de filles, avait un bâtiment adjacent, mais séparé, pour le confesseur. Ce bâtiment très-modeste était élevé sur l'emplacement de celui qu'avait habité S. Thibaut, anachorette qui s'était sanctifié dans ce désert avant la fondation de l'abbaye.

Parmi les ecclésiastiques qui ont rempli les

(1) V. Recollections of Paris, 2 v. in-8. London, 1806, tom. I, p. 450.

fonctions de confesseurs à Port-Royal, plusieurs, tels que Singlin et Saintemarthe ont publié des ouvrages remplis d'onction ; ils sont très-connus comme écrivains ascétiques, par quelle fatalité les historiens ont-ils omis Charles la Grange ; Clemencet lui-même en dit à peine quelques mots (1).

Charles la Grange devint ensuite prieur-curé de Villiers-le-Bel, où il mourut en 1709. A la fin des saluts fondés dans cette paroisse on continue de réciter pour lui un *De Profundis*. Il est auteur de deux ouvrages anonymes, l'un intitulé *Réfutation d'un écrit favorable à la comédie* (2) ; l'autre est un recueil d'instructions solides en trois volumes sous ce titre : *Les mystères sacrés de N. S. J. C.* (3).

Au nord et sur le coteau qui domine le val-lou de Port-Royal, les solitaires habitaient la maison nommée les *Granges*. C'est là que vers l'an 1637, cherchant le recueillement et la paix, s'établit une colonie de savans également illustres dans la religion et dans les lettres.

Pascal.	D'Andilly.	Pontis.	Pontchâteau.
Arnaud.	Sacy.	Fontaine.	Treuvé, etc.
Nicole.	Dufossé.	Lancelot.	
Hamon.	Floriot.	Tillemont.	

(1) T. II, p. 9 et suiv. , et p. 42 et suiv.

(2) In-12. Paris, 1694.

(3) 3 vol. in-8^o. Paris, 1697.

Camus, de l'Institut.	Desmares.
Casanate, le cardinal.	Desmolets.
Caulet, évêque de Pamiers.	Dodart.
Caumartin, évêque de Blois.	Domat.
Caylus, évêque d'Auxerre.	Dubreuil.
Champagne, peintre.	Duguet.
Charpentier, fondateur de la communauté des prêtres du Mont-Valérien.	Duparc de Bellegarde.
Clement, évêque de Ver- sailles.	Dupin.
Clement (D.).	Dupuy, auteur de l'Histoire des Templiers.
Clement de Boissy.	Durand (D.).
Clemencet (D.).	Epée (abbé de l').
Climent, évêque de Barce- lone.	Etemare (d').
Cochin, avocat.	Felibien (D.).
Cochin, curé de Saint-Jac- ques-du-Haut-Pas, à Pa- ris.	Feydeau.
Codde, évêque de Sebaste.	Fitz-James, év. de Soissons.
Coffin.	Fleury (l'abbé de).
Coislin, évêque de Metz.	Foggini.
Colard.	Folard.
Colbert, évêque de Mont- pellier.	Foncemagne.
Conforti.	Fouilloux.
Condren.	Fourqueveaux.
Coudrette.	François de Sales (Saint).
Crevier.	Françoise de Chantal (Sain- te).
Deforis (D.).	Fromond.
Delfan (D.).	Gaichiez.
Déslyons.	Gasteau.
	Gastineau.
	Gauthier, curé de Savigny.
	Gauthier de Louviers.

Gennes (de)	Hermant.
Genet.	Heussen.
Genet, évêque de Vaison.	Holden.
Gerberon.	Hontheim, évêq. de My-
Gerbier.	riophite.
Gibert.	Houbigant.
Gilbert de Choiseul, évêque	Haré.
de Tournay.	Huyghens de Louvain.
Gibieuf.	
Giorgi (le P.).	Inchofer, Jésuite.
Girard de Ville-Thierry.	
Gobinet.	Jabineau.
Godeau, évêque de Vence.	Jard.
Godefroi, chan. de Beauvais.	Jeune (le P. le), dit l'A-
Goibaud du Bois, de l'aca-	veugle.
démie française.	Jobert.
Gondrin.	Joncoux (mademoiselle de).
Goujet.	Joubert.
Gourlin.	Juennin.
Gonzague (Louise - Marie	Juliard.
de), reine de Pologne.	
Grillot.	Labat (D.)
Gros (le).	Lambert.
Grosley.	Lalane.
Guadagnini.	Lami.
Guetard.	Lami (l'abbé de Gènes).
Guerchois (madame le).	Lamoignon.
	Lancelot (D.).
Hubert (Louis).	Larière.
Harlai, archev. de Rouen.	Lemos.
Haverman.	Liancourt (M. et Mad. de).
Hecquet.	Lissoir.
Henebel.	Litolphi-Maroni, év. de Bazas
Henri de Saint-Ignace.	Lombert.

Longueville (Madame de)	fil	du régent.
Louvard.		
Louvail.	.	Pacori.
Luynes.	.	Paige (le).
	.	Palafox, évêque de Cuença.
Mabillon.		Passionei (le cardinal).
Maitre (le).	.	Pasumot.
Mallebranche.		Patuzzi.
Marchand (J. Henri).		Pavillon, évêque d'Alet.
Marefoschi (le cardinal).		Pelisson.
Masclef.		Percin de Montgaillard,
Massouillé.		évêque de Saint-Pons.
Maultrot.		Pertuis de la Rivière.
Mesenguy.		Petit-Pied.
Mesnier.		Pingré.
Minard.		Plowden (Ch.).
Molinelli.		Pluche.
Montazet, archev. de Lyon.		Pontas.
Moutijo (madame de).		Poujet.
Moreau de Pelvert.		
Morel.		Quesnel.
Morin, de l'Oratoire.		Queulx (le).
Mouton.		Quiqucran de Beaujeu évê- que de Castres).
Natali, des écoles pies.		
Neercassel, év. de Castorie.		Racine (Jean).
Nicéron.		Racine, le fils.
Nivelle.		Racine (l'abbé).
Noir (le).		Rastignac, arch. de Tours.
Nourry (le).		Regis.
		Renaudot.
Oberhauzer.		Richer.
Opstraet.		Rivard.
Orléans (le duc d'),		Rivet.

Roi (le), curé de Triel.	Tomasi (le cardinal), caponisé récemment.
Roi (le), abbé de Haute-Fontaine.	Tour (la), général de l'Oratoire).
Roche (la).	Tourneux (le).
Rollin.	Tournoën (le cardinal de).
Ruinart.	Toustain (D.).
Sacy.	Troja d'Assigny.
Saintebeuve.	Valla.
Saintemارthe (de).	Van-Espen.
Sanson.	Van-Viane.
Schelstrate.	Varet.
Segur , évêque de Saint-Papoul.	Varlet , évêq. de Babylone.
Serrao , évêque de Potenza.	Vauvilliers.
Serry.	Vence (de).
Séviné (madame) et son fils.	Vergne (la).
Simioli.	Verhulst.
Sinnich.	Vertus (mademoiselle des).
Soanen.	Vialart , évêq. de Châlons.
Sopranzi (le P.).	Vidieu de la Borde.
Stockman,	Vignoli.
Tassin (D.).	Vigor (Simon).
Tavira , évêque de Salamancque.	Villefore. .
Thierry de Viane.	Villers.
Thomassin.	Vittola.
Tilladet.	Voisin.
	Wallon de Beaupuy.
	Witasse.
	Werthamon , év. de Luçon.
	Zola.

Dignes créanciers de l'Histoire , ces écrivains , la plupart français , sont plus connus actuellement hors de France que dans leur patrie , par

plusieurs raisons : 1^o s'ils avaient composé des facéties ou des romans lubriques , leurs noms ne seraient ignorés de personne ; mais ils ont publié des livres de morale dans un pays où ce qui est amusant fut toujours préféré à ce qui est utile. 2^o La science ecclésiastique , qui se soutient encore dans d'autres contrées , languissait chez nous depuis la chute des bonnes études ; actuellement elle est presque éteinte : comme elle a par sa nature une connexion avec toutes les branches des connaissances humaines , et sur-tout avec l'érudition , déjà l'on s'apperçoit que plusieurs ouvrages modernes trahissent l'ignorance des auteurs sur cet objet. 3^o Beaucoup de gens ne puisent leur science superficielle que dans les dictionnaires historiques ; ce qui n'est pas dans ces collections si imparfaites n'existe pas pour eux. 4^o Les ouvrages sortis de cette école sont extrêmement nombreux ; ceux qui concernent la religion formeraient seuls une bonne bibliothèque. Les écrivains Port-Royalistes, fuyant l'éclat, et plus occupés de faire le bien que de faire du bruit , s'inquiétaient peu d'être inscrits dans la liste des savans. D'ailleurs , pendant un siècle et demi , harcelés sans cesse , frappés de lettres de cachet, ils étaient souvent obligés de cacher leur nom et leur domicile. S. Cyran avait été mis à Vincennes , Fontaine à la Bastille , avec

ce modeste Sacy, qui toute sa vie, et sur-tout dans sa captivité, s'était prescrit cette règle de conduite : *Dépendre de Dieu, s'humilier et souffrir*. Arnaud fut réduit à s'expatrier. A cette occasion un courtisan dit à Louis XIV : Par votre ordre on cherche Arnaud pour l'emprisonner ; vous avez toujours été heureux, on ne le trouvera pas. Telles sont les raisons pour lesquelles tant d'excellens livres sortis de l'école de Port-Royal, sont imprimés anonymes ou pseudonymes, sans nom de lieu, quelquefois sans date, ce qu'il faut attribuer d'une part à la modestie des écrivains, de l'autre à la persécution dont ils étaient l'objet. Souvent les bibliographes sont embarrassés pour en assigner les auteurs.

Les adhérens de Port-Royal formèrent constamment une famille dispersée, mais dont les liens invisibles se fortifièrent par la persécution dirigée contre eux. De là naquit cette correspondance imprimée sous le titre de *Nouvelles ecclésiastiques*, commencées en 1728. Je ne prétends pas me constituer l'approbateur ni l'apologiste de tout ce que renferment ces feuilles écrites quelquefois avec âcreté. J'ignore auquel des rédacteurs d'Alembert voulait appliquer des épithètes outrageantes qu'on s'est plu à répéter ; mais assurément les deux derniers, Saint-Marc et Mouton, eussent forcé l'estime de

d'Alembert même, s'il les eût connus. Saint-Marc les a rédigées depuis 1760 jusqu'à 1794. Il est mort en 1807. Mouton, qui les continuait à Utrecht, y est décédé en 1803. L'ouvrage, interrompu depuis cette époque, n'a pas été repris.

Ce Journal, publié furtivement, sut échapper à toutes les perquisitions. Souvent on a cité le trait du lieutenant de police, Hérault, qui, pour découvrir le lieu où il s'imprimait, fureta un jour, avec ses sbires, tous les recoins d'une maison de la rue Saint-Jacques. Après des recherches inutiles, il remonte dans sa voiture, restée devant la porte; quelle fut sa surprise d'y trouver la dernière feuille, encore humide, parce qu'elle sortait de la presse!

L'habileté avec laquelle les auteurs de cet ouvrage ont trompé la vigilance de l'inquisition française, peut servir de modèle : l'exemple est bon à citer en ce moment où plusieurs gouvernemens de l'Europe, conjurés contre la liberté de la presse, s'efforcent de river plus fortement les fers des peuples; c'est-à-dire des souverains détrônés.

L'imprimerie est une arme puissante que le ciel leur a donnée contre les attentats du despotisme. Dans la lutte établie entre celui-ci et les principes, sa chute sera plus certaine, plus rapprochée, si l'on perfectionne le stéréoty-

page , et sur-tout si l'on réduit à des élémens très-simples ce qui constitue une presse portative avec ses dépendances, ensorte qu'elle coûte peu et qu'elle occupe peu d'espace (1).

Quelques hommes de lettres , dignes de ce nom , reprocheront peut-être à l'auteur de cet écrit des omissions nombreuses dans une liste qu'effectivement il aurait pu enrichir d'une foule d'autres noms respectables , tels que le cardinal de Noris, Contenson, Concina, Berti, Bellelli ; car il est bien prouvé que tous, en se déclarant contre ce qu'on appelait *jansénisme*, ont cru qu'il consistait dans l'approbation

(1) Contre ce morceau , réimprimé textuellement tel qu'il l'était dans la première édition des *Ruines*, fut dirigé, en 1801 , un libelle intitulé : *Du Projet de charger les ecclésiastiques d'éclairer les fidèles sur leurs droits contre les entreprises du despotisme*, etc. In-8° , chez Beclère , 1801. L'auteur a l'air de s'effrayer du principe de la souveraineté du peuple , principe hautement avoué par la raison et par le Gouvernement actuel, comme étant le titre de son existence ; mais le but du libelliste était , à ce qu'il paraît , de rendre odieux au Gouvernement l'auteur des *Ruines*, précisément à l'époque où la voix de ses collègues le portait au poste honorable qu'il occupe. Le libelliste qui s'est caché pour faire un acte de lâcheté , croit sans doute que son voile anonyme ne peut pas être soulevé. On ne lui fera pas même l'honneur de souiller de son nom cette édition nouvelle. Il suffira de désigner le père de ce libelle mort-né par la lettre initiale. C'est J..... , G. V. de P.

donnée aux cinq propositions que personne ne soutient. On en a la preuve, sur-tout en ce qui concerne Berti et Bellelli, religieux Augustins, Ils publièrent, avec l'approbation de Benoît XIV, un ouvrage dans lequel ils établissaient la doctrine des opposans à la bulle; mais, s'imaginant que ces opposans devaient être hérétiques, ils leur prêtaient de bonne foi, et d'après ce qu'on leur avait dit, des erreurs grossières. Ces propositions furent repoussées comme calomnieuses par deux évêques français, très-ennemis de Port-Royal, Saleon et le fameux Languet; mais convaincus toutefois que Berti et Bellelli soutenaient la doctrine des opposans, ils s'en plaignirent à Benoît XIV, en lui disant que d'après la manière dont les deux Augustins présentaient leur système, il en résulterait que le jansénisme est une chimère. Que fit alors le pape? Il donna une protection plus éclatante à l'ouvrage des deux religieux, et permit à Berti, le seul qui vivait encore, de se défendre, ce qu'il fit en avouant qu'il s'était trompé sur les erreurs imputées à ceux qu'on nomme jansénistes, mais en persistant à soutenir leur doctrine (1).

Les liens de famille et de société n'établissent pas toujours identité de sentimens; car on a vu des Jésuites combattre le probabilisme;

(1) V. Le Paige, p. 200 et suiv.

et leur dernier général, Ricci, eut pour neveu un prélat encore vivant qui est devenu célèbre dans toute la catholicité par les réformes salutaires qu'il a voulu introduire. Bruzen de la Martinière, classé dans la liste, était neveu du fameux Simon qui, bien qu'oratorien, se montra ennemi de Port-Royal. Ségur, évêque de Saint-Papoul avait signé le formulaire, mais il retracta sa signature par une Lettre pastorale et donna sa démission. Mallebranche qui l'avait signé voulut que sa rétractation fût déposée aux archives de Port-Royal, nonobstant ses différens avec Arnaud. Racine qui avait attaqué Port-Royal, parce qu'il se croyait personnellement compromis dans la censure que Nicole avait faite du théâtre, fût réfuté par son confrère à l'académie, Philippe Goibaud du Bois, traducteur de Cicéron et de S. Augustin. Racine, revenu de son erreur, voulut par son testament être inhumé à Port-Royal, aux pieds de Hamon. Par allusion à l'époque où il avait écrit contre les solitaires, un plaisant dit le bon mot rapporté dans Condillac : De son vivant, il ne se serait pas fait enterrer là.

On a exclus de la liste des hommes versatiles par faiblesse, ignorance ou corruption comme tous les pays en offrent, Bourzeis, Steyaert, Santeuil, bon poète, mais sans consistance dans les idées. La pièce charmante *Santolius Poeni-*

tens n'est pas de lui, mais de Fraguier. Petit-Didier avait fait *l'Apologie des provinciales*, mais il fit ensuite un traité en faveur de l'infailibilité du pape, qui le récompensa par l'évêché de *Macra in partibus*. Là-dessus parut le jeu de mots : *Opus tuum fuit macrum, merces tua erit Macra*.

Baluze marcha long-temps sur la ligne des bons canonistes; mais ayant eu besoin de Rome pour une pension de mille francs qui lui était accordée sur l'évêché d'Auxerre, il abandonna son dessein de faire imprimer les actes fort amples du concile de Bâle, pour l'exécution duquel il avait entrepris une nouvelle collection des conciles dont il ne publia que le premier volume. Un prêtre, nommé Martin, avait refusé une pension de deux mille francs sur ce même évêché auquel, dit-il, je n'ai rendu aucun service. Ces jansénistes là sont intraitables; Martin l'était, Baluze ne l'était pas. •

Quant au vertueux mais faible cardinal de Noailles, on se rappelle qu'un ouvrage parut sous le titre de *problème* intitulé : A qui » croire de Noailles, évêque de Châlons, ap- » prouvant en 1695 les *réflexions morales*, et » Noailles, archevêque de Paris, les censurant » en 1696 ». L'auteur du problème était l'abbé Boileau, le même qui lui disait, en parlant du chapeau de cardinal, vous serez plus grand en

le mettant sous vos pieds que sur votre tête. Lorsque sur la fin de sa vie on lui eut arraché un Mandement pour accepter la bulle, on pouvait lui appliquer ce qu'a dit Villefore d'un autre prélat, qu'il regardait la bulle comme un poison qu'on pouvait avaler en le tempérant par un antidote qui pût en neutraliser la virulence.

En descendant du cèdre à l'hysope, nous dirons que de nos jours les mêmes scènes se sont répétées sous d'autres formes. L'appas des dignités ou je ne sais quel autre motif a métamorphosé les principes d'un petit ambitieux, qui jurait à sa paroisse, sans y être invité, de ne jamais tergiverser. Il est fâcheux, que sur l'article de la versatilité il faille lui assimiler un homme qui le surpasse de beaucoup en talents. Comment le digne coopérateur de Valla à la *théologie de Lyon* peut-il préconiser les mauvaises théologies de Collet et du diocèse de Poitiers? Autrefois il fit l'éloge de l'excellent ouvrage intitulé : *Les Prières chrétiennes*, en deux volumes, comment peut-il actuellement dans un écrit public recommander des écrits très-médiocres, tandis que la France abonde en livres admirables et propres à nourrir la piété.

Si à la suite des hommes célèbres dont on a donné la nomenclature, on n'ajoute pas le cata-

sage de l'auteur, S. Cyran fit sur-le-champ, en quelques lignes, une réponse que Balzac ne se lassait point d'admirer. On trouve dans la Gazette de France, article *Paris*, 17 octobre 1643, l'annonce suivante de la mort de S. Cyran.

« L'onzième de ce mois, l'abbé de S. Cyran, »
 » malade depuis quelques jours, mourut ici »
 » d'une apoplexie qui lui survint incontinent »
 » après qu'il eût reçu le saint viatique, avec »
 » une piété digne de son éminente vertu; telle »
 » que les prélats qui se trouvèrent lors en »
 » cette ville, ayant voulu rendre un témoi- »
 » gnage public de l'estime qu'ils faisaient d'un »
 » si grand personnage, reconnu de tout le »
 » monde pour un des plus savans hommes qui »
 » fût dans l'église, l'évêque d'Amiens fit l'of- »
 » fice à ses funérailles dans l'église de Saint- »
 » Jacques-du-Haut-Pas du faubourg Saint- »
 » Jacques, où assistèrent l'archevêque de Bor- »
 » deaux, les évêques de Valence, de Calcé- »
 » doine, d'Aire, le coadjuteur de Montauban, »
 » diverses personnes de grande condition, et au- »
 » tres de toutes qualités en grand nombre ».

S.-Cyran fut inhumé à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dans le sanctuaire du côté de l'épître, avec cette épitaphe qui subsiste encore : *Non erit tibi deus recens* (1), *non erit tibi veritas re-*

(1) Psalm.

cens. « Vous n'aurez pas de Dieu nouveau ni » de vérités nouvelles. »

Dans la solitude des *Granges*, s'était formée cette académie composée d'hommes qui, aux talens les plus éminens, unissaient la simplicité du cœur, le désintéressement le plus entier, le dévouement au bonheur de tout ce qui les environnait. Les mains qui ont écrit tant d'excellens ouvrages ne dédaignaient pas la bêche et la faucille. Ce Hamon, qu'on avait vu à Paris, en guêtres et sous un habit de toile, présider une thèse grecque sur les Aphorismes d'Hippocrate, parcourait les campagnes et portait des remèdes aux malades indigens. On a dit qu'il n'avait d'un médecin que la science et la charité.

Après avoir conversé avec les savans d'Athènes il allait soigner ses espaliers, ce d'Andilly dont Balzac disait : Il possède les vertus morales et les vertus chrétiennes ; de manière qu'il ne tire pas de vanité des unes et qu'il ne rougit pas des autres.

Pascal recevait dans son désert des visites de Descartes, et, pour se distraire d'un mal de dents, il développait les propriétés de la cicloïde. Presque toujours malade, sa résignation, sa patience ne se démentirent jamais ; il rendait grâces au ciel d'être par nécessité dans un

état de souffrance qui ne lui laissait autre chose à faire qu'à se soumettre humblement.

Pascal, déguisé à Paris sous le nom de *M. du Mons*, et logé rue des *Poiriers*, à l'auberge du *roi David*, vis-à-vis la maison des Jésuites, y composait ses *Provinciales*. Périer son beau-frère, étant venu le voir, y reçut la visite du père Fretat, Jésuite, son parent, qui lui dit : Dans notre société on est persuadé qu'elles sont de Pascal ; conseillez-lui de discontinuer, car elles pourraient lui attirer du chagrin. En ce moment, sur le lit de Périer, étaient une vingtaine d'exemplaires de la septième et de la huitième pour sécher ; il se hâta d'aller en divertir son beau-frère, logé dans la chambre voisine (1). Plusieurs fois s'est présenté à mon esprit la réflexion suivante : Pourquoi Pascal qui dans cet ouvrage a signalé la doctrine perverse de tant d'écrivains jésuites, n'a-t-il pas mentionné l'un des plus fameux, Pallavicin, dont les erreurs eussent fourni matière abondante à sa critique.

Il est des anecdotes qui une fois répandues dans le public se placent au rang des vérités, parce qu'elles ont un côté plaisant, parce qu'elles alimentent la malignité ; telles sont celles que Nicole voyait sans cesse une tuile suspendue sur sa tête et prête à tomber sur lui, que Pascal

(1) Clemencet, tom. III, p. 577.

frémissait à l'idée d'un précipice placé à ses côtés. Tout le monde les sait, les répète sans examen. Aucun témoignage contemporain ne nous les a transmis. Madame Périer n'en dit pas un mot dans la vie de son frère. Il n'a été question du prétendu précipice que dans une lettre de l'abbé Boileau, publiée par madame de Crevecoeur long-temps après la mort de celui qu'elle concerne. Voltaire s'est hâté de recueillir ce conte, croyant par là affaiblir l'idée que l'on a de la supériorité du génie religieux de Pascal. Bossut qui, dans la *Vie de Pascal*, restreint la vision du précipice à quelques momens d'insomnie, ne cite aucun garant.

Écoutez ce que pensait Bayle, de la piété de Pascal : Cent volumes de sermons ne valent pas cette vie et sont beaucoup moins capables de désarmer les impies; l'humilité et la dévotion extraordinaire de M. Pascal mortifient plus les libertins que si on lâchait sur eux une douzaine de missionnaires. Ils ne peuvent plus nous dire qu'il n'y a que les petits esprits qui aient de la piété, car on leur en fait voir de la mieux poussée dans l'un des plus grands géomètres, des plus subtiles métaphysiciens, et des plus pénétrans esprits qui aient jamais été au monde (1).

Pascal a été enterré à Saint-Etienne-du-Mont,

(1) Clemencet, tom. IV, p. 263.

derrière le maître autel, au coin du pilier de la chapelle de la Vierge.

Lorsqu'on apprit à Rome la mort d'Arnaud, le cardinal Casanate dit en plein consistoire, qu'on canonisait des saints qui n'avaient pas rendu tant de services à l'église ni vécu dans une plus grande innocence de mœurs que ce docteur. Le cardinal d'Aguirre ne craignit pas d'égaliser aux saints prêtres de l'antiquité un homme qui faisait, dit-il, autant d'honneur à la ville de Paris sa patrie et à la France, que S. Clement d'Alexandrie et Origene en faisaient à l'Egypte, S. Jérôme à la Dalmatie, S. Mamert à Vienne, S. Félix à Nole, S. Jean dit le Vieillard à Ephèse.

Bayle et Morenas après lui prétendent qu'on ne sait où mourut et fut inhumé le docteur Arnaud (1). Comment ont-ils pu ignorer qu'il mourut à Bruxelles, où il est inhumé dans le chœur de la paroisse Sainte-Catherine? Grosley, de l'académie des belles lettres, légua par son testament six cents francs pour concourir aux frais d'un monument qu'on érigerait à Arnaud, soit à Paris, soit à Bruxelles. On assure que cette somme est réservée dans sa famille avec intention de remplir la volonté du testateur; mais pourquoi un si long retard? Si enfin le

(1) V. Diction. de Bayle, article *Arnaud*.

monument s'exécute , on pourrait y placer l'épitaphe que lui fit Boileau.

Thomas rapporte (1) que l'intrigue ayant fait exclure des *Éloges des Hommes Illustres* , par Ch. Perrault, Arnaud et Pascal, on leur appliqua le fameux passage de Tacite : *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur*. On fut réduit à rétablir leurs articles dans cet ouvrage.

Le cardinal Tomasi - Ferrari , Dominicain , canonisé récemment , est celui qui avait tâché de détourner Clément XI de publier la bulle *unigenitus*. Ce fait est consigné dans une lettre en date du 2 mars 1756 , de Bottari , bibliothécaire du Vatican. Une grande partie de sa correspondance inédite est à Paris , en original.

Le cardinal Marefoschi voulait qu'un archevêque d'Allemagne, encore vivant, dirigeât une confédération prête à se former parmi les évêques de cette contrée , en faveur de l'église de Hollande, à laquelle le cardinal archevêque d'Udine , mort il y a quelques années , était intimement uni.

La reine de Pologne, Louise-Marie de Gonzague, est celle qui d'après une dispense épousa son beau-frère Casimir , mort en France. Elle

(1) V. son Essai sur les Eloges.

n'oublia jamais que la mère Angélique lui avait dit : « Toute la grandeur du trône n'est qu'une ombre, un néant devant Dieu. »

On peut se former un tableau des maximes professées à Port-Royal, sur la conduite à tenir, soit dans la société, soit dans la direction de l'état domestique, en lisant la *Conduite d'une dame chrétienne*, par Duguet, et l'ouvrage de Madame de Liancourt, sous le titre modeste de *Règlements donnés à sa petite fille*, pour sa conduite et celle de sa maison. On trouve dans ces écrits une piété solide, sans morgue, comme sans petitesse. La seule règle de ce qu'on doit au monde, dit-elle, est ce qu'on doit à Dieu. Dans l'article relatif à la manière de vivre avec les domestiques, elle dit à sa fille : « Tous étant nés d'Adam, leurs ancêtres ont été aussi grands que les vôtres. » Maxime très-simple, très-vraie, mais oubliée par tant de gens. Cette dame de Liancourt est la même qui fournissait de l'argent à ceux qui plaidaient contre elle, lorsque faute de ce secours ils n'auraient pu faire valoir leurs droits.

Ce qu'on vient de lire concernant les domestiques rappelle un trait de M. de Sévigné : Ses infirmités l'ayant mis dans le cas de retenir près de lui deux domestiques, à son tour il les servait dans leur maladie (1).

(1) V. Nécrologe, p. 141.

Plusieurs ouvrages d'auteurs cités dans cette liste sont restés manuscrits. Par exemple , à Utrecht , deux volumes de lettres de Quesnel , adressés à une demoiselle qui s'étant faite *Clopie* avait amené toutes ses sœurs au même genre de vie. On appelle *Clopie* , en Hollande , des filles qui , sans se lier par des vœux , vivent dans le célibat et se dévouent aux œuvres de charité telles que l'éducation des enfans , le soin des églises. On a imprimé pour elles un Bréviaire en langue du pays.

Dom Clemencet a composé , mais non imprimé , l'histoire littéraire de Port-Royal , 5 volumes in-4° , dont il existe à Paris deux exemplaires ; ouvrage intéressant pour la religion et pour la bibliographie. Il est à désirer qu'on en publie au moins un abrégé avec les additions nécessaires depuis la mort de l'auteur

Anquetil du Perron se proposait de donner une nouvelle édition du *Traité de l'église* , par le Gros. Les notes qu'il y a jointes égalent en étendue l'ouvrage sur lequel il a travaillé. Le tout formerait 4 volumes in-4°. Les noms de ces deux savans suffiraient pour recommander l'ouvrage.

Terminons ce chapitre par une observation fort simple. La liste très-imcomplète où l'on a groupé alphabétiquement les noms des écrivains Port-Royalistes offre en quelque

sorte une confédération sainte d'hommes qui eurent une manière uniforme de penser sur les matières contestées. Tous sont hérétiques ou aucun ne l'est. Dans le premier cas, il faut les regarder comme hors de l'église, oui tous, y compris même plusieurs personnages canonisés ; dans le second cas, que doit-on penser des persécutions et des persécuteurs qui jusqu'à l'époque actuelle perpétuent les troubles dans l'église et tourmentent les consciences ?

CHAPITRE VII.

Services rendus par les Port-Royalistes à la morale, à la religion, à l'éducation, aux sciences et à la liberté publique.

L'EXEMPLE est le premier des prédicateurs. L'exemple de Port-Royal offrit aux contemporains et à la postérité la pureté de la vertu, la sublimité du génie, la profondeur de l'érudition. Dans la conduite et les ouvrages des Port-Royalistes se trouve tout ce qui est bon, grand et généreux. L'amour de la vérité, de Jésus-Christ, de son église ; la charité qui embrasse tous les hommes dans tous les lieux, sous toutes les formes, dans toutes les circonstances.

Jamais on ne les vit traîner dans les avenues du sanctuaire cette ambition des honneurs et des places qu'en ce temps là, comme de nos jours, la protection, le nepotisme enlevaient souvent au mérite pour les donner à la bassesse et à l'intrigue. Il y a des gens qui ne prennent de la vérité que l'honneur qu'elle peut leur attirer et qui l'abandonnent quand elle est dans l'humiliation (1). Humiliée ou exaltée, aux yeux des Port-Royalistes, tout ce qui leur parut la vérité eut toujours le même prix. Ils lui sacrifièrent places, fortune, liberté et toutes les considérations mondaines. On retrouve dans leur conduite le courage des Machabées et celui de leur mère.

Il n'est pas donné à tout le monde de présenter la morale évangélique avec le caractère de dignité, d'austérité et d'amabilité qui lui est propre; mais elle paraît telle dans cette multitude d'ouvrages publiés par Port-Royal, qui ont été comparés aux greniers de Joseph pour les temps de disette; sans cesse ils ramènent l'homme dans son intérieur, ils le forcent à se replier sur lui-même pour le convaincre que la véritable piété ne consiste pas dans les réflexions de l'esprit, mais dans les sentimens du cœur justifié par les œuvres. Parlent-ils aux ministres des autels sur l'obligation d'acquérir cette science

(1) Duguet, Dispositions pour les saints mystères.

qui, suivant l'expression d'un prophète, doit reposer sur leurs lèvres? c'est en exprimant la crainte qu'ils ne fassent de plus grands progrès dans l'érudition que dans la piété (1). Parlent-ils aux chrétiens en général? ils retracent sous leurs yeux l'égarément des gens du monde, qui religieux en apparence et servant Dieu comme ils veulent et non comme Dieu le veut, font gloire d'être fidèles aux pratiques extérieures du christianisme, mais, pleins du levain d'Adam et des désirs de la concupiscence, infectés d'orgueil, de l'amour d'eux-mêmes, de leurs prétendues bonnes qualités, de leurs aises, ils déchargent sur le corps des rigueurs qui n'attaquent que le dehors de la place, tandis qu'ils se permettent sans scrupule des curiosités inutiles, des railleries piquantes, des mépris affectés, des antipathies aussi opposées à la charité qu'à l'humilité deux vertus qui sont l'ame de la vie chrétienne; ils se permettent des dissipations funestes, des travers ridicules, une vie d'humeur qui aime à tenir une place dans l'opinion du monde, à jouir de certaines prédilections. Cet amour propre raffiné changeant seulement d'objet se nourrit des choses, de leurs privations; à la place des hommages dont il jouissait dans un monde profane, il se repaît de ceux

(1) Duguet, Explication du mystère de la Passion, p. 162.

qui lui sont présentés par la main de la piété, et, sans, s'apercevoir du piège il arrive que l'encens béni dans l'encensoir, entête aussi fortement que celui qui s'exhale dans les cercles du monde (1).

Sans cesse les Port-Royalistes tonnent contre cette fausse dévotion qui, relativement à la véritable, a été comparée à l'écume sur du vin de Tokai; contre ces fausses dévotes si communes dans tous les temps, tracassières, haineuses, médisantes, ne voyant que du mal dans tout ce qui sort de la sphère de leurs idées rétrécies, sous prétexte d'amour de Dieu tourmentant le prochain, et si *fières* de leur *humilité*. Colard dans ses Lettres trop peu lues s'écrie avec raison: « Combien de dévotes qui figurent à la suite » des défenseurs de la vérité, n'ont pour tout » mérite qu'une amitié occasionnée fortuite- » ment à quelqu'un d'entre eux » (2). Il aurait pu ajouter que d'autres croient s'associer à la gloire de Port-Royal en affectant de haïr et de décrier les Jésuites. Présentement comme au temps du Messie la masse de la société se compose de Saducéens et de Pharisiens. Ceux là repoussant la religion, ses devoirs et les commandemens

(1) V. le Verbe incarné. Paris, in-8°, 1754, première partie, p. 54, 55 — 58; et Elévation sur la vie et les mystères de Jésus-Christ, par Plowden, publié par Sicard. 2 vol. in-8°. Paris, 1806, tom. II, p. 183.

(2) V. ses Lettres, tom. I, p. 240.

de l'église , parce qu'ils heurtent leurs passions désordonnées , ceux-ci conciliant leurs vices avec des pratiques minutieuses et de surérogation qui laissent subsister toute la dépravation du cœur sur laquelle ils s'aveuglent ; en imprimant à la piété la tache du ridicule , ils inspirent de l'aversion pour les devoirs du christianisme à une foule de gens qui craignent d'être assimilés à ceux qui leur associent les conceptions de la petitesse et du délire. Entre ces deux classes d'hommes il n'est pas facile de décider quels sont les plus nuisibles à la religion.

Un des devoirs les plus fortement inculqués dans les ouvrages de Port-Royal , c'est l'obligation de s'affliger des maux de l'église , de se réjouir de ses biens (1) , de coopérer à tout ce qui peut augmenter ceux-ci , diminuer ceux-là , chacun dans la sphère où l'a placé la providence. Ainsi , à la suite d'une conférence , l'abbesse Angélique Arnaud , proposait à sa communauté de prier spécialement pour l'église d'Angleterre persécutée. Ce devoir est presque entièrement oublié de nos jours où des fidèles , des pasteurs même , d'ailleurs très-zélés , concentrés dans leur famille , leurs paroisses , leurs diocèses , quelquefois bornés à un cercle de dévotes , ou-

(1) V. la Lettre de Duguet à Van-Espen ; le Catéchisme de Naples , par Gourlin ; les Annales de la religion , tom. 18 , p. 531 et suiv.

blient que cette indifférence est un crime, et couvrent leur lâcheté du prétexte de la prudence.

On sait avec quel courage Port-Royal défendit la saine morale contre les assertions hideuses des casuistes, sur-tout de cet Escobar dont le nom devenu proverbe a fourni des expressions à notre langue, dont le livre imprimé trente-neuf fois comme classique, le fut une quarantième fois pour satisfaire la curiosité de ceux qui voulaient y vérifier les citations alléguées dans les Provinciales.

Pascal avait couvert de honte et de ridicule ces hommes qui prétendaient élargir le chemin du ciel en élargissant celui du vice, en autorisant les équivoques et les restrictions mentales chez les marchands, les débiteurs, les banqueroutiers.

Il vengea l'amour de Dieu contre l'ingratitude qui ose mettre en question quand et jusqu'où l'on doit aimer Dieu, pour rentrer en grace avec lui. La véritable mesure de cet amour, selon un saint père, est de l'aimer sans mesure. Mais depuis un siècle et demi des docteurs de mensonge ont taxé d'erreur et frappé d'anathème l'obligation de l'aimer pour être réconcilié avec lui; et, comme le dit Plowden : « Des monstres ont prétendu que la dis- » pense d'aimer Dieu est l'avantage que Jésus-

» Christ a apporté en ce monde (1) ». Quelques théologiens se sont occupés sérieusement à prouver que l'on n'est pas obligé d'aimer l'Éternel, dispensateur de tous les biens. Quarante ans après la publication de l'ouvrage de Pascal, le P. Darfiel essaya vainement de le réfuter dans ses Entretiens de Cléanthe et d'Eudoxe, qu'on ne lit plus. A l'instant parut dans l'arène D. Petit-Didier, cité précédemment, auteur de l'Apologie des Lettres Provinciales, ouvrage qu'on ne lit pas assez. Ce nouvel athlète resta maître du champ de bataille. Despréaux livra au mépris les impertinences des scolastiques, par son Épître sur l'amour de Dieu ; et Racine inséra dans son Athalie, un Cantique sublime sur le même sujet (2).

De Port-Royal partirent les foudres qui écrasèrent le *probabilisme*, invention moderne à l'aide de laquelle on prétendait justifier une foule de crimes : il suffisait que leur énormité eût été révoquée en doute par un *docteur grave*. Et quel est le docteur au nom duquel on ne puisse associer cette épithète ? Montrez-nous d'ailleurs une seule vérité morale que la déraison n'ait pas rendue problématique, que les passions n'aient pas entourée de nuages. N'a-t-on pas vu, en 1743, un P. Benzi avancer des maxi-

(1) Plowden, *Élévation sur la vie*, etc. tom. II, p. 40.

(2) *Athalie*, act. I, sc. IV.

mes lubriques qui, soutenues par d'autres Jésuites italiens, leur firent donner le nom de *mamil-laires* ? (1)

Combien d'excellens livres actuellement ignorés ou dédaignés, parce que leurs titres annoncent des ouvrages ascétiques ou polémiques, sont un arsenal de recherches savantes où le caractère des lois de l'église, les droits de la hiérarchie et du sacerdoce sont développés de la manière la plus brillante. Citerai-je les Lettres Pastorales des prélats de Paris, Montpellier, Senes, Auxerre, Noailles, Colbert, Soanen, Caylus, les *Exaples*; *la Vérité rendue sensible*, par du Saussoy; *la Vérité persécutée par l'erreur*, attribuée à D. Toussaint, bénédictin; *le Catéchisme dogmatique*, par Fourquevaux; *les Lois ecclésiastiques tirées des seuls livres saints*, par Fromageot, avocat de Dijon, etc.

Voltaire indique comme un chef-d'œuvre le *Traité de Nicole sur les moyens de conserver la paix dans la société*. A cet ouvrage on peut comparer les *Traités sur la prière publique*, sur les *dispositions pour offrir les saints mystères*; sur les *caractères de la charité*, par Duguet, qui, avec tant d'art, a creusé le cœur humain. Beaucoup de gens de lettres ne se doutent pas même de l'existence de ces écrits dignes de figurer à

(1) V. cet article dans l'Histoire des sectes modernes, tom. II.

côté de la Rochefoucault et la Bruyère. Combien il est à désirer que tous les chrétiens, que les ecclésiastiques sur-tout se pénètrent des principes qu'on y puise ! Ces écrivains inculquent par-tout l'esprit d'humilité, de charité, de détachement de la terre, d'abnégation de soi-même que les détracteurs du christianisme voudraient confondre avec une contemplation stérile, avec l'abandon du travail et l'éloignement de ses semblables, comme si les relations sociales ne constituaient pas une partie de nos devoirs.

Des écrivains qui affichaient l'incrédulité ont tenté par tous moyens de détruire les monumens consacrés à la religion. Ainsi a-t-on vu Antoine la Salle, dans sa traduction de Bacon, écarter ce qui atteste l'humble croyance du philosophe anglais à la révélation ; il a eu pour vengeur Deluc et l'estimable auteur qui a publié le *Christianisme de Bacon* (1). Condorcet dans sa traduction des Lettres d'Euler, et dans une édition de Pascal, avait tenté, comme Voltaire, de faire disparaître ou du moins d'affaiblir les hommages rendus au christianisme par des hommes de génie.

Dans un genre différent, mais d'une manière non moins criminelle, des téméraires ont inter-

(1) Paris, 1799. 2 vol. in-12.

polé les ouvrages d'écrivains dont la France s'honore, pour substituer aux principes que la religion consacre les préjugés qu'elle désavoue et qui sont le fruit empoisonné de l'ignorance moderne. Ainsi, en 1780, à Bruxelles, avec l'approbation de ce prélat si versatile, Frankenberg, cardinal, archevêque de Malines, on a falsifié le *Catéchisme historique* de Fleury. On le blâme entr'autres d'avoir, autorisé la traduction des offices divins et l'écriture sainte en langue vulgaire (1). Le falsificateur est, dit-on, Pacquot, ci-devant professeur d'hébreu à Louvain qui a fait des mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas; mémoires infectés de l'ultramontanisme, et dans lesquels on cherche en vain les noms de Huyghens, Van-Viane, et Van-Espen.

Port-Royal fut toujours également ami du saint-siège dont il a défendu les droits, et ennemi de la cour de Rome dont il a censuré les abus; mais certaines gens sont intéressées à confondre le saint-siège avec la cour de Rome. Celle-ci, luttant sans cesse contre les libertés de l'église gallicane, leur opposait des prétentions aussi contraires à l'indépendance politique qu'aux règles de l'ancienne discipline. A Port-

(1) V. *Catéchisme historique*, etc. in-8. Bruxelles, 1778.

Royal on soutint que les molinistes montraient Dieu moins puissant qu'il n'est, et le pape plus puissant qu'il ne doit l'être. Il est fâcheux sans doute que des discussions sur divers points théologiques aient enfanté tant de livres qui, de part et d'autre, ne furent pas toujours écrits sous la dictée de la charité : mais du moins il en est résulté l'examen des fondemens sur lesquels la cour de Rome appuyait ses entreprises; on a pris pour guides les principes proclamés par S. Irénée, S. Firmilien, S. Cyprien, Vincent de Lerins, etc. ; par les conciles de Constance et de Bâle; par les cardinaux Zarabella, Nicolas de Cusa, le bienheureux Alaman, Pierre d'Ailly; par Clémentis, Major, Almain, et surtout le célèbre Gerson : des points importans ont été éclaircis; et l'on a tiré la ligne séparative entre les droits légitimes du chef de l'église et les exagérations dictées par l'ambition.

D'Aguesseau remarque que les défenseurs de nos libertés, loin d'obtenir des récompenses, furent souvent punis des services qu'ils avaient rendus à l'église et à l'État. Son dire est justifié par les persécutions dont les savans de Port-Royal ont été l'objet.

Sous le point de vue politique on peut les citer comme précurseurs de la révolution considérée non dans ces excès qui ont fait gémir toutes les ames honnêtes, mais dans ces principes de pa-

triotisme qui, en 1789, éclatèrent avec tant d'énergie ; aussi leurs adversaires peignaient comme des séditeux, des hommes qui détestaient d'autant plus le despotisme qu'ils étaient plus sévères observateurs des lois.

D'Avrigny prétend, d'après Leydecker, que Jansénius fut accusé d'avoir rédigé des mémoires pour engager les Flamands à se constituer en corps de république, comme les Hollandais et les Suisses. Le *Mars gallicus*, dont l'évêque d'Ypres est incontestablement l'auteur, paraît contraire à l'assertion de d'Avrigny ; si cependant elle est vraie, tout ce qui en résulte c'est qu'il faut inscrire le nom de Jansénius à la suite des publicistes célèbres et des grands hommes d'état qui ont illustré la Hollande. Au reste, Leydecker a été combattu par Quesnel dans son ouvrage anonyme la *Souveraineté des rois défendue contre Leydecker* (1). Quesnel y prouve jusqu'à l'évidence que les protestans hollandais avaient persécuté à outrance les catholiques. Du reste son ouvrage est médiocre, et là comme dans ses réflexions morales sur le chapitre XIII de l'épître aux Romains, il se montre partisan de l'obéissance passive.

Après Jansénius dut figurer dans la même cause un homme peut-être trop vanté par les

(1) In-12. Paris, 1704.

uns, mais certainement trop censuré par les autres, Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Un des historiens de Port-Royal, Besogne, prétend que l'ouvrage de cet auteur, intitulé *Question royale*, est si rare qu'on ne le connaît chez personne au monde, et que Bayle ni Dupin n'ont jamais pu le trouver (1). On en connaît cinq exemplaires de l'ancienne édition, dont un à la Bibliothèque rue Richelieu, et deux à celle des Quatre-Nations. Il a été réimprimé en 1778, parce que l'auteur y examine si dans quelques cas presque métaphysiques un homme pouvait s'ôter la vie pour sauver celle du chef d'un État. Il a plu à Voltaire de calomnier S. Cyran et de dire qu'il a fait un livre en faveur du suicide. Morenas a répété les accusations de Voltaire. Clemencet et d'autres ont fait voir que la *Question royale* avait été imprimée sans l'aveu de S. Cyran qui ne considérait cet ouvrage que comme un jeu d'esprit, tel que l'*Éloge de la folie*, par Erasme. Il contient des idées fausses et répréhensibles, mais toutes ne méritent pas cette qualification. On y trouve le principe de la souveraineté du peuple qui seule constitue la légitimité d'un gouvernement quelconque. « En s'organisant en état, » les individus ont transporté leurs droits à la » communauté et la partie est obligée de se sa- » crifier pour conserver le tout. »

(1) Tom. III, p. 350.

Pascal disait que dans un état organisé en république c'était un grand mal de contribuer à y mettre un roi et à opprimer la liberté des peuples à qui Dieu l'a donnée (1).

Divers littérateurs attribuent à un adhérent de Port-Royal le livre fameux qui parut anonyme vers la fin du 17^e siècle, dont un exemplaire fut acheté 500 francs par la cour, du temps de Meaupou, parce qu'on voulait faire disparaître entièrement cet ouvrage, et qui fut réimprimé en 1781 sous ce titre : *Les vœux d'un patriote, ou Soupirs de la France qui aspire après la liberté*. On y articule clairement que les états sont supérieurs au roi, et dépositaires de la souveraineté.

Pendant, Arnaud écrivant à du Vaucel, prétend que cet ouvrage est d'un franc huguenot, quoiqu'il affecte de ne pas paraître tel (2); et Fontette, dans la *Bibliothèque historique de France*, l'attribue à Jurieu (2). On sait actuellement que les *Mémoires de la régence* sont de Piossens, et les *Mémoires historiques et critiques sur divers points de l'Histoire de France* ont pour auteur Eudes de Mézerai. Quand l'auteur du *Dictionnaire des livres jansénistes* les attribue à la société de Port-Royal, on

(1) V. Lettres d'Arnaud, tom. V, 1689, p. 596.

(2) V. tom. II, p. 779, n° 27300.

(3) *Ibid*, tom. IV, p. 461.

conçoit que ce n'est pas pour lui en faire honneur, mais dans des intentions haineuses.

Cette souveraineté, ce *jus imperii* appartient au corps des citoyens d'un état populaire, dit le docteur Arnaud, dans son ouvrage curieux intitulé : *Le véritable portrait de Guillaume-Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron.*

Le même auteur, dans ses Mémoires sur la contestation relative à la souveraineté de Neuf-Chatel, prouve qu'elle ne peut être jugée que par les états qui d'abord ont droit d'établir leur compétence (1). « Ce droit résulte de la nature même de la souveraineté qui n'étant soumise qu'à soi-même ne peut recevoir un maître que de soi-même et des lois qu'elle s'est faites (2). Arnaud fortifie les principes par les faits, il cite les états de France qui décidèrent entre Philippe-de-Valois et le roi d'Angleterre. Il ajoute « Que nul état étranger n'a droit de s'immiscer dans la querelle, et que tout prince souverain peut établir l'indivisibilité des états avec le consentement des peuples (3). »

(1) V. OEuvres d'Arnaud, in-4°. Lausanne, 1780, tom. XXXVII, p. 241.

(2) *Ibid*, p. 215 et 216.

(3) *Ibid*, p. 264 et 307.

Malgré ces témoignages si positifs, des doutes ont été élevés sur la manière de penser d'Arnaud par un anonyme qui en 1789 publia trois volumes sous ce titre : *Origine et étendue de la puissance royale, suivant les livres saints et les canons*, qu'on sait avoir pour auteur le savant Maulrot. Si cet écrivain et Herluison qui a imprimé un ouvrage analogue pour les principes, n'ont pas toujours appliqué ces principes à leur conduite dans les affaires relatives au clergé, il en résulte seulement une contradiction pratique sur laquelle on peut les réfuter par leurs propres écrits. Maulrot et Blonde ont enrichi d'observations l'édition nouvelle des *Maximes du droit public français*, ouvrage estimable dont l'abbé Mey est auteur.

Le docteur Boileau, qui en 1708 publia des *Recherches historiques sur l'approbation des livres théologiques*, y établit formellement la suprématie des états (1).

Pavillon, évêque d'Aleth, et Caulet, évêque de Pamiers, furent poursuivis sous prétexte de la régale; mais sur-tout, dit un écrivain, pour avoir soutenu les intérêts du peuple dans l'assemblée des états d'où ils furent exclus par ordre du roi (2).

(1) *Disquisitio historica de librorum circa res theologicas approbatione*. In-8°, Anvers, 1708.

(2) V. Lettres écrites à un seigneur anglais, au sujet

On ne lira pas sans intérêt un passage de Legros, chanoine de Reims, dans son ouvrage intitulé ; *Renversement des libertés de l'église gallicane, dans l'affaire de la constitution.*

« Le pouvoir de vie et de mort appartient
» quant à la propriété, au corps de la répu-
» blique ; encore qu'il doive être exercé par
» un où plusieurs supérieurs, qui agissent, qui
» ordonnent, qui jugent, qui punissent en
» son nom.... Cette autorité est plus essentiel-
» lement attachée à la société qu'au chef qui
» la gouverne..... Ces personnes qui l'exer-
» cent, meurent et sont remplacées par d'au-
» tres : mais le corps ne meurt point : la forme
» même du gouvernement change, il semble
» que le fond de l'autorité ne change point et
» que la république ne perd point cela. La
» nation Romaine par exemple, possédait tou-
» jours la propriété de la puissance, soit sous les
» rois, soit sous les consuls où les empereurs (1).

Ce passage mal à propos censuré par Charancy, évêque de Montpellier, a été vivement défendu par Gaultier de Louviers, dans son ouvrage connu sous le nom de *Verges d'Héliodore.*

des Camisards. In-8°, Ratisbonne, 1705, deuxième Lettre, p. 51 et 52.

(1) V. Renversement des libertés de l'église gallicane par la constitut. unig. tom. I, p. 544.

Les droits et les devoirs des individus, considérés comme membres de la société politique sont oubliés ou trop peu développés dans les livres élémentaires sur la religion : c'est une lacune à remplir. Le *Catéchisme sur l'église pour les temps de trouble*, rédigé par un ami de Port-Royal au commencement du siècle dernier, est peut-être le seul ouvrage de ce genre où l'on ait consigné quelques idées sur l'article dont il s'agit. « Dans un empire, dit l'auteur, » il y a différence de fonctions : les unes dé- » pendantes de l'accord de toute nation ; les » autres que la nation fait par le petit nom- » bre..... La renonciation d'une nation à ses » droits, à sa souveraineté ne peut se faire que » par le consentement universel ».

Les principes qu'on vient de dire établissent la légitimité du titre d'un gouvernement quelconque, lorsque le peuple délègue, modifie ou change l'exercice de la souveraineté ; par cette raison ils furent accueillis dans la première édition des *Ruines de Port-Royal* en 1801, ce qui n'empêcha pas toutefois un abbé du Vauxelles, dans la nouvelle édition des Lettres de Sévigné, et l'abbé J..... de se déchaîner contre l'auteur. De ces deux libellistes, le dernier est vivant, et sans doute son zèle n'est pas éteint : espérons que bientôt il enrichira la France d'un nouveau pamphlet (car l'im-

posture est toujours *anonyme*) contre la nouvelle édition *des Ruines*. On lui conseille sur-tout de ne pas oublier les mots *hérésie, sédition*, deux talismans avec lesquels on effraie les hommes méticuleux, et l'on éblouit les ignorans, c'est-à-dire, les trois quarts de l'espèce humaine.

Au nombre des devoirs, à Port-Royal on comptait les travaux de l'éducation....., de l'éducation dont les résultats décident facilement la question de savoir qui mérite mieux de la patrie, ou celui qui se borne à augmenter la masse de la population, où celui qui la rend utile...! de l'éducation religieuse, sans laquelle toutes vos lois répressives, vos tribunaux, vos échafauds seront insuffisans pour assurer la tranquillité publique; toutes vos institutions prétendues libérales, vos théories sur la nature et le principe de la vertu iront se perdre dans le débordement de tous les vices, de tous les crimes! Voyez l'état de la France; et osez soutenir le contraire : parce que ces vérités sont aussi incontestables que triviales, faut-il craindre de les reproduire?

Les écoles de cette abbaye s'occupaient également à former le cœur et à développer l'intelligence. Dans le dernier siècle, on s'est presque borné à ce second objet: de là tant d'hommes étincelans d'esprit et dégoûtans par leurs vices; de là des écrivains dont les talens menacent la

morale publique, et qui, suivant l'expression de Miss Williams : « désirent ceindre leur » front d'une couronne flétrie, et obtenir dans » le temple de la renommée un autel que les » mains de l'impur osent seules encenser. »

Les écoles ayant toujours été un objet de prédilection pour Port-Royal, les amis de cette maison les ont propagées autant qu'il était en leur pouvoir. Pavillon, évêque d'Aleth, avait établi des *régentes* qui, n'étant astreintes à d'autres vœux que ceux du baptême, habillées en séculières et vivant en saintes, étaient l'objet de l'estime générale (1). Les écoles renommées des frères Tabourins, rue de Lappe, vers la porte Saint-Antoine, avaient été établies par d'Arboulin, greffier en chef de la cour des aides, le même qui a fondé la maison nommée *Agter-Clarembourg* à Utrecht.

La plus grande peine infligée au noviciat et aux écoles de Port-Royal et à celles que les solitaires avaient créées dans les villages voisins, était la menace d'en être renvoyé. Là on confondait les jeux avec l'étude pour la faire aimer (2). Le P. Comblat, visitant les élèves, fut frappé de la pureté de leur style, de la rec-

(1) V. Relation d'un voyage d'Aleth, par Lancelot, bénédictin de Saint-Cyran, p.66—73.

(2) Clemencet, tom. II, p. 502.

titude de leur esprit. Ces Messieurs , disait-il ; quand on leur parle vont droit au but (1).

De là sortirent une foule de sujets qui se distinguèrent dans le clergé , la robe et d'autres états. Racine le tragique y fut élevé sous les yeux de Nicole qui enseignait la philosophie et les humanités ; à cette occasion il publia le *Deductus epigrammatum*. Lancelot professait le grec et les mathématiques ; Arnaud , Pascal et Nicole qui ont si bien soutenu la gloire de notre langue ne furent pas membres de l'académie française , où certainement ils n'auraient pas voté pour proposer au concours « *Laquelle des vertus de Louis XIV était la plus brillante* ». Depuis Racine et Despréaux, les amis de Port-Royal furent presque tous exclus de l'académie française, sans doute parce que les évêques soumis à la bulle y étaient en force. Gaillard , dans ses *Mélanges historiques* , remarque que l'abbé de la Bletterie n'y fut pas admis pour cause de jansénisme , à la sollicitation des Jésuites et du pédant persécuteur Gaillande (2). Aux Port-Royalistes on abandonnait l'académie des inscriptions dont la Bletterie , Racine fils et Foncemagne , étaient des membres distingués.

Depuis un siècle et demi tout ce que la France

(1) Le P. Comblat , p. 155.

(2) V. *Mélanges historiques* , 4 vol. Paris , 1806 , t. II , p. 306.

posséda d'hommes illustres dans l'église, le barreau et les lettres, s'honora de tenir à l'école de Port-Royal. C'est elle qui, dirigeant les efforts concertés de la magistrature et de la portion la plus saine du clergé opposa une double barrière aux envahissemens du despotisme politique et du despotisme ultramontain. Doit-on s'étonner qu'en général les hommes dont nous venons de parler, aient été, dans la révolution amis de la liberté?

Les Lettres provinciales sont, dans le genre polémique, un modèle bien supérieur aux *Lettres de Junius*, tant vantées par les Anglais, dont l'auteur, si long-temps caché sous le voile de l'anonyme, paraît être M. Boyd (1), mort récemment au Bengale. Communément on cite les Provinciales comme faisant époque pour la fixation de notre langue. Dans tous les livres sortis de cette école, elle déploie sa grâce et ses richesses: on n'y voit ni ce style pénible et entortillé que Thomas, auteur si estimable sous d'autres rapports, a mis à la mode; ni ces prétentions à l'esprit qui donnent à une foule d'écrits, le ton d'une collection d'épigrammes: mais la fraîcheur et l'éclat d'un style approprié à la matière, embellissent des ouvrages dont l'ordonnance bien conçue, amène des raisonne-

(1) V. l'Annual asiastic register de 1799.

mens qui par leur solidité, leur enchaînement, commandent à la raison.

Tandis que Pascal s'élevait aux plus hautes conceptions des sciences mathématiques, Tillet rédigeait l'histoire de l'église et celle des empereurs ; d'Andilly traduisait des écrivains de la Grèce et de Rome ; Nicole sondait les profondeurs du cœur humain ; Arnaud, celles de la métaphysique et la théorie des idées ; Lancelot, celle des langues. De là sont venues cette *Grammaire générale*, cette *Logique*, ces livres élémentaires qui font encore l'admiration des savans, qui ont obtenu celle des rédacteurs de l'Encyclopédie, et qui auront celle de la postérité la plus reculée. On me saura gré d'intercaler le beau passage du plaidoyer de Gerbier, dans le procès qui eut lieu touchant la fondation de Nicole.

« Ce fut dans cette pépinière de grands hommes qu'Arnaud, Pascal, Nicole, Racine, etc., composèrent ces chef-d'œuvres qui ont assuré à la France la supériorité dont elle jouit sur toutes les nations. Les savans y vont chercher encore les élémens de notre langue et de toutes les sciences ; l'homme de lettres lui-même y puise, comme dans leur source, l'art du raisonnement et l'éloquence : l'homme de bien, dans quelque région qu'il soit né, y trouve le développement de cette morale

» pure dont le ciel mit le germe dans tous les
» cœurs. Ces hommes eurent beau s'ensevelir
» dans la solitude la plus profonde et couvrir
» d'un voile épais leurs ouvrages sublimes, la
» louange leur fut prodiguée par les pontifes
» les plus éclairés, les magistrats les plus res-
» pectables, par ceux-mêmes qui s'éloignent le
» plus de leurs maximes et de leurs exemples.

» Hommes immortels ! recevez le tribut de
» vénération que nous vous offrons tous à l'envi
» dans cette cause ! les regrets de la nation ne
» cesseront d'honorer votre tombe, etc. »

L'influence de cette école sur le perfectionnement de la langue, la pureté du goût, l'amour des bonnes études, la marche de l'esprit humain vers tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, serait le sujet d'un développement très-curieux.

Les écrivains de Port-Royal ont dégagé la théologie du fatras des questions indécentes, niaises et absurdes.

Thomas, qu'on vient de citer, fait sentir avec quel succès ils avaient appliqué aux langues leur philosophie mâle est austère (1).

La classe de littérature française de l'institut vient de proclamer solennellement que

(1) V. ses Œuvres posthumes. 2 vol. in-8°. Paris, 1802, tom. II, p. 33 et 34.

« les sciences philosophiques ont été fondées
 » en France par Port-Royal, source inépuisable
 » autant qu'elle est pure, où vont remonter
 » tout à la fois toute saine doctrine et
 » toute littérature classique (1).

A coté de ces géans littéraires qui tous ont cru à la révélation et l'ont défendue, combien sont petits tant d'hommes médiocres qui ont attaqué, et le christianisme et ces illustres défenseurs de la plus belle des causes. Qui se souvient actuellement de Brisacier, Maynier, Pirot, le Moine, Garasse, Annat? Une observation très-juste de l'évêque Colbert, c'est que personne n'a pu se faire un nom en écrivant contre Port-Royal.

(1) V. Discours de Chenier à l'Empereur, p. 5.

CHAPITRE VIII.

Eclaircissemens sur divers faits relatifs à l'Histoire de Port-Royal, Falsification de la Médaille frappée pour la paix de Clement IX. — Falsification des Actes du Concile de Rome en 1725. — Fonds assignés pour œuvres pieuses nommés Boîte à Perrette. — Direction des ames considérée comme fonction séparée de celle de la confession. — Loi du silence.

Falsification de la Médaille frappée à l'occasion de la paix de Clement IX.

LES quatre évêques, Buzanval, de Beauvais; Pavillon, d'Alet; Caulet, de Pamiers; Arnaud, d'Angers, qui s'étaient opposés à la signature pure et simple du formulaire d'Innocent X, et d'Alexandre VII, appuyés de dix-neuf de leurs confrères, offrirent à Clement IX d'y souscrire avec la distinction du droit et du fait. Le pape déclara que le saint-siège n'obligeait pas à

croire que les cinq propositions condamnées fussent dans le livre de Jausénius, mais seulement à les tenir pour hérétiques et à les condamner en quelque endroit qu'elles se trouvassent; il fut si content de la conduite de ces prélats que, par un bref du 27 septembre 1668, il leur donna des marques particulières de sa bienveillance, et Louis XIV, par un arrêt du conseil, en date du 23 octobre même année, déclara que sa sainteté était satisfaite.

La paix si long-temps désirée fut annoncée dans toute la France avec un applaudissement extraordinaire; on rendit la liberté et les sacremens aux personnes qui en avaient été privées, les places aux docteurs qui en avaient été chassés, et la mémoire de cet événement fut transmise à la postérité par une médaille que, de l'ordre du roi, Colbert fit frapper l'année suivante.

Elle présente d'un côté Louis XIV, de l'autre une colombe raisonnante, symbole du Saint-Esprit qui a présidé à cette action; plus bas est un autel sur lequel est une Bible ouverte, et sur cette bible sont les clefs de saint Pierre en sautoir, avec le sceptre et la main de justice, pour marquer le concours de la puissance ecclésiastique et de l'autorité royale.

Les mots de la légende sont, *Gratia et pax a deo : c'est de Dieu que viennent la grâce et la*

paix. Ceux de l'exergue sont, *Ob restitutam ecclesie concordiam : pour monument de la paix rendue à l'église*, et au-dessous est la date 1669, ce qui comprend Rome et ses théologiens, aussi bien que les évêques et le clergé de France.

Cette médaille qui est devenue rare a été gravée, en 1701, au frontispice de l'ouvrage de Quenel sur la paix de Clément IX, et par l'abbé Ballin, chanoine de Saint-Louis-du-Louvre, en tête d'un Précis qu'il a donné sur cet objet (1); mais auparavant elle avait été insérée par Sébastien le Clerc, dans ses gravures de médailles en 1682. Le P. Menestrier, *Jésuite*, ayant donné en 1689 une édition d'une Histoire de Louis XIV, par médailles, y mit pareillement celle-ci, toutefois en expliquant à sa manière la paix de Clément IX : dans l'édition de 1693, il ajouta de nouvelles faussetés, mais enfin la médaille s'y trouve.

Les Jésuites et leurs partisans irrités de cette paix et plus encore de la médaille qui en consacrait le souvenir, trouvèrent le moyen d'en substituer une autre avec des changemens im-

(1) Une lettre de cachet interdit à ce digne ecclésiastique les assemblées capitulaires, ce qui lui sauva la vie ; car en qualité de doyen du chapitre il n'eût pas manqué de se trouver à la séance dans laquelle sept de ses confrères furent écrasés par la chute subite du plafond de la salle.

portans. Elle offre à la vérité le même type, mais la légende et l'exergue en ont été changés, car la légende porte, *Restituta ecclesiæ gallicanæ concordia: La concorde rétablie dans l'église de France*. Et à l'exergue est simplement la date: M. D. C. L X I X.

Par où il est clair qu'en supprimant ces mots remarquables, *Gratia et pax a deo*, on dissimule le fond des matières contestées, et l'on écarte le véritable objet de la paix.

Secondement, en restreignant le terme *église* par le mot *gallicanæ*, on donne à entendre que la France seule était intéressée à cette dispute et qu'il ne s'y agissait point de vérités auxquelles toute l'église dût prendre part; enfin, on semble insinuer que c'est de la cour de Rome, comme arbitre infaillible en matière de foi, que l'église de France reçoit la paix.

Les Jésuites parvinrent à faire passer ce changement jusque dans l'explication que l'académie des inscriptions publia en 1702 d'un recueil de médailles: il y est dit que des disputes s'élevant élevées parmi les théologiens, l'église était menacée d'un grand scandale. On n'y parle ni des brefs du pape, ni de l'arrêt du roi, c'est l'église qui jouit d'une paix entière.

Dans l'édition de 1723, au contraire, ce n'est plus que parmi les théologiens de France qu'il s'était élevé des disputes. Le scandale ne re-

garde plus l'église entière. Le S.-Père , adresse plusieurs brefs aux prélats du royaume, et le roi fait publier des arrêts qui rendent à l'église gallicane sa première tranquillité.

C'est ainsi (ajoute l'abbé Ballin) que les vérités s'obscurcissent et que souvent les pensées humaines et politiques prennent le dessus.

Un auteur assure que le nonce s'étant plaint de la première médaille, Louis XIV fit rompre le coin. Alors l'académie, dans l'édition de 1725, changea l'explication qu'elle avait donnée en 1702. L'instrument de cette iniquité fut de Boze, qui, redevable aux Jésuites, leur sacrifia son honneur et celui de l'académie (1).

L'ancien évêque d'Alais, dans son Histoire de Fénélon, cite un autre trait de lâcheté de ce de Boze, qui, en 1715, successeur de Fénélon à l'académie française, n'osa parler du Télémaque dans son discours de remerciement, et le directeur Dacier garda le même silence (2).

Ces faits impriment à de Boze une flétrissure ineffaçable; et tel est le sort réservé à tant d'hommes qui lui ressemblent.

Les monumens qui attestent l'existence de la première médaille sur la paix de Clement IX,

(1) V. Mémoires historiques et chronologiques, etc. tom. II.

(2) V. Histoire de Fénélon par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais. 3 vol. in-8°. Paris, 1808, tom. II, p. 173.

traverseront les siècles et prouveront à jamais que l'iniquité s'est mentie à elle-même. Qui ne sera surpris après cela de la hardiesse avec laquelle certains écrivains téméraires et quelques docteurs de la Sorbonne *moderne* ont qualifié cette paix de prétendue et de chimérique, quoique constatée par le monument le plus authentique, et de voir des évêques (notamment Gaston-Fleuriau, évêque d'Orléans) affirmer dans un mandement du 1 mars 1729, que jamais la paix de l'église n'a été donnée sous Clément IX, ni soufferte par le roi Louis XIV, ni reconnue dans un tribunal? Est-ce ignorance? est-ce malice?

Falsification des Actes du Concile tenu à Rome en 1725.

En 1725, sous Benoît XIII, fut tenu un concile dans les actes desquels on lit que la bulle *unigenitus* avait le caractère de règle de foi. Sur-le-champ se répandit le bruit que cette clause était une interpolation faite aux actes sans l'aveu du concile.

Le 2 janvier 1761 le prélat Bottari, camérier secret de Benoît XIV et premier garde de la Bibliothèque du Vatican, consigna, dans une lettre qui est imprimée, ce qu'il savait à ce sujet. En voici la substance : il n'était pas membre du concile, mais il en connaissait tous les détails, car

tous les soirs il se trouvait avec les théologiens de cette assemblée chez Feroni, devenu ensuite cardinal. On y discutait le genre d'obéissance due à la bulle, et jamais on ne l'y présenta comme *règle de foi*. Il cite divers témoignages et sur-tout celui de Benoît XIV, auprès duquel il a été tous les jours pendant quinze ans. Il avait entendu dire à ce pape « Qu'il vou- » lait laisser un mémoire authentique signé et » cacheté pour détruire la fausseté de l'asser- » tion inserée dans le concile », mais il en avait été dissuadé par un prélat.

L'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, demande pourquoi le cardinal Fini, auquel on attribue cette falsification, ne fut pas puni, lorsqu'il fut arrêté (1). La réponse à cette objection se trouve dans la lettre même de Bottari.

Fini, à qui on avait donné pour prison la maison du noviciat des Jésuites, se plaignait au cardinal Davia d'être persécuté et opprimé; celui-ci lui répondit *que votre éminence se sou- vienne ce qu'elle a fait en ce saint lieu*. Parce que là s'était opérée l'altération du concile en présence de Fini, alors secrétaire du concile ro- main, du père Vitri, Jésuite français, et du car- dinal Pico, dévoué aux Jésuites. Ce fait a été raconté par le cardinal Davia lui-même, devant

(1) T. I, p. 167.

plusieurs personnes , au prélat Bottari, qui , à Rome, chez le notaire Louis Ricci, atteste *sous serment*, *lâ main sur la poitrine*, la vérité de ce qu'il a consigné dans sa lettre.

Un autre fait vient à l'appui de cette assertion : Louis XV, par une déclaration de 1756, pour prescrire le silence, déclare que « la bulle » par sa nature n'a eu et ne peut avoir ni la dénomination, ni le caractère, ni les effets d'une règle de foi. » L'autorité civile est incompétente pour juger cet article, mais il envoie cette déclaration au pape Benoît XIV, qui, par un bref du 5 janvier 1757, répondant au roi, se répand en éloges d'admiration sur la sagesse des mesures prises par le roi, et les approuve.

Sur ces faits qui sont très-susceptibles de vérification, le lecteur peut asseoir son jugement.

Boîte à Perrette.

On appelle ainsi des capitaux où des immeubles dont le produit doit être appliqué à de bonnes œuvres et qui ont été légués à des personnes quelquefois seules, plus souvent deux ou trois réunies; dans ce dernier cas, elles possèdent indivisément; mais dans l'un et l'autre, aux yeux de la loi, elles sont réputées propriétaires. La volonté du testateur a pour garant de l'emploi, la moralité des légataires. Les premiers fonds viennent de Nicole, qui, près de

mourir, en donna la gestion à sa gouvernante, femme remplie d'esprit et de piété; elle se nommait *Perrette*: de là est venue la dénomination de *Bolte à Perrette*.

Diverses fondations du même genre furent faites à Paris, Auxerre, Aix, Toulouse, et dans d'autres villes en France et hors de France, pour alimenter des pauvres, faciliter les études à de jeunes ecclésiastiques sans fortune, payer des écoles, distribuer de bons livres.

Vers 1785, un testament chargé de plusieurs legs fut attaqué par les héritiers qui voulaient le faire casser. La discussion fit remonter à l'origine de ces biens transmis par une sorte de *fidei-commis*, et dont l'emploi fut justifié par le célèbre Gerbier. A cette occasion il fit de Port-Royal un magnifique éloge qu'on a lu précédemment.

Deux causes simultanées ont réduit à peu de choses ces legs repartis entre une trentaine d'individus, 1^o le régime des assignats qui a légitimé aux yeux de la loi, mais non pas toujours au tribunal de la conscience, les remboursements en papier discrédité; 2^o les divisions occasionnées par le serment exigé du clergé en 1791, qui a scindé en deux partis les ecclésiastiques et laïcs chargés de ces legs. Quelques-uns, craignant que ces fonds ne fussent engloutis dans les troubles de la révolution, crurent devoir appliquer les capitaux même. Par là s'éteigni-

rent ceux des frères Tabourins , chargés des écoles chrétiennes de la rue de Lappe à Paris. D'autres légataires en firent induement une répartition qui certainement s'écartait de l'intention des fondateurs : eussent-ils approuvé , par exemple , qu'un homme chargé d'une somme très-considérable de ces legs , en sacrifiât dix mille francs tant pour construire un autel à la maison de la *doctrine chrétienne* à Paris, que pour acheter des chevaux et un carrosse au général de cette congrégation ? C'est ainsi que perpétuées pendant un siècle se sont presque éteintes de nos jours des fondations justifiées par leur but. Les auteurs en s'enveloppant du secret y trouvaient le double avantage de faire un acte d'humilité et d'échapper aux persécutions qui pesaient sur tous les amis de Port-Royal.

Direction des âmes considérée comme fonction séparée de la confession.

Dans le langage ecclésiastique , *confesseur* et *directeur* emportent communément la même idée ; néanmoins dans le siècle dernier s'établit un usage qui leur donna souvent des acceptions différentes. Le *directeur*, par ses conseils , réglant la conduite des personnes qui lui accordaient leur confiance , les préparait à la communion en recevant l'imposition de la péni-

tence et l'absolution que donnait seul le confesseur. On conçoit que cette disparité de fonctions exigeant de la part du pénitent la même étendue de confiance et de soumission envers le directeur et le confesseur, impose à ceux-ci la loi du secret dans une égale mesure. Un ministère analogue à celui de directeur s'exerçait depuis long-temps par les chefs des monastères des deux sexes, où la règle voulait qu'on déclarât sa *culpé*.

Cet usage modifié s'introduisit en France, parmi les fidèles, lorsqu'on exigea la souscription au formulaire et à la bulle. Quelques milliers de prêtres des plus vertueux, des plus instruits ayant été exilés, incarcérés, dépossédés, interdits, on leur subrogea des hommes moins initiés dans les principes développés par Arnaud sur la communion, que dans les maximes relâchées qu'a proclamées depuis le P. Pichon. De toutes parts les études dégénéraient en France, et ne promettaient à l'avenir qu'un clergé déchu de cette gloire qui avait illustré le siècle de Bossuet. Un grand nombre d'ecclésiastiques préposés à la conduite des âmes, et qu'on pouvait appeler ministres de *l'impénitence*, avaient une morale pratique d'autant plus accommodante qu'elle était la pierre de touche pour prouver qu'ils n'étaient pas ce qu'on appelait *jansénistes*; par là ils s'ouvraient la porte

à la faveur et aux dignités. Les excès les plus hideux contre les mœurs étaient plus ou moins gracieux ; mais douter si cinq propositions inconnues à la majeure partie des fidèles étaient dans un livre écrit en latin , que la plupart ne pouvaient lire , c'était un crime irrémissible , c'était le sujet de questions captieuses et multipliées par lesquelles on fatiguait les pénitens : avoir une conduite austère , c'est-à-dire chrétienne , c'était l'infailible symptôme du jansénisme : il éveillait la défiance et fermait l'accès aux dignités. De cette époque sur-tout datent les refus de sacrements , qui dans le siècle dernier ont causé tant de fracas , fait éclore tant d'écrits et fait verser tant de larmes.

Dans cet état de choses une multitude de fidèles , étant froissés entre l'impossibilité de recourir à leurs pasteurs frappés d'interdits et la crainte de livrer leurs consciences à des hommes ignorans et relâchés , imaginèrent de dévoiler aux premiers l'état de leur ame , d'en suivre les avis , et de ne recourir au ministère des autres que quand les premiers guides, les *directeurs*, jugeant que les pénitens pourraient recevoir une absolution qu'il était si facile d'obtenir et recevoir l'Eucharistie que l'on prodiguait , leur diraient , comme aux lépreux dans l'Evangile , d'aller se présenter aux prêtres assis sur la chaire de Moïse. Cela eut lieu spéciale-

ment dans les grandes villes où refluèrent beaucoup d'ecclésiastiques interdits.

Les prêtres, repoussés des fonctions du ministère, s'étaient soumis paisiblement à des décisions dictées par le despotisme épiscopal, mais de profonds canonistes ayant examiné ce que dans un temps de persécution autorisent les lois de l'église, publièrent de savans écrits sur les interdits arbitraires. On peut consulter avec fruits ceux de Maulrot et Tabareau; en remontant aux principes de la hiérarchie, en approfondissant les droits du sacerdoce, il est facile d'apprécier l'ordonnance de Louis XIV, qui avait statué sur l'approbation des confesseurs dans son édit de 1695, que le haut clergé avait obtenue par le sacrifice de quelques millions. On eût lancé l'anathème contre cet édit s'il eût été fait un siècle plus tard par les représentans de la nation; car, selon la diversité des temps et des intérêts, les principes ont pour certaines gens une flexibilité à toute épreuve.

Voilà donc la *direction* séparée de la *confession*: je ne connais d'autre ouvrage où il en soit question, qu'un petit écrit intitulé *Entretien sur le devoir pascal*, in 8°, 1759, sans nom de lieu. Le précepte de la communion annuelle la fixe à Pâques; mais l'obligation imposée par le quatrième concile de Latran, de se confesser au moins une fois l'an à son propre pasteur, n'en

En 1702 parut le fameux *cas de conscience*. On supposait un ecclésiastique qui condamnait les cinq propositions dans tous les sens condamnés par l'église, mais qui, sur le fait de Jansénius, croyait que le *silence respectueux* était suffisant. Quarante docteurs de Sorbonne ayant approuvé cet avis, Noailles exigea d'eux une rétractation, que tous firent, un seul excepté. Clément XI donna en 1705 la Bulle *vineam domini*, dans laquelle il déclare que le silence respectueux est insuffisant pour satisfaire à ce que prescrivent les Constitutions apostoliques : là-dessus nouveaux débats ; on convenait qu'il fallait condamner d'esprit et de cœur les cinq propositions : Mais sont-elles, disait-on, de Jansénius ? Fouilloux publia trois volumes pour justifier le silence respectueux. Fénelon, dans une Lettre pastorale, soutint que cet ouvrage portait *la révolte sur le front*.

D'un autre côté, pour mettre fin aux troubles, parurent à diverses époques des déclarations du roi, qui imposaient un silence absolu, l'une en 1703, une autre en 1717, à l'instigation du cardinal de la Trimouille.

Le silence fut prescrit de nouveau par des déclarations de 1720 ; 1754 et 1756. Cette dernière, qui est du 10 décembre, veut qu'on exécute ce qui concerne la bulle sans qu'on puisse lui attribuer la dénomination ni les effets

de règle de foi. On vient de lire que Louis XV l'ayant envoyée à Benoît XIV, ce pape lui répondit par une lettre du 5 janvier 1757, en l'approuvant et le comblant d'éloges. Même silence ordonné par l'impératrice Marie-Thérèse, et par Joseph II : déjà il l'avait été par les rois de Naples et de Sardaigne ; ce dernier fit saisir la partie du temporel située dans ses états de l'évêque de Grenoble, pour avoir fait signer le formulaire à des Savoyards dépendans de son diocèse (1).

L'ordonnance de 1756 eut pour apologistes le Paige, canoniste distingué. L'abbé Guidi fut un des adversaires : ils prétendirent que la loi était défectueuse par l'application arbitraire qu'on en faisait, qu'elle portait atteinte aux libertés gallicanes, que l'amour pour la vérité oblige à lui rendre publiquement témoignage ; en un mot, on parla, on écrivit beaucoup sur le silence, et tout ce qui résulte de ces détails c'est qu'il a été successivement ordonné et condamné, et que sur le même sujet il a été prescrit de parler et de se taire.

Une clause essentielle des diverses lois sur le silence, fut toujours que les parties belligérantes y seraient respectivement soumises. Cette mesure aurait un caractère de sagesse en l'appliquant aux contestations qui depuis l'assem-

(1) V. les Mémoires de Duclos, p. 24.

blée constituante ont divisé le clergé français. Que de fois un des deux partis dit à l'autre : Oublions tout le passé, confondons nos sentimens et nos cœurs dans les étreintes de la charité chrétienne ; hâtons-nous de recueillir nos forces pour combattre de concert l'ignorance, l'indifférence, l'incrédulité qui de toutes parts envahissent la France ; étouffons pour jamais des divisions qui servent de prétexte aux mauvais chrétiens et sont un sujet de triomphe pour les ennemis de l'Évangile.

Ces invitations si tendres et toujours repoussées firent enfin espérer un succès complet quand elles furent sanctionnées par une loi émanée des deux puissances ; mais l'un des partis contendans y mit presque toujours la condition expresse ou tacite de forcer l'autre à avouer qu'il avait erré. Tel est le motif des persécutions prolongées dans une partie de la France. En vain l'on invoque cette paix si désirée, si l'aigreur réveille sans cesse les divisions à la faveur du secret que commande le tribunal de la pénitence ; si des mandemens et des sermons sont tissés d'allusions dont le sens n'est pas problématique ; si par des actes patens, on multiplie les outrages contre le caractère et les principes des pasteurs qui ont marché sur une ligne différente ; si au lieu de quitter le théâtre polémique en laissant à l'histoire le

récit impartial des événemens, on fait de celui-ci un plaidoyer rédigé sous les auspices de la haine, les agresseurs peuvent-ils se plaindre d'une défense vigoureuse et juste que leurs torts ont provoquée?... A travers les citations multipliées qui se présentent en foule sous la plume je me borne aux suivantes.

A Lyon fut imprimé, en 1801, sous le titre d'*Anecdotes chrétiennes* (1) un recueil où l'on dénigre *nominativement* des évêques parce qu'ils sont assermentés. En 1804 on le distribuait en prix de catéchismes à la paroisse Saint-Etienne-du-Mont à Paris. Si quelqu'un nie le fait, on lui en exhibera la preuve matérielle et la signature du prêtre nommé Drouot.

En 1806 parurent deux gros volumes de *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le 18^e siècle* (2), par un anonyme très-connu. Il paraît avoir le double but de calomnier, de flétrir *nominativement* encore quiconque ose trouver du mérite à Port-Royal et quiconque a prêté le serment de 1791. Cependant, l'ouvrage est annoncé et prôné même dans le *Calendrier liturgique du diocèse de Paris*, année 1807.

Ces faits auxquels on pourrait en ajouter quelques centaines d'autres recueillis dans di-

(1) In-12, Lyon 1801.

(2) 2 vol. in-8°. Paris, 1806, chez Leclère.

verses contrées de la France , n'exigent pas de commentaires , on les livre à la réflexion des hommes droits , pour qui les mots *paix* , *vérité* ; *justice* ne sont pas vides de sens.

CHAPITRE IX.

Etat actuel de ce qu'on appelle le Jansénisme en Hollande, dans l'île de Nordstrand, et en diverses contrées de l'Europe. Quel sens on y attache à la qualification de Janséniste. Vœux pour la paix de l'Église.

Église de Hollande.

LES disputes des Jansénistes et des Molinistes n'entraînèrent jamais une rupture extérieure de communion , excepté dans la petite île de Nordstrand dont il sera parlé ci-après , et en Hollande où depuis environ un siècle les deux partis ont chacun des églises séparées.

La prétendue réformation excita dans ce pays une tempête violente contre les catholiques qui éprouvèrent des vexations inouïes , et qui , pour surcroît de douleur , virent pres-

que tout le clergé régulier trahir ses devoirs. Quoiqu'il y eût au moins 166 maisons de chanoines réguliers et de moines, on ne put citer que deux Franciscains assez courageux pour donner aux fidèles les secours de la religion. Il n'en fut pas de même du clergé séculier dont les membres, au nombre d'environ six cents, fidèles à la foi et à leur vocation, continuèrent à remplir leur ministère (1).

Les moines, les Jésuites sur-tout, voulant se maintenir dans l'indépendance avaient toujours été opposés au gouvernement des évêques : le clergé séculier au contraire, pénétré des véritables notions sur la nécessité de l'ordre hiérarchique, et persuadé que le régime épiscopal en est une portion indispensable, furent le maintenir au milieu des orages, et la Hollande eut toujours des évêques dépouillés à la vérité de leurs revenus temporels, mais possédant les biens spirituels, les seuls que Jésus-Christ ait laissés à son église. Le malheur des temps n'ayant pas permis de remplir tous les sièges, on se borna à sacrer des prélats pour Utrecht, Harlem et Devènter, malgré les oppositions des moines qui ne voulaient pas

(1) V. l'excellente *Histoire abrégée de l'église métropolitaine d'Utrecht*. In-8°, Utrecht 1765 (par Dupac de Bellegarde, chanoine, comte de Lyon, etc.) p. 53 et suiv.

d'évêques , malgré la cour de Rome qui voulait réduire la Hollande en pays de mission et la régir immédiatement par des nonces , malgré les nonces de Cologne qui par l'entremise des moines contrariaient le régime hiérarchique et prodiguaient les excommunications , les interdits. Les protestans d'un autre côté attisaient les divisions entre les catholiques pour les affaiblir. Ainsi , les nonces , les moines et les protestans , dirigés par des vues différentes , ont concouru au même but et n'ont que trop bien réussi.

Les libelles anonymes , les lettres anonymes les écrits supposés sont des moyens qu'emploient toujours la haine et la bassesse. Les ennemis du clergé épiscopal fabriquèrent et firent circuler à Rome une prétendue Lettre pastorale de l'archevêque d'Utrecht , qui était rédigée de manière à provoquer contre lui une juste indignation. Il s'empressa de dévoiler l'imposture.

Lorsque pour l'un des trois sièges un prélat est élu , sur-le-champ une lettre respectueuse est adressée au pape qui ne manque pas de répondre par des censures : il faut en excepter Clément XIV , dont les dispositions pacifiques étaient bien connues ; on aimait à le mettre en parallèle avec Adrien VI , le seul pape que la Hollande ait donné à l'église , et qui , monté sur la chaire de S. Pierre , fit réimprimer sans

changemens l'ouvrage dans lequel étant professeur de Louvain il avait soutenu que le pape n'est pas infallible.

La cour de Rome était quelquefois bien mal servie dans les rapports que lui adressaient les dissidens de la Hollande, ce qui exposait à d'étranges bévues; car dans un bref dirigé contre le sacre très-public de Book, évêque de Harlem, il était dit que la cérémonie s'était faite clandestinement chez un laïc, et qu'un curé d'Amsterdam (c'était, je crois, Donker), après y avoir assisté, avait été frappé de mort subite. Le curé bien surpris d'apprendre qu'il est mort, monta en chaire et lit le bref à ses paroissiens.

Ces consécrations eurent toujours la plus authentique publicité, et l'on n'apprendra pas sans surprise que l'archiprêtre de Jung, curé actuel de Sainte-Gertrude à Utrecht, muni d'une patente de notaire apostolique qu'il tient du pape Pie VI, assista en cette qualité au sacre du dernier archevêque mort récemment.

Il est à remarquer que dans les actes de la cour de Rome contre les évêques de Hollande, on ne leur reproche pas d'être jansénistes, on ne parle ni du formulaire, ni de la bulle; néanmoins le P. Mozzi, Jésuite, dans son Histoire de l'église d'Utrecht, a inséré une lettre d'un cardinal qui dit, que le pape reconnaît leur légitimité s'ils voulaient signer le formulaire.....

Il reconnaîtrait leur légitimité ; donc ils sont légitimes, a dit quelqu'un.

Eux et leur clergé, sur-tout Broedersen (1) ont publié une foule d'ouvrages pour établir cette canonicité fondée sur les observations des règles de la pure et sainte antiquité, et pour démontrer que les sentences rendues contre eux sont frappées de nullité par défaut de crime, défaut de régularité dans le jugement et par leur appel au concile Œcuménique. Cette question a été de nouveau discutée dans ces derniers temps, par un des curés actuels d'Amersfort, par Nauta, curé de Sardam (2), par Karsten, laïc, dans une brochure très-piquante (3) : il a couvert de ridicule ce pauvre Van-Eupen qui, après avoir figuré dans les troubles de la Belgique, a voulu se mêler des démêlés de l'église batave. Karsten prouve que le clergé, dépositaire des droits de son église, ne peut les céder ni les dénaturer.

Autrefois à ce clergé étaient réunis un assez grand nombre de savans ecclésiastiques et laïcs français, que la persécution ou le désir de s'édi-

(1) V. *Quinque tractatus historici, etc.*, auctore Nic. Broedersen. 3 vol. in-4°. Delphis, 1729.

(2) V. *Antwoord op het geschrift, etc.* Te Amsterdam, in-8° 1784.

(3) *Triumph der roemsch-gesinden op de Jansenisten, etc.* In-8°.

fier avait conduit dans cette contrée, le Gros, Dupac de Bellegarde qui (avec l'abbé d'H..... présentement à Paris) a publié l'édition des œuvres d'Arnaud; d'Etemare, Mouton, du Sellier, Anquetil du Perron et beaucoup d'autres. En ce moment cette église est réduite à ses propres forces.

En 1763 elle tint un concile national, dont les actes imprimés plusieurs fois ont eu pour apologiste dans ces derniers temps l'évêque actuel de Koenigsgratz Trantmandorf (1). Cette même année elle publia le *Recueil de divers témoignages* qui lui ont été rendus par des cardinaux, archevêques, évêques, universités, etc. (2). On prétend que si elle imprimait la suite de cet ouvrage dont les matériaux sont préparés, on serait surpris d'y voir des noms très-distingués et dont on ne se doute pas.

Le clergé épiscopal a depuis 1720 un séminaire à Amersfort.

Sur une population d'environ dix huit cent mille âmes, la Hollande compte au moins trois cent mille catholiques, jansénistes et molinistes. Ceux-ci, beaucoup plus nombreux, placés en quelque sorte hors du cercle de la hiérarchie catholique, sont dirigés les uns par des moines,

(1) V. Son *Traité de Tolerantia ecclesiastica et civili*. Il a été traduit en français par Boan-Saint-Simon.

(2) In-4°. Utrecht, 1763.

les autres par des prêtres séculiers sous la surveillance d'un nonce.

Depuis long temps le clergé séculier et beaucoup de leurs paroissiens sont las de cette anarchie. A diverses époques ils ont fait à Rome des instances pour avoir des évêques, notamment depuis quelques années, par l'entremise d'un homme considéré et digne de l'être, Stafford, doyen du chapitre de Harlem, que le pape ne veut pas reconnaître comme chapitre, quoique soumis au nonce. Ces démarches ont été infructueuses, ce que l'on attribue en partie à l'influence des généraux d'ordre, stimulés par les moines hollandais qui repoussent tant qu'ils peuvent l'épiscopat. Ces moines, indociles, ignares et très-peu considérés en Hollande, diminuent, parce que les suppressions opérées dans le Brabant et d'autres pays leur ôtent les moyens de se recruter. Le clergé séculier a quelques séminaires. Dans celui de Warmont près de Leyde, professait, il y a quelques années, Jexius, docteur de Louvain, estimable pour la doctrine comme pour la conduite. A d'autres ecclésiastiques du même bord, est dû le même éloge : deux de leurs prêtres, Stafford de Harlem, et Schouten, curé à Aikmaer, ont publié quelques opuscules. Ce dernier, dans un écrit contre les calvinistes, avoue que quiconque admet la profession de foi de Pie IV. est vrai

catholique et dans la vraie religion. C'est s'accuser lui-même et son parti d'être schismatiques en s'éloignant des jansénistes, car ils admettent cette profession de foi ; mais le préjugé raisonne-t-il ? On a remarqué qu'entre les sociétés religieuses qui sont différenciées seulement par des nuances, la haine est plus exaspérée que contre celles qui sont à grande distance. Les molinistes en fournissent une nouvelle preuve ; ils sont moins opposés aux protestans qu'à leurs frères jansénistes, dont ils défendent à leurs ouailles de lire les ouvrages. Les jansénistes au contraire appellent la discussion et ils invitent à lire les écrits de leurs adversaires. Les molinistes adoptent cependant une traduction hollandaise de la Bible (1), faite par Verschut, prêtre janséniste, mais ils ne la mettent, dit-on, entre les mains des fidèles qu'après avoir arraché le frontispice où se trouvent ces mots de l'écriture : *La loi a été donnée par Moïse, la grace et la vérité par Jésus-Christ* (2).

En entrant dans une église catholique de Hollande, on voit sur-le-champ à quel parti elle est : s'il n'y a qu'un autel, conformément à l'usage de la primitive église conservé chez les Grecs, mais et non unis ; si dans l'office chanté par un chœur alternatif des deux sexes,

(1) *BIBLA sacra, dat is heilige schrift der van het oude en't nieuwe testament m. del. 1st Utrecht, 1732.*

(2) *Evang. S. Joan., c. 1, v. 17.*

un recueillement profond, une piété touchante se manifestent dans toutes les attitudes, vous êtes chez les jansénistes ; il est vrai que ce caractère ne leur appartient pas exclusivement, mais seulement d'une manière plus marquée. La multiplicité des chapelles, la musique, la messe célébrée avec précipitation, des pratiques minutieuses et non avouées par l'église, annoncent une église moliniste.

Dans le cours de la révolution française il arriva fréquemment que des prêtres assermentés refusaient d'admettre à la première communion des enfans ignorans ou immoraux qui s'adressaient alors à des dissidens, sûrs d'être promptement admis. La même chose arrive en Hollande, sur-tout pour l'absolution qui s'obtient plus facilement chez les molinistes. L'auteur de cet ouvrage a recueilli dans cette contrée l'anecdote suivante. Dans le nombre de ces immondes créatures livrées au libertinage qui donnent un aspect hideux aux grandes villes, il y a à Amsterdam des filles ou femmes catholiques qui, à l'approche de Pâques, renoncent pendant quelques jours à leurs désordres pour obtenir d'être admises à la communion. C'est communément le troisième dimanche après Pâques, qui par cette raison se nomme le jour de la communion des..... Les détails précédens dispensent de dire à quel clergé elles s'adressent.

Dans le diocèse d'Utrecht l'abstinence, même des œufs, est observée en carême chez les jansénistes, tandis que le parti contraire quelquefois autorise l'usage de la viande. Le relâchement d'un côté, l'austérité évangélique de l'autre ont grossi le troupeau moliniste et diminué celui des jansénistes qui ne voulut jamais sacrifier la règle à des considérations mondaines.

Nos émigrés français qui se portèrent en Hollande, et qui sur les matières contestées avaient les mêmes disparités d'opinions que les catholiques de cette contrée, se divisèrent entre eux sur le choix des églises respectives : les uns, tels que le président Robert de Saint-Vincent, assistaient à l'office chez les jansénistes; Barentin, premier président de la cour des aides, qui allait chez les molinistes, fit remettre à Saint-Vincent une lettre dans laquelle il le menaçait du stathouder s'il continuait de fréquenter l'église de l'archevêque. Saint-Vincent n'en tint aucun compte et fit dire à Barentin qu'il devait se rappeler comment en France on avait réprimé les actes de schisme dans ces derniers temps. L'abbé Noguez, auteur d'un nouveau plan de Bréviaire, demeurant chez la marquise de Poultry, fréquentait les églises des deux partis : il avait pressé l'archevêque de publier contre le clergé constitutionnel une lettre pastorale et s'était offert à la rédiger; on le refusa. Dans

le même temps dix à douze évêques émigrés, réunis à la Haye, étaient excités par le nonce Brancadoro à tenir un concile contre les jansénistes. Un *Nicodème*, secrétaire de l'un de ces évêques, leur fit sentir que cette tentative pourrait, en amenant de nouveaux troubles, les signaler comme turbulens aux yeux du gouvernement batave, et le projet de concile s'évanouit.

Pour la première fois depuis un siècle la confirmation avait été donnée chez les molinistes par un évêque dissident, le nonce Brancadoro. Ce sacrement fut administré sans discernement à tel point que des protestans même en furent scandalisés. La cour stathoudérienne protestante avait fait venir ce nonce et l'avait autorisé à fonctionner par-tout, espérant qu'il rattacherait les catholiques à la maison d'Orange; pour seconder cette vue politique, il fit une pastorale dans laquelle il parlait en faveur du stathouder; les moines la colportèrent, la publièrent; mais en général elle fut mal vue du clergé séculier. Quelques curés, sur-tout dans la province de Groningue, et l'archiprêtre d'Amsterdam refusèrent de la publier.

J'ai promis quelques mots sur l'île de Nordstrand, située sur la côte du duché de Sleswic et soumise au Danemarck. En 1634 elle avait été submergée; des Belges obtinrent en 1652 la

permission d'y élever des digues et de s'y établir ; à eux se joignirent quatre ans après quelques jansénistes persécutés par les Jésuites , dit Mollerus, dans sa *Cimbria litterata* (1).

Quelques solitaires de Port-Royal voulurent y placer leurs capitaux , ce qui échoua après avoir donné lieu à beaucoup de calomnies dont on peut lire le détail dans Clemencet et Guilbert. Cependant les catholiques s'y maintinrent et se soumirent à la juridiction de l'archevêque d'Utrecht, quoique placés à très-grande distance de cette ville ; mais la division parmi les catholiques de Hollande passa à Nordstrand (2).

On parle dans cette île un hollandais assez corrompu , et l'on prêche en cette langue. La population se compose d'environ sept cents luthériens et trois cents catholiques, dont les deux tiers du parti du nonce sont gouvernés par des Oratoriens du Brabant, qui en 1796 étaient au nombre de quatorze , réduits à deux en 1803. L'autre portion de catholiques et quelques-uns qui habitent Friderichstat dans la terre ferme restent soumis au prélat d'Utrecht, qui, ainsi que son clergé, a dans cette île quelques biens. Le curé est élu par les propriétaires entre trois candidats que présente l'archevêque : son clergé

(1) Tom. II , p. 149.

(2) V. *Acta historico-eclesiastica*. In-8^o, Weimar, 1745 ; tom. VII , p. 88 ; et tom. XIX , p. 149.

a seul le droit d'inhumér les catholiques des deux partis.

Vers 1794 la propagande, par le canal du nonce qui était à Vienne, fit remettre à l'ambassadeur de Danemarck un mémoire pour dénigrer et faire dépouiller de leur église ces jansénistes de Nordstrand. Le mémoire envoyé à Copenhague fut transmis par le gouvernement au bailli de l'île et au curé. Celui-ci le communiqua à l'archevêque qui produisit les documens sur lesquels était appuyée sa juridiction spirituelle. Le bailli luthérien, indigné des accusations dirigées contre la portion la plus estimable des habitans de l'île, leur rendit le témoignage le plus favorable; sa réponse devint celle du gouvernement danois, qui, par son ambassadeur à Vienne la fit parvenir au nonce. On tient ces détails du curé même de Nordstrand.

A diverses époques ont été faites des tentatives pour réunir les deux partis qui divisent et affaiblissent l'église de Hollande; un projet nouveau présenté il y a quatre ans par un évêque étranger, avait déjà le suffrage de quelques personnes qui pouvaient efficacement concourir à cette bonne œuvre; mais bientôt après s'immiscèrent dans cette affaire de jeunes ecclésiastiques à qui l'on n'aurait que des éloges à décerner si la maturité du jugement et la modestie relevaient leurs bonnes qualités. Aussi qu'est-il

qu'est-il résulté de leurs brochures, la présomption d'une part, le zèle inconsidéré de l'autre n'ont abouti qu'à compromettre les principes en éloignant peut-être une paix si désirable. Cependant elle est l'objet constant des vœux et des méditations d'hommes estimables dans les deux partis, et le gouvernement paraît vouloir intervenir dans cette cause; fasse le ciel qu'elle se termine en rapprochant les esprits et les cœurs, et que cette époque soit le triomphe de la charité et de la vérité.

La constitution du concile de Constance *ad evitanda animarum pericula*, confirmée par Léon X dans celui de Latran, porte textuellement que pour l'avenir on n'est pas tenu d'éviter quiconque dans le culte divin, dans la participation aux sacrements sous prétexte de sentence et censure, si elle n'a été expressément et formellement publiée par le juge contre une église, une communauté, une personne *déterminée*. Cette décision émanée des conciles et des papes condamne le schisme établi entre les catholiques de Hollande et celui qu'on a voulu établir en France à la suite du serment de 1791.

Dans les autres pays de la catholicité, les molinistes et les jansénistes confondent leurs adorations et leurs prières aux pieds des mêmes autels, malgré les efforts de quelques hommes turbulens pour tracer une ligne séparative de culte

extérieur ; par exemple, qu'un orateur méticuleux, cédant aux astuces de l'intrigue manque à sa promesse de prêcher l'Épiphanie dans une paroisse sous prétexte qu'elle est entachée de jansénisme, on en conclut seulement que ceux qui font des sermons méritent quelquefois d'être sermonés. Un de ses confrères qui dans un corps faible conserve une ame forte, se borne à lui dire : votre conduite prouve que vous n'avez ni la foi, ni le courage des mages ; la voix publique ratifie ce jugement, sans qu'il en résulte une scission.

Qu'on ne s'attende pas à trouver ici un détail circonstancié de ce qu'on appelle *jansénistes* ou *Port-Royalistes* dans d'autres pays : il suffit de rappeler quelques époques de l'histoire moderne où des écrivains courageux ont développé avec succès les principes soutenus à Port-Royal, sur-tout concernant les droits respectifs des divers ordres de la hiérarchie et l'indépendance des gouvernemens qui par là ont élevé des barrières entr'eux et les prétentions ultramontaines. Ces époques sont, les disputes des papes avec la république de Venise, et avec Naples ; l'assemblée des évêques de Toscane sous le duc Léopold ; l'aggression de Clement XIII contre le duc de Parme ; la part que l'Espagne prit à ce démêlé ; celui de Rome avec le Portugal quand la maison de Bragancé remonta sur le trône ; les censures de Paul V

en 1606, qui condamnait comme hérétique le serment exigé des catholiques anglais, serment reconnu ensuite très-catholique par Bossuet, Holden, les universités, et par tous les catholiques anglais qui actuellement en prêtent un plus fort qu'on n'a garde de censurer; les efforts des mêmes catholiques anglais en 1796 pour avoir des évêques en titre au lieu de vicaires apostoliques, ce qui a produit de bons écrits composés par Berington, Throckmorton, Francis Plowden, etc; les disputes de Rome avec l'église de Hollande; les actes du congrès d'Ems; la fondation de la célèbre université de Pavie; les réformes opérées en Allemagne sous Joseph II, celles qui ont été une suite de la révolution française, etc., etc., etc.

On consultera toujours avec fruit les ouvrages de Chumacero, Covarruvias, Campomanes, Villarogius, Pereira de Figueredo, Stockman, Van-Espen, Oberhauzer, Balthazar, Bellegarde, Pehem, Neller, Bossuet, Gibert, Mey, Maulrot, Larrière, Lissoir, Sarpi, Giannone, Chiarizi, Mineo, Genovesi, et cent autres illustres défenseurs des libertés ecclésiastiques. On ne rappelle pas les noms de ceux qui sont vivans, quoique très-connus; ce serait les désigner à la haine persécutrice.

Qu'un Bolgeni fasse un gros livre pour examiner la part qu'ont eue les jansénistes à la

révolution française , et qu'au lieu d'une part à leur donner le tout, on en conclut seulement qu'il y a générosité de la part de Bolgeni d'amuser ou d'endormir les lecteurs à ses dépens. Une fausse prévention associe constamment à l'idée d'Italie celle d'ultramontanisme ; on attribue à toute la Péninsule ce qu'il faut restreindre à quelques cantons. Le voisinage des abus en dévoile mieux la difformité, et souvent à leur aspect le courage, pour les combattre, acquiert plus d'énergie ; car l'Italie est probablement le pays où Port-Royal a plus de véritables admirateurs.

Tout ce qu'on a lu était nécessaire peut-être pour faciliter la réponse à une question qu'on n'a pas jugé convenable de présenter plutôt.

Qu'est-ce qu'un janséniste ? Sur cent personnes à qui on ferait cette demande, il est très-douteux qu'on en trouvât deux en état d'y répondre. La plupart vous diront qu'un janséniste est un adhérent aux cinq propositions condamnées par les Brefs des papes, et attribués à Jansénius ; mais précisément personne ne les soutient. Le pape Innocent XI, dans son Bref du 6 février 1694, aux évêques de Flandres, défend d'appeler janséniste quiconque n'est pas convaincu juridiquement de soutenir une des cinq propositions : or, répétons-le, tout le monde les condamne.

Lorsqu'ensuite il fut enjoint sévèrement par le pape de se soumettre à la bulle, des réclamations véhémentes se firent entendre dans presque tous les parlemens et les autres tribunaux. Le procureur-général du conseil souverain de Roussillon, dans un Discours pour justifier l'appel ; rapporta qu'un évêque de Toulouse, au douzième siècle, écrivait au pape : L'usage des appellations est tellement enraciné en France, qu'on déracinerait l'Appennin de l'Italie avant d'enlever ce droit aux Français (1).

Des évêques et des prêtres contestèrent la canonicité du jugement prononcée par Rome ; ils rappelèrent la conduite d'une multitude d'évêques qui, unis au pape Honorius, souscrivirent au monothélisme ; la défection de So-leucie et celle de Rimini. A cette occasion ils citèrent Bossuet, qui, dans une *Instruction sur les Promesses faites à l'Eglise*, dit, en parlant de Rimini : « Nous avouons le scandale, et nous en » attendons de plus grands encore en ce dernier » temps, où nous savons qu'il doit arriver que » les élus même, s'il était possible, soient sé- » duits (2) ».

(1) V. les Mémoires de la régence du duc d'Orléans durant la minorité de Louis XV, tom. II, p. 147, année 1718, édit. de 1750.

(2) V. Colbert, évêque de Montpellier, tom. II, p. 227 et suiv.

Plus loin , Colbert établit que la majeure partie des évêques unis au pape a une plus grande autorité de juridiction , mais non de persuasion , parce que l'infaillibilité a été promise au corps de l'église et non à la portion la plus considérable. A Trente , dit-il , le petit nombre des évêques voulait faire décider que la résidence est de droit divin. Fallait-il cesser d'y croire parce que le grand nombre s'y opposait (1) ?

Le cardinal de Bissy et l'évêque de Nismes écrivirent aux églises étrangères pour obtenir des lettres d'acceptation de la bulle. L'abbé Racine observe que les réponses sont presque toutes appuyées sur la prétendue infaillibilité du pape ; la plupart de ces prélats disent que bien loin de juger la bulle , ils n'ont pas même osé la lire (2).

Les jansénistes selon d'autres sont ceux qui , révoquant en doute l'infaillibilité de l'église sur les faits dogmatiques , nient que les cinq propositions soient dans le livre de Jansénius , soit textuellement , soit comme précis de sa doctrine : la première seule y est mot à mot. Il y a environ soixante-dix ans qu'un curé batave déposa chez un notaire une somme d'argent et fit annoncer dans les gazettes qu'il la destinait à celui qui les

(1) Colbert , tom. II , p. 526.

(2) V. Œuvres posthumes de l'abbé Racine , p. 74.

découvrirait dans *l'Augustinus*. On ne dit pas que le prix ait été décerné.

A peine oserait-on actuellement rappeler le discours que sur l'affaire de Jacques Vernant tint en Sorbonne de Harlay, en parlant de la bulle d'Alexandre VII: il dit « Que si la résistance d'un côté rendait criminel, l'obéissance » de l'autre ne rendait pas moins coupable; que » cette sainte rebellion a toujours été conforme » à l'esprit de l'église, laquelle dès sa naissance » nous en produit un exemple illustre contre » celui dont les papes sont obligés d'avouer » qu'ils tiennent tous les avantages spirituels de » leur siège et toutes les prééminences ecclésiastiques de leur dignité ».

Les Jésuites soutinrent dans leur collège de Clermont que le pape a la même infailibilité que Jésus-Christ, tant sur les questions de fait que sur les questions de droit. Suivant cette théologie il fallait croire que les propositions sont dans Jansénius comme on croit que Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, foi divine pour l'un et pour l'autre. Mais le dogme de la foi divine sur les faits n'ayant pas fait fortune; Périfixe, archevêque de Paris, lui en substitua une autre. Il faut être ignorant ou malicieux, disait ce prélat, pour soutenir que l'église exige une foi divine des faits non révélés: tout ce qu'elle

demande c'est la foi humaine par laquelle on soumet son sentiment avec sincérité à celui des supérieurs ecclésiastiques. D'autres prélats déclarèrent dans des Mandemens que l'église ne demande pour les faits qu'une soumission de respect et de silence comme l'avaient enseigné les cardinaux Baronius , Bellarmin , Pallavicin , et Richelieu (1).

Ce sentiment est celui du cardinal Tomasi , mort en 1713 , dans son *Breviculus controversiæ* ; c'est celui de Godeau , évêque de Vence , qui , parlant des conciles généraux , dit que leur infailibilité ne peut s'étendre sur les faits , soit qu'ils regardent les personnes , soit qu'ils regardent leurs écrits. Il ajoute que c'est une vérité qui a toujours été universellement crue et euseignée dans toutes les écoles chrétiennes et par tous les docteurs catholiques. Aussi le savant et pieux Contenson assure-t-il qu'aucun théologien si ce n'est depuis peu de temps n'avait enseigné qu'on dût croire ces faits d'une foi divine (2).

L'auteur de l'Histoire de Fénelon répond que l'église est infailible sur des articles qui pour

(1) V. Oeuvres de Colbert , évêque de Montpellier , tom. I. Préface , Introduction au formulaire , Préface première partie , p. 6.

(2) V. Lettre à Morenas , sur son prétendu *Abrégé de l'histoire ecclésiastique* , in-8^o , Liège , 1755 , p. 246 et 247.

cela ne sont pas articles de foi ; qu'il faut distinguer entre la révélation et l'assistance promise à l'église qui, par exemple, est infallible pour déclarer la traduction Vulgate authentique , quoique ce fait ne soit pas révélé (1).

En conséquence de la bulle on avait modifié les catéchismes de divers diocèses, Séz, Sens, Rouen, Saint-Malo. Cependant ne pas la recevoir est un délit sur la nature duquel le clergé de France a varié. En 1717, c'était un péché véniel en matière grave ; en 1755, on en fit un péché mortel.

Un savant anglais, Berington, prêtre catholique, dit qu'on appelle encore jansénistes :

Ceux qui restent neutres sur la question du fait attribué à Jansénius ;

Ceux qui croient qu'un janséniste peut être honnête homme ;

Ceux qui n'admirent pas toutes les maximes des Jésuites ;

Ceux qui ne sont pas amis de leur ordre (2).

Berington aurait pu établir à ce sujet un parallèle avec ce qui se passait dans son pays sous Charles II. Ce roi, entouré d'une cour dissolue, avait mis à la mode le libertinage d'esprit et de cœur à tel point, qu'on appelait *puritain* qui-

(1) V. Tom. II, p. 45.

(2) V. Supplement to the memoirs of Gregorio Panzani, p. 397 et 398.

conque osait avoir des mœurs et croire à la vertu.

Un auteur italien (1) observe que le jansénisme n'est pas seulement une hérésie, c'est encore un pays, car un moine français a publié une *relation du pays de Jansénie*. Le père Hardouin, si connu par son érudition et ses extravagances, assure, dans son ouvrage *Athei delecti*, que pour devenir athée il faut commencer par être *janséniste*. Dans le cours orageux de notre révolution on a remarqué cependant que parmi ceux qu'on qualifie de ce titre se sont en général conservé plus soigneusement la piété, l'instruction, la probité, les bonnes mœurs. En Italie on nomme janséniste *in virtute di systema politico*, les partisans de la vraie morale qui a eu des défenseurs parmi les Jésuites, tels que l'estimable père Elizalde, le père Comargo, anti-probabliste dans sa *Regula honestalis*; le P. Giuli, mort en 1749, défenseur en tout du P. Concina.

Le prince évêque, Joseph-Philippe Despaur, dans son *Spectre du jansénisme* (2), dit qu'on nomme *jansénisme* ou *rigorisme* la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas, sur la prédestination gratuite, la grace efficace, l'insuffisance de la crainte servile, l'obligation d'aimer Dieu. C'est, selon Henri de Saint-Ignace, *crimen*

(1) V. *Annali ecclesiastici di Firenze*, 1792, n° 12.

(2) V. *Spectrum jansenismi detectum*. In-12, 1771.

nullum crimen habentium, le crime de ceux à qui on ne peut en imputer aucun. Le cardinal d'Aguires, dans la préface de ses Conciles d'Espagne, veut qu'on rie de cette accusation de jansénisme dont cependant on fait tant de peur à de crédules séminaristes. Le cardinal Bona disait : Nous sommes arrivés à une époque où celui qui n'est pas moliniste est réputé janséniste. Cette dernière qualification est, suivant un auteur français, *un pot au noir* de l'usage le plus commode pour perdre qui on veut, car d'un millier de personnes à qui on le jette, il n'y en a peut-être pas deux qui le méritent ; mais certaines gens sont intéressées à trouver par-tout le jansénisme pour se donner le ton de le combattre et se montrer défenseurs de la religion. Mener une vie simple, retirée, laborieuse ou vivre avec des gens de cette trempe c'en est assez, ajoute-t-il, pour être réputé janséniste, et cette facilité de noircir le prochain est une plaie cruelle à la religion, à la société et à l'Etat (1).

On reproche aux jansénistes d'exagérer le besoin et l'efficacité de la grace. Que chacun se replie sur son cœur ; combien est à plaindre celui dont l'orgueil n'est pas attéré par l'aspect de sa fragilité et qui ne sent pas la nécessité

(1) V. Œuvres de Louis de Saint-Simon, tom. IV, liv. VIII, p. 86, 99 et 100.

d'être à chaque pas fortifié par une main toute-puissante.

Long - temps on leur a reproché d'outrepasser la vérité quand ils déplorent le dépérissement de la foi et des mœurs ; nous sommes malheureusement arrivés à un état de choses qui ne permet plus d'élever à cet égard le moindre doute , quoiqu'on accuse toujours de rigorisme quiconque brave les sarcasmes d'un monde corrompu et corrupteur.

A Gênes et dans d'autres villes d'Italie, qu'un prêtre aille à la comédie, personne ne s'avise de le dire janséniste ; mais à l'austérité de conduite s'il joint un zèle éclairé pour les libertés de l'église ; s'il est doué d'un caractère que nébranlent ni la séduction ni les menaces ; s'il déploie la même énergie pour repousser les caresses de la faveur et pour supporter la persécution, des soupçons s'élèvent à l'instant sur son orthodoxie, c'est un janséniste ; aussi ne l'était-il pas ce cardinal de Fleuri, qui, d'abord peu aimé des Jésuites, devint tout à coup leur ami par l'espérance d'être précepteur d'un roi, et qui six mois avant de quitter son diocèse établit une inquisition contre les livres, les confesseurs, et tourmenta de pauvres religieuses ; et voyez comme s'arrangent les événements de ce basmonde. Quand le duc de Savoye assiégea Toulon, Fleuri, évêque de Fréjus, le reçut pon-

tificalement à la porte de sa cathédrale et entonna le *Te Deum*. Cet acte de trahison envers sa patrie méritait qu'on lui fît son procès ; au contraire il fut décoré de la pourpre , et devint en quelque sorte le régulateur de la France (1).

Sous nos yeux s'est renouvelé dernièrement le scandale des erreurs pélagiennes , préconisées par des prêtres et trois évêques , que par cette raison personne n'incolpe de jansénisme. Ils ont été réfutés victorieusement par cinq à six ecclésiastiques amis de Port-Royal , et pénétrés de la nécessité de la foi en Jésus-Christ , si bien établie par Arnaud dans son beau Traité sur ce sujet. N'oublions pas (car le fait est important) que beaucoup de gens parmi ceux qu'on appelle molinistes ouvrent libéralement le ciel aux payens et aux hérétiques qu'ils supposent de bonne foi ; mais ils damnent sans pitié les jansénistes et les prêtres qui ont prêté le serment de 1791.

L'auteur de cet Ouvrage forme des vœux sincères pour que les contestations sur le jansénisme ne soient plus traitées qu'historiquement , et non dogmatiquement , comme le conseillait , le 20 avril 1782 , Pie VI , en répondant aux questions des évêques hongrois , et que désormais soient abolies des qualifications qui servent de ralliement aux passions.

(1) V. Saint-Simon , tom. IX et X , etc.

On objectera sans doute que cependant son Ecrit en retrace le souvenir. La réponse péremptoire se trouve à la fin de ce qu'on a lu précédemment sur la loi du silence. Il ajoute : Qui pourrait garder ce silence, quand de prétendus maîtres en Israël, et qui assurément ne sont pas les amis de Port-Royal, promenant dans toute la France l'étendard de Pelage, promettent d'effacer la tache originelle sans la grace du Rédempteur, rendent superflu le bienfait de son Incarnation, favorisent l'indifférence antichrétienne, en ravissant à l'église le privilège exclusif d'enfanter des élus pour le ciel, d'être l'arche sainte hors de laquelle il n'y a que naufrage, et semblent vouloir accélérer l'époque fatale où, suivant la prédiction divine, la foi deviendra si rare sur la terre.

D'Avrigny prétend que Rancé, réformateur de la Trappe, écrivait à l'abbé Nicaise, chanoine de Dijon : « Voilà Arnaud mort, voilà bien des » questions finies : son érudition et son autorité » étaient d'un grand poids pour le parti, heureux qui n'en a point d'autre que celui de » Jésus-Christ (1) ». Oui certainement ; heureux ; ainsi penseront toujours les vrais chrétiens. Tendrement attachés à l'église, respectueusement soumis à ses décisions, au prix de leur sang ils défendraient l'autorité légitime du

(1) Tom. III, p. 423.

chef de l'église, pour lequel ils sont pénétrés de vénération : mais ennemis implacables des abus, ils se rappellent que cette autorité a des limites. S. Bernard, écrivant à son disciple Eugène III, les a tracés : les grandeurs humaines lui sont étrangères ; tout ce que Jésus-Christ a donné à S. Pierre, et que S. Pierre a transmis à ses successeurs, voilà leur héritage.

CHAPITRE X.

*Sentimens religieux que doit inspirer
l'Année séculaire de la destruction de
Port-Royal des Champs.*

L'ESPRIT de parti est souvent exclusif : les personnes engagées dans des contestations religieuses doivent surveiller sans cesse leurs pensées et leurs affections pour ne pas blesser la charité, ni la justice. Le poète S. Lambert, parlant d'une communauté d'hommes réputés jansénistes dans le voisinage desquels il habitait, dit que :

..... Ces sauvages cénobites
Qui vantent à Dieu leur ennui
Ne voudraient plus vivre pour lui
S'il était mort pour les Jésuites.

L'exacte vérité est sans doute ici sacrifiée au jeu de l'antithèse, mais on peut croire que ces *sauvages cénobites* avaient contre les enfans de S. Ignace une animosité peu chrétienne.

Ceux-ci les payaient de retour, ils avaient sur le cœur d'avoir été humiliés dans les congrégations de *auxiliis*, et leur haine héréditaire n'était pas amortie. Dès leur naissance Melchior Canus leur avait appliqué la prophétie de S. Paul parlant à Thimotée ! « *Dans les derniers* » *jours il viendra un temps fâcheux, car il y* » *aura des hommes*, etc. (1). » Solminihac, évêque de Cahors, dont le clergé de France a sollicité la canonisation, les regardait comme la ruine de l'église. Leur conduite à l'égard de plusieurs saints personnages tels que le vénérable Palafox, le cardinal de Tournon, avaient laissé contr'eux des impressions fâcheuses ; ils étaient dévoués au pape, mais leurs intérêts étaient la mesure de ce dévouement ; ils applaudirent à Clement XI donnant la bulle *unigenitus*, et murmurèrent contre le pape condamnant les rits chinois. Un de ses successeurs de même nom dit « que cette so-

(1) 2 Thimot. 3. 1.

» qu'il

» qu'il était en elle le dogme et la morale
» pratique de l'évangile. »

Les Provinciales et les décombres de Port-Royal protesteront à jamais contre une société à laquelle on ne peut contester d'avoir produit de grands hommes et rendu de très-grands services sur-tout pour l'éducation et les missions ; à travers tous les dangers les Jésuites sont allés porter l'évangile et planter la croix dans les contrées les plus lointaines ; par surcroît de zèle ils en ont fait connaître les productions et les usages : en servant la religion ils ont encore été utiles aux sciences. Si leur conduite a pu nous fermer le Japon, leur activité nous a ouvert la Chine, et sans eux peut-être n'y aurait-on pas encore pénétré. Pourquoi faut-il qu'à côté de ces titres d'éloges soient placés des torts et des abus qui dictèrent la suppression de cette société au plus grand des pontifes par lesquels fut illustré le 18^e siècle ?

En 1709, année de la destruction de Port-Royal, mourut le fameux P. la Chaise. Un auteur dit qu'il ne laissa à regretter que le jour de sa naissance (1).

La prévention ou la haine paraît avoir dicté cette phrase. Le duc de S. Simon qui n'était pas

(1) V. Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal des Champs (par l'abbé Guilbert ; Utrecht, 1758. 9 vol. in-12, tom. V, p. 380.

ami des Jésuites, lui rend la justice que ses conseils contribuèrent puissamment à faire de bons choix pour l'épiscopat, ce qui dura jusqu'à ce que le crédit de Godet-Desmarêts, évêque de Chartres, fit placer sur les sièges vacans dignes persécuteurs (1). En rendant cette justice au P. la Chaise, il lui reste encore assez de torts aux yeux de la postérité.

Sur le Mont-Louis, à l'est et actuellement dans l'enceinte de Paris, Louis XIV avait fait construire une maison belle et bien située pour le P. la Chaise dont elle porte encore le nom, car elle subsiste en entier. On n'entend pas dire qu'elle excite la curiosité. Port-Royal est détruit, et, comme au temple de Salomon, il ne reste pas pierre sur pierre, mais c'est une terre de bénédiction, et tous les ans dans la belle saison, le zèle y amène une foule de voyageurs.

Près d'ici était la cour du plus orgueilleux des despotes. Delà s'échappaient, pour venir dans cette solitude chercher un asile, des hommes vertueux qui fuyaient le séjour du scandale, ou des pénitens célèbres à qui les remords commandaient la retraite. Cette cour et les Jésuites ont disparu : on n'entend plus parler de conversions éclatantes; mais il nous reste de grands pêcheurs.

Pour l'avantage des lettres, pour l'honneur

(1) Tom. X, p. 43 et suiv.

de l'espèce humaine, cet asile de vertus et de talens eût dû survivre à toutes les révolutions. Cependant, si au commencement du 18^e siècle Port-Royal eût échappé à la destruction, à la fin du même siècle il eût trouvé le terme de son existence : les services religieux, politiques et littéraires qu'il a rendus, eussent été aux yeux de l'athéisme, un crime de plus. Assailli par les persécuteurs et les vandales, Port-Royal eût vu arriver dans ses murs la hache de la destruction, ou la torche de l'incendie.

La main du temps anéantit tous les jours quelques décombres de ce monastère ; et le siècle qui vient de finir en laisse à peine quelques traces à celui qui lui succède : mais les siècles en s'accumulant, respecteront et les écrits et le souvenir des vertus qui ont illustré la Thébaïde française.

Peut-être même, sur ces antiques fondemens, l'avenir verra s'élever un nouvel édifice construit dans les mêmes vues. Qui empêcherait aujourd'hui, ou là ou ailleurs, des amis de la religion, des sciences et des arts, et par choix célibataires, sans s'astreindre à des vœux, d'organiser, avec l'assentiment de l'autorité publique, des réunions libres, à peu près sur le même plan que celle des enfans de Berulle ; de cette congrégation célèbre dont Bossuet disait : On y

obéit sans dépendre, on y gouverne sans commander. Qui les empêcherait de former, comme en Angleterre, des établissemens libres, qui, sous les auspices du gouvernement et en invoquant sa surveillance, y cultiveraient, au sein des vertus chrétiennes, toutes les connaissances propres à hâter les progrès de l'esprit humain ?

On peut facilement dénaturer ce projet et l'entourer de défaveur; tel est le sort qui l'attend près de cette foule d'individus qui, toujours placés en-deçà ou au-delà des limites posées par la raison, travestissent si aisément une opinion pour réfuter ce que personne ne soutient. Ils ne manqueront pas d'entrevoir ici la renaissance des cloîtres et de tous les abus qui ont commandé leur suppression; déjà je crois entendre répéter les sarcasmes et les trivialités auxquels ils auront donné lieu. Mais qui voudrait se dégrader jusqu'à repousser de tels argumens, jusqu'à réfuter de tels hommes?... Si l'ignorance où la malveillance les rend inaccessibles à toute justification, à quoi bon leur prouver la disparité qui existe entre l'association proposée et les abus dont on affecterait de craindre la renaissance ?

Au reste, si le desir que l'on forme est fantastique, qu'il soit permis au moins de se complaire dans cette illusion. Certes, jamais la réa-

lité n'aurait couronné une espérance plus légitime ni un vœu plus sincère.

Les voyageurs qu'on voit fréquemment à Port-Royal vont s'attendrir sur ces décombres comme les descendans d'Israël sur les ruines de Jérusalem ; ils chantent quelques cantiques dans le lieu nommé *le désert* ; ils prient sur la place où était l'église et ils y dînent. L'occasion est belle pour les déclamateurs qui ne manqueront pas de crier *fanatisme, superstition*. Ce sont les argumens à la mode contre ce qui est religieux.

En arrivant sur les ruines de ce monastère à qui peut-on s'adresser pour recueillir des renseignemens que la piété et la curiosité réclament avec empressement ? Les campagnards du voisinage avaient autrefois une certaine étendue d'idées et de connaissances acquises par la fréquentation des savans dont nous avons parlé, car ceux-ci ne dédaignaient jamais de s'abaisser à leur niveau pour les instruire ; d'ailleurs toutes les paroisses ayant des curés pénétrés des mêmes principes et du même amour pour faire le bien, éclairaient cette contrée et l'édifiaient.

Tout cela n'est plus. On supplée à cet inconvénient par le moyen d'un livre in-8°, imprimé en 1763, sous le titre de *Manuel des pèlerins de Port-Royal des Champs* ; l'auteur anonyme est l'abbé Gazagnes, du diocèse d'Alby, plus connu sous le nom de Philbert : il a publié

les *Annales de la Société des Jésuites*, en 4. vol. in-4. L'ouvrage contient des notices historiques pour diriger le voyageur comme par la main sur les divers points qui rappellent des événemens remarquables. L'emploi des textes de l'écriture dans ce livre présente d'heureuses allusions contre les adversaires de Port-Royal, telles que les suivantes :

« Nous ne sommes pas comme plusieurs qui
» corrompent la parole de Dieu , mais nous
» la prêchons avec une entière sincérité , etc.
» Comme Dieu nous a choisis pour nous con-
» fier son évangile , nous parlons non pour
» plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le
» fond de nos cœurs. On nous maudit , et nous
» répondons par des bénédictions , etc. ».

Les notices du *Manuel* sont suivies de prières touchantes (1). Dans l'ouvrage intitulé *Gémissemens sur la destruction de Port-Royal* on en trouve une pour les Jésuites. La religion avoue ce souvenir qu'elle seule sans doute a inspiré.

A l'occasion de ces voyages religieux , on a demandé s'il est permis d'honorer un saint qui

(1) Il existe en manuscrit un ouvrage intitulé *Office et Pélerinage des saints et saintes de Port-Royal*. Il contient des hymnes particulières , des proses et autres pièces dont on peut faire usage si jamais on réimprime le *Manuel*.

n'est pas canonisé; le cardinal Bellarmin va faire la réponse.

« Il est permis de lui rendre un culte particulier , mais non public , qui est rendu au nom de l'église ; 1°. il est permis de croire et d'appeler *saint* , ou *bienheureux* un homme qui n'est pas canonisé , mais non pas de parler de lui comme ayant été inséré par l'église dans le catalogue des saints ; 2°. il est permis de l'invoquer lorsqu'on est entendu par d'autres personnes , mais non dans les supplications publiques ; 3°. il n'est pas permis de célébrer une fête publique en son honneur , mais il est permis de témoigner une joie particulière le jour de sa naissance au ciel et de s'occuper plus spécialement des choses de Dieu , en faisant mémoire de ce saint ; 4°. il est permis d'avoir son image et de lui marquer de la vénération , mais non pas de la placer dans les églises : on ne doit pas non plus y exposer ses reliques , mais il est permis de les garder et de les honorer. Telle est la pratique de l'église catholique. A la mort des martyrs , les fidèles accouraient pour avoir de leurs reliques ; de même à la mort des hommes que la sainteté de leur vie a rendus célèbres , plusieurs fidèles ont la dévotion de leur baiser les mains et les pieds et de garder quelque chose de leurs vêtemens

comme des reliques : ce qui na jamais été défendu (1). »

Ces principes clairement établis par un des plus célèbres écrivains dont s'honore la société des Jésuites , justifient la piété qui va s'attendrir, s'édifier autour des tombeaux, des débris d'un monastère sur lesquels est pour ainsi dire gravée la mémoire des vertus qui l'ont immortalisé ; tout y parle de Dieu , de ceux qui l'ont aimé , du malheur d'aimer autre chose que lui , et celui-là ne l'aime pas qui s'attache à quelque chose que le monde puisse nous ôter (2).

La méditation semble habiter cette contrée où retentissaient jadis des voix mélodieuses et le chant céleste des vierges. Aujourd'hui le silence y règne , à peine est-il quelquefois interrompu par le claquet du moulin et les gémissemens du ramier solitaire qui habite les forêts. Qui pourrait les traverser sans éprouver une douce émotion !

Sur cette terrasse de la maison des *Granges* où tant de savans livrés au travail , à l'étude , méditaient les jours éternels , que de fois j'ai visité ces arbres antiques plantés par la main

(1) V. l'ouvrage du cardinal Bellarmin , sur la béatification et canonisation des saints , tom. II , ch. X , p. 703. Paris , 1613.

(2) Duguët , *Explication de la passion*.

d'Andilly, et qui sous leur ombre ont reçues illustres solitaires. Que de fois du haut des rochers suspendus sur la route de Chevreuse, au coucher du soleil, réfléchissant sur le soir de la vie, je me livrai aux impressions qu'inspire l'aspect de ces lieux, en pensant que pour la dernière fois peut-être mes regards contemplaient cette solitude : soit que des côteaux environnans mes yeux plongent dans la vallée, soit que du sein de la vallée ils embrassent une horison, qui, circonscrit par les côteaux voisins, m'isole de l'univers, de toutes parts je rencontre des souvenirs. L'éloquence de ces ruines pénètre mon ame d'un sentiment religieux : le passé, l'avenir y accourent tumultueusement. Dans les lieux où la mort exerce plus fréquemment ses ravages, au milieu des cités on l'oublie ; ici je retrouve son image : l'espérance lui ôte son appareil lugubre ; elle n'est plus que le passage des ténèbres à la lumière, de la crainte à la certitude, du desir à la réalité, de l'exil à la terre promise.

Dans cette grotte, Sacy, toujours valétudinaire, venait répéter à Dieu la prière qu'il avait empruntée de S. Fulgence : *Da mihi modo patientiam et postea indulgentiam* : donnez-moi la patience ; puis faites-moi miséricorde.

Sur ces chemins je rencontre Hamon qui va

porter aux malades les secours de son art , de sa bourse , et les consolations de la charité.

Ici Nicole , fatigué de disputes , invite , avec sa douceur ordinaire , Arnaud à déposer sa plume ; et celui-ci lui répond avec vivacité : N'avons-nous pas l'éternité pour nous reposer ?

Dans cette allée écartée j'aperçois Pascal ; peut-être il résout un problème qui désespérait les géomètres , ou il développe une nouvelle preuve de la divinité du christianisme.

Plus loin , avec Tillemont et Lancelot , se promènent Racine , la Bruyère , Despréaux et Dodart , qui sont venus visiter leurs amis. L'érudition , le génie , le goût et la piété président à cet entretien. Les hommes de lettres , à cette époque , étudiaient aussi pour devenir meilleurs , tandis qu'aujourd'hui on se borne à vouloir briller : ils aspiraient moins à une réputation bruyante qu'à une réputation intègre ; et rarement on eût pu dire aux philosophes de leur temps : « Précepteur du genre humain , » tu me prêches la vertu : je consens à lire tes écrits ; mais caches-moi tes actions ».

Échos de ces déserts , arbres antiques que n'avez-vous pu conserver les entretiens de ces hommes célèbres ! avec quel respect j'irais vous interroger et recueillir les récits dont vous seriez dépositaires !

L'homme a divisé en périodes régulières cette succession des êtres qu'on appelle *le temps*. Le retour des mêmes époques n'ajoute rien , ne change rien à la nature des événemens passés , mais sur ces époques il aime à fixer son imagination, il y attache des souvenirs chers à son ame, et auxquels se lient des idées morales et religieuses. Le cours des saisons , des années, des siècles , lui parle de la rapidité de ses jours sur une terre qu'il ne fait qu'effleurer jusqu'au moment où elle reçoit sa dépouille mortelle, et de cet avenir dans lequel bientôt il doit s'enfoncer pour jamais.

Telle est la cause qui fit instituer chez presque tous les peuples des solennités périodiques, et ces fêtes séculaires que l'antiquité célébrait à Rome avec tant d'appareil ; un crieur public les annonçait en disant : Venez à une fête que vous n'avez jamais vue et que vous ne verrez plus. Dans un coin de l'Asie le seul peuple qui adorât le vrai Dieu, avait chaque cinquante ans des années jubilaires, et cette institution prit une forme nouvelle au sein de la religion catholique qui, en 1300, célébra le premier jubilé. En 1640 les Jésuites célébrèrent, même aux îles Philippines (1), la centenaire de leur établissement.

(1) V. *Historia de Philipinas de la compania de Jé-*

Hâtons-nous de redire qu'à l'assemblée extraordinaire du clergé de France, en 1782, Beauvais, évêque de Senes, orateur du clergé, occupant la chaire qui semblait retentir encore des accens majestueux de Bossuet, développa les motifs qui doivent attacher les citoyens à leur patrie, les motifs particuliers qui doivent nous unir plus étroitement à la nôtre; il rappela la doctrine que le clergé de France a consignée dans sa déclaration célèbre de 1682, et il en consacra l'année séculaire par la profession solennelle de la même doctrine (1).

Si la fête séculaire de la destruction de Port-Royal appelle les larmes, quelques motifs de consolation en tempèrent l'amertume. C'était un fanal qui de toutes parts répandait la lumière; mais il offusquait l'envie, qui se ligua avec la haine pour l'anéantir: elle réussit: aux yeux de la foi tout cela s'explique.

Port-Royal existe encore par les écrits qu'il a publiés et les exemples qu'il a donnés. Dans ses écrits, les vérités à croire, les vertus à pratiquer, comme chrétien, comme citoyen, brillent de tout leur éclat; ils franchiront les siècles pour instruire la postérité la plus sus. Segunda parte, par le P. Murello Velarde, liv. II, c. XIII, p. 123 et suiv.

(1) V. le Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de 1782, p. 17.

reculée : et ses exemples, recueillis par l'histoire, édifieront encore les générations futures ; avec le psalmiste elles diront : Ce sont des choses que nous avons entendues et connues, et que nos ancêtres nous ont racontées (1). Ils nous ont parlé de ces savans, de ces guerriers, de ces vierges chrétiennes, qui dans la retraite se préparaient à l'éternité : « Puisque nous sommes » comme accablés d'une si grande nuée de té-
 » moins, dégageons-nous de tout ce qui nous
 » appesantit....., et courons par la patience dans
 » cette carrière qui nous est ouverte, jetant les
 » yeux sur Jésus, l'auteur et le consommateur
 » de la foi (2) ».

Combien il est doux de penser que ceux qui ont quitté la vie terrestre pour arriver à une meilleure, ne composent avec nous qu'une même famille, nous sont unis par les liens de la charité, et s'intéressent à nos besoins ; ils seront nos protecteurs, si nous sommes leurs imitateurs. S. Jérôme, parlant des pèlerinages dans la Terre-Sainte, disait : Ce qui est louable n'est pas d'avoir été à Jérusalem, mais d'avoir bien vécu à Jérusalem. Et qu'il importe de visiter une solitude célèbre, si vous ne travaillez sans relâche à recueillir des bonnes œuvres pour le

(1) Psalm. 77.

(2) Hebr. 12. 1.

ciel, en vous rappelant que la terre fuit sous vos pas et dévore ses habitans ? Qui sait d'ailleurs si déjà certaines gens n'ont pas projeté de calomnier ces voyages dont alors il serait sage de s'abstenir,

Les sentimens que doivent inspirer à jamais l'aspect et le souvenir de Port-Royal, acquièrent plus de force à la fin de la période séculaire, et empruntent une nouvelle énergie des circonstances où nous sommes placés. L'auguste religion ordonne de rendre le bien pour le mal. Les sacrificateurs de Port-Royal léguèrent leur fureur au siècle suivant ; les victimes en tombant sous le glaive de l'iniquité, léguèrent leur douceur inaltérable. Les hommes, qui continuent d'outrager la vérité et ses défenseurs, doivent être l'objet spécial de votre tendresse et de vos prières.

En adressant des vœux à l'Éternel, qui pourrait oublier les désastres d'une église autrefois le modèle de la chrétienté. Ont-ils donc conjuré sa ruine, ces pasteurs qui, sourds à la voix de la piété et de la patrie, perpétuent les divisions ? sont-ils dans les décrets du ciel, les coupables instrumens de sa vengeance ? Un grand homme nous avertit que la religion, voyageuse sur la terre, ne demande que la liberté du passage. Des contrées, où elle fut jadis florissante, sont couvertes actuellement des ténèbres de l'er-

reur et de l'infidélité. Quel que soit le sort que nous réserve la justice ou la miséricorde divine, restons inviolablement unis à cette église catholique, qui, traversant les âges, élève sa tête radieuse au milieu des sectes qu'elle voit successivement s'élever, s'écrouler autour d'elle, et qui, appuyée sur les promesses de son divin fondateur, marche à la consommation des siècles.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

- CHAP. I. *Deux Port-Royal , celui des Champs et celui de Paris. Notices sur ces deux Monastères.* page 1 à 8
- CHAP. II. *Différence de Régime et contraste de conduite dans les deux Monastères de Port-Royal.* p. 8 à 19
- CHAP. III. *Causes qui ont ameuté les ennemis de tout bien contre Port-Royal. Calomnies et autres moyens employés pour en obtenir la destruction.* p. 19 à 31
- CHAP. IV. *Destruction de Port-Royal. Etat actuel des Ruines de ce Monastère.* p. 31 à 34
- CHAP. V. *Destruction d'autres Monastères accusés de penser comme celui de Port-Royal des Champs. Persécution dans toute la France.* p. 44 à 62
- CHAP. VI. *Maison des Granges habitée par les solitaires de Port - Royal.* p. 62 à 88
- CHAP.

CHAP. VII. *Services rendus par les Port-Royalistes à la morale, à la religion, à l'éducation, aux sciences et à la liberté publique.* p. 88 à 112

CHAP. VIII. *Eclaircissemens sur divers faits relatifs à l'Histoire de Port-Royal, Falsification de la Médaille frappée pour la paix de Clement IX. — Falsification des Actes du Concile de Rome en 1725. — Fonds assignés pour œuvres pies nommés Boîte à Perrette. — Direction des ames considérée comme fonction séparée de celle de la confession. — Loi du silence.* p. 113 à 132

CHAP. IX. *Etat actuel de ce qu'on appelle le Jansénisme en Hollande, dans l'île de Nordstrand, et en diverses contrées de l'Europe. Quel sens on y attache à la qualification de Janséniste. Vœux pour la paix de l'Eglise.* p. 132 à 159

CHAP. X. *Sentimens religieux que doit inspirer l'Année séculaire de la destruction de Port-Royal des Champs.* p. 159 à 175

Fin de la Table des Chapitres.

E R R A T A.

- Page 11, ligne 2, ballon; *lisez*, Ballon.
19 18, la détruire; *lisez*, le détruire.
26, lignes 10 et 11, le droit; *lisez*, le pouvoir.
73, ligne 6, Simon; *lisez*, Richard-Simon.
105, 19, qu'on vient de dire; *lisez*, lire.
Ibid, dernière, après le mot pamphlet, *ajoutez*, anonyme.

